Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lesdemocratiesit0000juli

Ex Dono
H. G. F. Samuel 1956.
1 n
8/2

LIBRARY

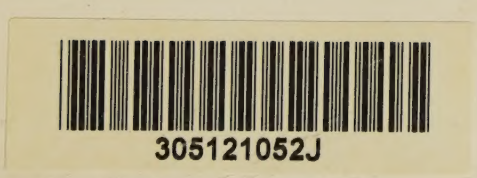

Les Démocraties italiennes

1 K
8/2

Bibliothèque de Philosophie scientifique

JULIEN LUCHAIRE

DIRECTEUR DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE FLORENCE

LES Démocraties italiennes

PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, 26

1915

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction réservés pour tous les pays.

Droits de traduction et de reproduction réservés
pour tous les pays.
Copyright 1915,
by Ernest Flammarion.

August 2. 1223.
L. C-30. (Vol. 10-30) P.A.

INTRODUCTION

Ce petit livre est surtout l'histoire d'une idée et d'une volonté collectives, poursuivies pendant plusieurs siècles : titres de vraie gloire pour un peuple. Il peut être dédié à la foi et à la passion des Italiens d'aujourd'hui, depuis l'inoubliable printemps de 1915.

I

DÉFINITIONS A PROPOS DE L'HISTOIRE DES DÉMOCRATIES ITALIENNES

Les érudits (italiens surtout et allemands) travaillent depuis quelques années à la réfection de l'histoire des Communes italiennes [1]. Ils sont loin d'avoir fini. La mise au jour des documents les

1. A signaler, parmi les travaux les plus récents qui m'ont le plus servi, ceux de R. Davidsohn (et surtout sa *Geschichte von Florenz*, trad. italienne, Firenze, Sansoni, 1909 sqq.); P. Villari (*I due primi secoli della storia di Firenze*, Firenze, Sansoni, 1905 et son *Savonarole* et son

plus importants ne sera pas terminée d'ici longtemps. Donc la synthèse que je tente ici est, au moins en certaines parties, prématurée ; mais le sujet est de ceux qui valent la peine qu'on les esquisse dix fois avant de les traiter comme il faudrait.

Plusieurs de ces républiques italiennes ont été des sociétés exceptionnellement actives et brillantes, qui offrent une ample matière d'étude. Leur histoire politique seule est si compliquée, que je ne pouvais songer qu'à en retracer quelques grandes lignes, quelques aspects saillants, et surtout à déterminer certaines valeurs principales. A vrai dire, on ne trouvera même pas ici un sommaire de cette histoire, mais *une suite d'indications et de réflexions sur les faits que j'ai considérés comme les principaux*, sur les liens qui unissent ces faits les uns aux autres, sur leur importance respective et leur signification dans l'ensemble, sur certains problèmes que cette histoire pose et qui m'ont paru les plus intéressants pour le public d'aujourd'hui. Et il ne sera question de l'histoire de ces cités qu'en tant

Machiavel); G. Salvemini *(Magnati et popolani in Firenze*, Pisa, Nistri, 1899); G. Volpe *(Studi sulle istituzioni comunali di Pisa*, Pisa, Nistri, 1902); R. Caggese *(Storia di Firenze*, Firenze, Seeber, 1912-13). Les dimensions et le caractère de cet ouvrage m'interdisaient de les citer partout où je les ai suivis, souvent de très près.

qu'elles ont eu un régime politique particulier. Écrire l'histoire générale d'une nation, comme on le fait encore trop souvent aujourd'hui, en la faisant entrer tout entière, tant bien que mal, dans le cadre de son histoire politique, c'est risquer de fausser la vérité de beaucoup de façons. L'histoire politique consiste proprement dans l'histoire des relations entre un peuple et son gouvernement, des relations entre les diverses fractions d'un peuple par rapport à leur gouvernement commun, des lois qui ont exprimé ces diverses relations, des agitations qui ont modifié ou détruit ces lois, ces groupements, ces gouvernements. L'histoire politique n'est donc ni l'histoire militaire, ni l'histoire diplomatique, ni l'histoire administrative, bien qu'elle ait des rapports constants avec chacun de ces ordres de faits.

Personne ne conteste plus aujourd'hui que les faits économiques ne conditionnent, d'une façon particulièrement étroite, la vie politique d'une nation. Il est facile d'établir un rapport de causalité des premiers à la seconde (parfois aussi de celle-ci aux premiers). Mais cela n'est pas toujours intéressant. Et il semble qu'on ait été trop loin, en présentant l'histoire politique, et en particulier l'histoire politique des sociétés républicaines, comme un résultat direct, une sorte de calque de leur histoire économique.

Dans l'histoire des républiques italiennes, les faits politiques ont, avec les faits économiques, les mêmes rapports que partout ailleurs ; les oppositions entre riches et pauvres, capital et travail, industriels et agrariens, etc., sont à la base des partis politiques ; et encore : les crises politiques sont souvent provoquées par des crises économiques. Cependant les mêmes causes, dans d'autres pays, ont été suivies, au même moment, de conséquences politiques diverses. Les républiques italiennes sont nées, cela est évident, avec l'accroissement de la bourgeoisie manufacturière et commerçante ; mais ailleurs, en France par exemple, la monarchie absolue s'est élevée en même temps que cette bourgeoisie, et en partie par son aide. Parallélisme économique, divergence politique : le cas n'est pas rare. Les faits politiques ont, certainement, d'autres causes encore que les conditions économiques.

Surtout, *entre les causes premières, quelles qu'elles soient, des faits politiques, et ces faits eux-mêmes, se placent toujours, nécessairement, des facteurs qui sont : l'intelligence, la sensibilité, la volonté humaines.* Ou plutôt (à la différence de ce qui se passe dans l'histoire de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, où l'homme n'est que le metteur en œuvre de la matière), dans la politique, comme dans la religion ou dans l'art, le facteur humain est presque tout. Un système politique,

même rudimentaire, est toujours une construction compliquée, artificielle; aux besoins matériels auxquels il doit répondre, se mêlent en notable proportion des besoins moraux; et les besoins matériels mêmes s'y traduisent — et s'y déforment — en croyances, en passions, en systèmes. L'histoire politique reste bien une science morale; la politique est l'œuvre de « l'opinion », que ce soit l'opinion d'un seul, ou de quelques-uns, ou de tout un peuple.

Naturellement, plus est grand, dans une société, le nombre de ceux qui participent, directement ou indirectement, au gouvernement de cette société, plus « l'opinion » a d'importance. Et inversement, plus l'opinion politique se répand, plus il y a de gens qui tendent à prendre part au gouvernement. Or, là est la vraie définition des différentes espèces de systèmes politiques. La monarchie, rigoureusement absolue, serait l'État dans lequel la pensée d'un seul réglerait tout; la république absolue serait celle où le système politique répondrait exactement aux opinions de tous les individus, équitablement combinées. Entre ces deux absolus irréalisables, prennent place tous les systèmes que l'histoire nous présente.

Il n'y a entre tous ces systèmes qu'une différence de degré. Il n'y a pas un monarque, même le plus tyrannique, qui ne fasse parfois des concessions à

l'opinion publique ; il n'y a pas une république qui ne soit par moments ou par quelque côté une monarchie. Il n'y a donc pas, même politiquement, une différence absolue entre les républiques italiennes, sujet de notre étude, et les monarchies de la même époque. Cependant il y en a une très grande, qui réside, non pas dans le fait que plusieurs hommes à la fois s'y trouvaient au pouvoir, mais dans le fait qu'ils s'y succédaient rapidement, que leur pouvoir était soumis au bon vouloir d'un assez grand nombre de personnes, qu'en somme *l'opinion publique, dans ces sociétés, s'exprimait d'une façon incomparablement plus forte et plus libre que dans les sociétés monarchiques, par la formation des partis et par une œuvre constitutionnelle collective.*

J'ai insisté sur ces définitions, dont quelques-unes peuvent paraître des truismes, pour bien établir que le fondement d'une histoire (je ne parle pas seulement de l'esquisse fragmentaire qu'est ce livre) des cités italiennes du Moyen Age et de la Renaissance, considérées dans leur vie politique et en tant qu'elles ont été des républiques, est l'étude de l'opinion publique qui les a créées, de l'action de cette opinion dans l'œuvre constitutionnelle.

Et que cette étude a pour objet principal les points de l'histoire de ces populations où nous

voyons que la croyance et la volonté publiques, les oppositions et l'action des partis se sont fait sentir le plus fortement. Et qu'elle ne peut être faite que pour les lieux et à partir du moment où nous pouvons connaître un esprit public.

Pour la même raison, tandis que dans les ouvrages historiques où les faits économiques sont présentés comme l'explication suffisante et comme la matière même des faits politiques, l'individuel et l'épisodique deviennent secondaires et, dans une brève esquisse disparaissent tout à fait[1] ; dans la conception qui vient d'être exposée, il en est autrement. Dans l'histoire de l'esprit public, considérée comme explication immédiate et matière des faits politiques, les crises sont particulièrement brusques, et c'est au moment même où elles éclatent que les opinions qui les ont produites ont toutes leur force et tout leur intérêt. Dans le récit détaillé de quelques minutes de la vie d'un peuple se concentre l'histoire d'une longue période. Et d'autre part, si les faits de croyance ou de volonté collectives sont un élément primordial d'une telle étude, il arrive à certains moments que des individus plus intelligents et plus actifs concentrent réellement en eux et exal-

1. Voir le très remarquable livre de M. Pirenne sur *les Anciennes démocraties des Pays-Bas*, un chef-d'œuvre du genre.

tent la croyance et la volonté générales, et alors la vérité historique la plus importante est en eux, ils passent au premier plan. Aussi, dans une telle histoire, se limiter au « général » serait-il supprimer des vérités de première grandeur, méconnaître les valeurs, fausser l'histoire. Par exemple, dans le tableau qui va suivre, on trouvera, mêlés aux lignes de l'histoire collective, *des individus* et *des « épisodes »* : j'espère, les mieux choisis parmi tant d'autres : mais l'estimation de ces valeurs est un jugement, d'où il est impossible d'exclure toute subjectivité.

II

CARACTÈRES ESSENTIELS, GRANDES QUESTIONS

Il ne faut pas exagérer l'importance relative de l'histoire des républiques italiennes, par rapport aux autres grands ensembles historiques, en particulier pendant la même période (du XI^e^ au XVI^e^ siècle). L'hégémonie des grands faits de l'histoire diplomatique et militaire internationale, de la lutte de la Papauté et de l'Empire, des querelles de la monarchie française avec l'Angleterre, puis avec l'Empire, apparaît même dans les chroniques communales italiennes. D'autre

part, dans les bases économiques de leur histoire, les républiques d'alors ne sont pas plus intéressantes que certains états monarchiques ou féodaux. Ainsi, concevoir et étudier cette histoire comme exceptionnellement intéressante, dans l'ensemble de l'histoire de l'Europe au Moyen Age, c'est isoler et grossir une partie de celle-ci.

Nous verrons encore qu'il n'y a pas lieu d'attribuer un mérite particulier à certaines villes italiennes, du fait qu'elles se sont constituées en États indépendants. Si elles ont pu le faire, c'est que les circonstances y ont été favorables à la tendance séparatiste propre à tout groupement humain qui peut se suffire à lui-même. C'est l'absence d'un pouvoir extérieur prépondérant, qui non seulement a permis l'établissement de la forme non-monarchique, de laquelle on peut nier qu'elle signifie grand'chose en elle-même, mais a assuré une ample liberté au jeu des éléments sociaux.

De cette première liberté, une fois donnée, certaines populations italiennes ont profité, avec un accord et une énergie remarquables, pour fonder *le principe de la souveraineté collective*. Ce fut l'acte essentiel, qui les fit différentes de presque tout le reste du monde à cette époque. Il y eut une assez longue période de temps où les habitants d'un certain nombre de villes italiennes, sauf la suzeraineté nominale et lointaine de l'Em-

pereur, ne reconnurent personne, ni individu, ni famille, ni caste, qui eût en droit un pouvoir supérieur à celui de leur communauté. Les Anglais disaient à leur roi : « Nous vous devons obéissance, mais à des conditions, avec des garanties, nous discuterons nos affaires avec vous. » Ils étaient des sujets qui entendaient être respectés de leur souverain. Les Italiens se disaient à eux-mêmes : « Nous ne sommes les sujets de personne et nous ferons nos affaires nous-mêmes entre nous. » Ils étaient des citoyens. Mais en fait, sur un grand nombre de points, ces sujets et ces citoyens se trouvaient dans des conditions matérielles et morales identiques. Ces points-là sont en dehors de l'histoire des républiques italiennes en tant que républiques.

Nous avons dit qu'il faut se garder de considérer la forme républicaine comme un absolu, l'imaginer séparée de la forme monarchique par un abîme. C'est ainsi que, dans cette histoire, les Seigneuries, en un sens, ne seront pas la fin, mais la continuation de l'évolution démocratique. Des Seigneuries du nord de l'Italie on a pu dire qu'elles ont achevé la fusion de l'élément germanique et de l'élément latin, enlevé le pouvoir à la noblesse de race et à l'aristocratie de l'argent, favorisé le petit peuple... Oui, — mais elles ont obligé les populations à abdiquer graduellement, en fait sinon

officiellement, la partie de leurs droits qui constituait la souveraineté. Il est vrai que sous les républiques la plus grande partie des habitants de la ville, et tous ceux de la campagne sont restés privés de ces droits-là, et en fait (sauf quelques entr'actes révolutionnaires), et en droit. Seulement tous y tendaient : ce qui est un fait très important, non pas seulement au point de vue de l'histoire des idées, mais dans l'histoire proprement dite, dans l'ensemble des faits qui constituent l'histoire politique du Moyen Age : *la tendance de certaines cités italiennes à élargir peu à peu le droit de cité et à diminuer l'inégalité naturelle entre certaines classes sociales.*

Du moins, s'il est vrai que la tendance à la pleine démocratie a été politiquement le fait fondamental de la vie européenne de notre temps, depuis un siècle et demi, et s'il est reconnu que cette tendance porte en soi la possibilité d'un bouleversement complet de l'ordre social, — nous avons raison d'en examiner avec une particulière attention l'histoire, même fragmentaire, même embryonnaire dans les siècles antérieurs.

La *tendance démocratique*, nous le verrons à plusieurs reprises, n'a pas toujours été clairement aperçue et exprimée par les gens du temps, par ceux mêmes qu'elle faisait agir. On peut dire que les théories ou déclarations de principes poli-

tiques dont les Communes italiennes se sont souvent servies n'ont pas été l'origine ni le mobile principal de leur œuvre politique. Un historien récent a dit avec raison que les partis politiques, dans ces Communes, ont eu « un contenu idéal » beaucoup plus faible qu'on ne pourrait le croire, et que les historiens des Communes, sur ce point, ont été souvent dupes de mots.

Ne pas croire toutefois que ce contenu idéal n'ait eu aucune action effective. Une idée répandue est une force réelle, même quand elle est hypocritement invoquée : on ne l'invoquerait pas si elle n'était pas une force réelle. De là il suit que le plus intéressant n'est pas de chercher à déterminer (et ce serait peut-être impossible) à quel moment la démocratie, dans ces villes, a été le plus près d'être pratiquement réalisée ; — et il est bien entendu qu'elle a toujours été assez loin de l'être. Le point culminant de l'histoire des républiques italiennes n'est pas non plus l'époque où la masse du peuple a été en fait le plus heureuse ; car il faudrait en ce cas, pour presque toutes les villes, fixer ce point à la période des seigneuries. Mais c'est le moment où la tendance à la démocratie a été le plus forte, le plus agissante, je dirais presque le plus passionnelle : du XI^e^ au XIII^e^ siècle pour les Communes du nord, le XIII^e^ et le XIV^e^ siècles pour l'Italie centrale.

Ceci permet encore de rejeter parmi les éléments secondaires de cette histoire la plupart des Communes du nord de l'Italie, plus tôt formées que celles du centre, plus vite aussi passées au régime seigneurial : là, en effet l'idée démocratique, si elle est née plus tôt, a été moins loin ; elle n'a pas coïncidé avec l'époque de grand développement intellectuel, de féconde agitation morale qu'a été l'époque de saint Thomas d'Aquin, de François d'Assise, de Dante, de Pétrarque et de Cola di Rienzo. En ceci, l'importance, déjà grande par sa puissance matérielle, de l'une de ces républiques : Florence, est par là, à notre point de vue, doublée ; *Florence devient légitimement le centre de cette histoire.*

Le vieux théoricien politique, Bartolo da Sassoferrato, mettait d'un côté le *Tyrannus* guelfe ou gibelin, qui avec sa secte cherche à troubler l'ordre public, de l'autre le *Bonus homo*, qu'on appelle gibelin ou guelfe, parce qu'il combat le tyran. On peut reconnaître en effet, dans cette histoire, à travers toute la complication des castes, des classes et des personnes, malgré l'égal égoïsme des partis en présence, une *volonté d'ordre* luttant contre un principe de violence et d'injustice : quand les nobles arrachent au suze-

rain l'autonomie communale, quand la haute bourgeoisie impose aux nobles la discipline sociale, quand les artisans obtiennent des capitalistes une plus large distribution du pouvoir politique. Et encore : une *volonté de développement*, d'épanouissement social luttant contre un principe de morcellement et de constriction.

De telles oppositions se retrouvent plus ou moins clairement, dans toutes les histoires. L'histoire de la monarchie française, par exemple, est, en un sens, une longue lutte des principes de concentration et d'ordre contre les forces de désordre et de dispersion. Dans l'histoire des républiques italiennes, l'opposition de principes est très claire. Surtout la *volonté de justice* intervient à tout moment, et non point d'une justice octroyée par le juge, mais d'une justice imposée par le justiciable. L'*idée de droit* aussi, quoique plus abstraite, joue dans les Communes un rôle plus important que dans les États monarchiques à la même époque. Nous essaierons, dans la période la plus claire de cette histoire, d'analyser ces grands sentiments communs, qui en sont une des réalités les plus profondes.

D'une façon générale, *les grandes cités italiennes vécurent, socialement, plus vite et plus vivement* que presque toutes les populations de l'Europe à la même époque. Ceci est aussi un mérite de la race.

Cette fine race latine, que l'extrême civilisation avait dégénérée, une fois retrempée, rudement, dans le flot de l'invasion barbare, s'est comme renouvelée, et nous la voyons, dès l'origine de l'histoire communale, si nous la comparons aux autres populations d'Europe, singulièrement développée et active, propre à une évolution rapide, et qui, d'instinct, va à la vie sociale la plus intense et la plus délicate. Ceci est le « ceoefficient personnel » de ce peuple, ce que Savonarole appela le *spirito sottile* des Florentins, à cause duquel ils ne pouvaient, suivant lui, supporter le régime monarchique, le meilleur en soi cependant.

Ainsi, l'un des caractères éminents de cette histoire est *la multiplicité* et *l'intensité des luttes entre les partis*. Dans quelque régime politique que ce soit, il faut bien qu'il y ait quelqu'un, un individu ou un groupe, qui ait une influence prépondérante et mène véritablement la nation. On sait bien qu'en monarchie, c'est presque toujours la volonté d'un groupe qui règne et non le roi. En république, l'absolue souveraineté populaire est une chimère; le seul pouvoir possible, même dans la plus large démocratie, est celui d'une partie du peuple, d'un parti. L'histoire des républiques italiennes le prouve très clairement. Chaque fois que les différents groupes sociaux sont arrivés à se contrebalancer à peu près exactement, il en est résulté un

grand désordre, et généralement la guerre civile, seul moyen de rétablir le déséquilibre nécessaire à la stabilité gouvernementale.

La seule chose qu'on puisse raisonnablement vouloir, c'est que ce pouvoir ne soit pas absolu, que les actes du parti au pouvoir constituent un compromis acceptable entre les intérêts de ce parti et celui des autres partis, que la force des non-dirigeants constitue un frein à celle des dirigeants. Cette *organisation du consentement* ou *du demi-consentement*, ce système de « freinage », c'est l'essentiel du régime républicain, politiquement parlant. Les Communes italiennes l'ont pratiqué, l'ont perfectionné de leur mieux (pas assez, comme nous le verrons) : c'est en cela qu'elles ont été des républiques, et non point par le fait qu'elles étaient gouvernées par un conseil électif de neuf, douze, quatorze ou quinze individus, ni qu'elles avaient des assemblées délibératives. Car on a vu alors, aussi bien qu'aujourd'hui, que des élections peuvent être un tour de passe-passe et les assemblées délibératives l'organe administratif le plus docile. On pourrait presque soutenir que ces gens sentaient cela d'instinct, puisqu'en fait d'élection. ils se sont souvent contentés du tirage au sort sur des listes établies par le gouvernement.

La république, dans leur cas, n'a pas non plus consisté dans ce fait, que les individus étaient

presque tous très fortement groupés en corporations ou associations, jouissant d'une grande autonomie à l'égard de l'État. Fait général, comme on le sait, au Moyen Age. Que l'individu ait avec l'État des relations en général indirectes, par l'intermédiaire de l'organisme corporatif, comme il arrivait alors, — ou qu'il ait avec l'État de fréquents rapports directs, comme aujourd'hui, cela ne détermine pas la qualité : monarchique, oligarchique, démocratique de la Constitution. En fait, cet état social particulier provenait des temps non encore lointains où le pouvoir central était inexistant ou faible; à mesure que l'État s'organise et se renforce, il tend à diminuer cette autonomie des associations : c'est ce que les Communes italiennes ont cherché à faire, tout comme ailleurs les monarchies.

Toutefois la *question du régime des Associations et de leur action dans la vie publique est exceptionnellement importante dans cette histoire.* C'est que les Communes sont, par leur origine, des associations privées, et que d'abord leur constitution porte des marques curieuses de cette origine. Ensuite et surtout, l'association-république s'est trouvée, se trouve en général et encore aujourd'hui dans une position particulièrement délicate à l'égard des autres associations. La monarchie dans son principe est contraire à l'association, et

par son jeu naturel la réduit au minimum d'indépendance. La république, au contraire, ne peut sans une sorte de contradiction combattre la force associationnelle. Nos États constitutionnels modernes, monarchies parlementaires, ou républiques encore imprégnées d'habitudes monarchiques, commencent seulement à se rendre compte du problème que leur posent la poussée syndicaliste ou l'action de certains grands partis politiques ayant pris la forme associationnelle avec représentation régulière, parlements privés, etc. Il n'y a guère de ressemblance entre les syndicats d'aujourd'hui et les associations corporatives du Moyen Age. Toutefois, alors comme aujourd'hui, nous assistons à une lutte entre les associations qui tendent soit à absorber l'État chacune pour son compte, soit à le réduire à n'être plus qu'un trait d'union entre elles toutes, — et l'État qui tend à tout envahir et à tout centraliser, au nom de la discipline et de l'intérêt collectif. En l'absence d'une dynastie ou d'un groupe absolument prépondérant, ou d'une bureaucratie possédant une force propre (et c'était le cas des républiques italiennes), la lutte peut être des plus vives et mouvementées. Ainsi advint-il en Italie. Ce spectacle est très instructif pour nous. A toutes les étapes de cette histoire nous en voyons une phase nouvelle.

Le jeu des partis est sinueux et secret, très difficile à suivre même dans l'histoire contemporaine; à plus forte raison de si loin. Il influe sur toute la machine politique; cependant toutes les institutions de ces Communes ne furent pas proprement républicaines : il en était beaucoup d'indifférentes, de simplement administratives; pour retrouver le système républicain, l'idée républicaine dans cet amas de statuts, il faut une critique minutieuse. *La république est souvent dans ce que la constitution ne dit pas.* Par exemple, plusieurs Communes italiennes ont à peu près complètement exclu les nobles des fonctions publiques et des Conseils, et l'on a parlé à ce propos de l'exclusivisme jaloux de ces démocraties qui confondaient l'État avec leur parti. Ce n'est pas entièrement vrai. En retirant aux nobles leur part dans le gouvernement, le peuple n'entendait pas les mettre hors la loi, hors la république; il voulait seulement réduire leur excessive puissance, rendre normale, acceptable leur influence sur les affaires publiques, qui resta grande, en effet, comme il était juste, étant donnée l'importance économique et morale de leur classe. Et ainsi la direction des affaires, malgré la lettre de la constitution, resta en réalité partagée entre les nobles et le peuple. De même, bien que la masse ouvrière n'ait pas, sauf à de rares moments, ouvertement et léga-

lement participé au pouvoir, il n'est pas douteux que sa volonté n'ait, d'assez bonne heure et pendant longtemps, et au moins en certaines matières, influé sur le gouvernement. Vraiment, par réaction contre l'enthousiasme d'un Sismondi, qui voit dans l'histoire des cités italiennes l'idéal républicain réalisé, ou peu s'en faut, et par une interprétation trop étroite des textes législatifs, plusieurs historiens récents ont exagéré en sens inverse. Ces Communes ont été plus « républiques » qu'ils ne le disent et qu'elles n'en ont l'air. Il est essentiel (et très difficile) de déterminer ces rapports, ces valeurs relatives des groupes sociaux qui composent la cité.

D'autres raisons encore font cette histoire fort compliquée. On a pu voir l'Attique passant de la vie de clan à la royauté, de la royauté à l'oligarchie, de l'oligarchie à la ploutocratie, de la ploutocratie à la démocratie, suivant un processus évident et logique de rapprochement, puis d'équilibration des éléments sociaux. L'évolution des républiques italiennes est au fond à peu près la même; mais c'est *une évolution constamment troublée.* Dans presque chaque cité, non pas une seule race neuve, mais deux races, dont l'une de civilisation très ancienne; dans les mœurs, dans une législation en somme nouvelle, des traces toutefois de mœurs et de législation radicalement

différentes, opposées. Le travail constitutif à chaque instant entravé, dévié ou précipité par des influences extérieures qui sont en même temps, par nature, des influences intimes : Pape, Empereur, congrégations, ligues politiques. Lorsque l'invasion médique s'abattit sur Athènes, la constitution athénienne ne fut menacée que parce que la cité l'était : le danger commun n'eut pour effet que de la consolider. Au contraire, il suffisait parfois de l'annonce seule de la venue d'un Empereur, de l'élection d'un Pape, pour provoquer, dans les plus solides Communes italiennes, une agitation politique et ébranler les bases de la constitution.

Grande diversité des formes politiques d'une ville à l'autre : « On peut dire qu'il n'y a pas eu en Italie, jusqu'au XIV^e^ ou au XV^e^ siècle, deux groupements humains, même tout proches l'un de l'autre, que les circonstances naturelles et les événements historiques n'aient faits différents l'un de l'autre : pays grecs, pays lombards, pays libres des uns et des autres, infiltrations dalmates, bulgares, gothes, franques, arabes; pays ayant été soumis à l'empereur, directement, indirectement; possessions pontificales, pays d'évêques, pays de marquis, pays de comtes et vicomtes. Pays de population dense, pays semi-déserts; pays de montagne, pays de grande plaine... »

A travers ce chaos se feront jour des aspirations identiques, ces populations bariolées se rejoindront sur les grandes voies de l'évolution politique ; elles auront une fortune, elles créeront des formes, non point pareilles, mais analogues : c'est le puissant intérêt de cette histoire.

Les Démocraties italiennes

LIVRE I

LES FONDEMENTS DU RÉGIME

CHAPITRE I

LES CONDITIONS DE LA NAISSANCE DES COMMUNES

(X^e-XI^e SIÈCLES)

Dans l'histoire de l'Italie pendant le haut Moyen Age, jusque vers la fin du X^e siècle, comment distinguer les faits qui constitueraient, dans leur ensemble, les origines du mouvement communal?

On entrevoit de grands événements, communs à l'Italie et à d'autres parties de l'Europe qui s'acheminent vers la monarchie ou vers la grande féodalité. Le sol dévasté par les invasions barbares se repeuple et se cultive; l'industrie, le commerce renaissent; les groupements urbains augmentent

en nombre et en importance ; les relations se rétablissent des uns aux autres, et avec l'étranger ; la vie sociale se complique, se nuance ; l'anarchie diminue ; on connaît de nouveau au moins les formes rudimentaires de l'organisation, de la centralisation.

Mais tout cela n'explique pas pourquoi, un siècle plus tard, l'Italie sera peuplée de Communes en somme indépendantes, sur la voie de devenir des États républicains. Dire que si l'Italie était restée dans la misère et l'anarchie d'avant, les Communes ne seraient pas nées ? ce n'est pas dire grand chose.

Question connexe, à peine plus intéressante : certaines formes de l'organisation municipale romaine ne s'étaient-elles pas conservées à travers l'époque barbare ? Dans tous les cas, elles seraient restées à l'état d'organes atrophiés, si des éléments jeunes ne les avaient pas renouvelées, n'avaient pas fait naître une foule d'organes nouveaux. En réalité, c'est beaucoup plus tard que le souvenir de la « romanité » agira sur le développement des Communes ; dans les débuts, c'est quantité négligeable.

Même réponse à ceux qui cherchent l'origine des Communes italiennes dans les institutions et coutumes des peuples germains. Divertissements d'érudits. Dans son ensemble, dans ses formes

essentielles, *la Commune italienne* construite sur un sol séculaire, sur tant de débris glorieux, *a été un fait spontané*, tout aussi bien que la Commune des Pays-Bas, née sur une terre pendant des siècles déserte, ou arrachée à la mer.

D'autre part, quelque importance qu'ait la question des origines, toute l'histoire des Communes italiennes n'est pas contenue implicitement dans celle de leurs origines. De siècle en siècle, des conditions nouvelles se produisent, qui font du développement des Communes *une continuelle création*. Ce développement aurait pu s'arrêter après le XI^e^, après le XII^e^, après le XIII^e^ siècle. Il s'est arrêté après le XIV^e^ alors qu'ailleurs il a continué.

§ 1. — La population : faiblesse des éléments féodaux.

Voici cependant quelques caractères et quelques accidents de la vie sociale de l'Italie pendant le haut Moyen Age, qui paraissent avoir fortement contribué à la formation ultérieure des Communes.

Deux races en présence : conquérants lombards et population latine. Ceux-là n'ont pas annihilé celle-ci. Très vite les Latins redeviennent élément important. Les Lombards leur ont imposé une taxe d'un tiers des revenus du sol, se sont attribué un tiers de certains territoires : ils partagent; ces

conquérants reconnaissent à une partie de la population des droits, peut-être une sorte d'indépendance. L'Italie lombarde ne connaîtra pas, même de très loin, cette hiérarchisation absolue, loi idéale du système féodal. Dès le début, un nombre considérable de non-nobles sont des hommes libres. Et il est naturel que dès le début, en face des nobles, d'une autre race et d'autres mœurs, ces hommes se soient groupés. Un document de 818 rapporte qu'un bois, aux environ de Rieti. « *ad liberum et exercitalem populum pertinet* ».

Les deux races, au moins partiellement, ne tardent pas à se mêler. Une loi royale du VIII^e^ siècle, réglant le service militaire des commerçants non propriétaires, établit que les plus riches doivent aller à la guerre à cheval et armés de la cuirasse; une autre catégorie, gens moins riches, à cheval sans cuirasse; enfin les moins riches encore à pied avec l'arc et les flèches. Ainsi les plus riches marchands étaient égalés aux seigneurs féodaux.

Il ressort de ce texte et de beaucoup d'autres que, par comparaison avec les autres pays d'Europe, pendant le haut Moyen Age, le commerce a été en Italie particulièrement développé, *la classe commerçante exceptionnellement forte*. Plus tard, comme on le sait, les progrès du capitalisme seront un des principaux facteurs du développement des Communes. Dès la période primitive, l'activité

commerciale donne à ceux qui l'exercent une sorte d'autonomie : car les mœurs et les lois des conquérants barbares n'avaient rien de commun avec les habitudes de cette population marchande : les Lombards, ne l'ayant pas détruite, et profitant d'elle, durent la laisser faire à sa guise en beaucoup de choses. Par exemple, les procès allaient rarement jusqu'aux juges royaux; les intéressés les portaient plus volontiers devant des arbitres choisis parmi leurs pairs.

Certes, dans toute l'Europe, de siècle en siècle, les progrès de l'activité économique renforceront les classes laborieuses et les rendront avides d'indépendance. Mais il semble qu'en Italie les gens qui travaillent, ceux qui fabriquent et ceux qui vendent, aient formé de bonne heure, dans chaque agglomération humaine de quelque importance, un groupe actif, en état de coopérer à la gestion des affaires publiques. Il n'est pas douteux que dès l'époque lombarde les grandes villes italiennes n'aient connu une organisation municipale, rudimentaire assurément, mais où la partie la plus vigoureuse de la population industrielle et marchande intervenait à côté des seigneurs locaux, du grand feudataire de la province, des représentants du souverain.

Cependant tout cela pouvait n'avoir d'autre résultat que d'affaiblir la féodalité locale au profit

du grand feudataire, ou au profit du roi, comme il advint ailleurs. Mais il se trouva que dans certaines parties de l'Italie, justement les plus prospères : la Lombardie, la Romagne, la Toscane, *la grande féodalité ne s'établit pas solidement;* la monarchie lombarde la tint d'abord en bride, ensuite Charlemagne; et après il fut trop tard; les villes, pour les raisons exposées plus haut, et pour d'autres encore, se trouvant assez fortes pour s'opposer à leur tour aux grands féodaux.

Alors une monarchie était possible? une monarchie fortement centralisée, appuyée sur une petite noblesse disciplinée, et sur les populations, rurales et urbaines, encouragées dans leur activité économique, dotées de quelque autonomie administrative? Assurément. Mais, dans l'Italie du Nord et du centre, *l'Empire vint ruiner la monarchie.*

Les empereurs francs au IX^e^ siècle, les Othons au X^e^, travaillèrent au même programme : hiérarchiser la société du haut en bas et d'une façon continue, et surtout empêcher la formation de monarchies provinciales en multipliant le nombre des petits vassaux, laïques ou religieux, en rattachant à l'Empereur, suprême autorité, tous les fils de cette organisation. Or, bien que la petite noblesse, d'origine germanique, et le haut clergé fussent les bénéficiaires directs de cette œuvre, elle profita singulièrement aux anciennes popula-

tions sujettes. Du moins en ceci : qu'elle fit renaître, non seulement l'embryon d'une administration, mais encore le sens et le besoin de la légalité, réveillant sans doute quelques habitudes du temps de l'empire romain. Deux ou trois monarchies, animées du même esprit, auraient produit les mêmes résultats — à leur profit. L'affaiblissement des grands feudataires, voulu par l'Empire, fut une des causes indirectes de l'émancipation des Communes : le jour où certaines circonstances supprimeront le pouvoir impérial, la population, du moins les groupes les plus prospères et les mieux organisés ne trouveront plus en face d'eux que la petite féodalité, contre laquelle ils seront de taille à lutter, ou avec laquelle ils pourront s'entendre.

Enfin, il faut tenir compte de certaines circonstances historiques, propres à l'Italie, exceptionnelles. Les conquérants germains n'ont pas couvert tout le sol de la Péninsule. Rome et son territoire leur échappent en somme. L'extrémité de la Péninsule, une partie des côtes de l'Adriatique, restent longtemps sous l'autorité, plus ou moins effective suivant les moments, de l'empereur d'Orient. La diversité des régimes politiques, chez des populations si proches, est propre à diminuer la solidité de ces régimes. Certaines villes du domaine impérial, Venise, Amalfi, Salerne, sous l'autorité de

chefs locaux, devinrent de très bonne heure indépendantes. Ce sont des *villes maritimes*, que la mer rend plus tôt prospères, entreprenantes, impatientes du joug. Comment les familles où se concentrait la force active de ces villes, se seraient-elles accommodées d'une domination essentiellement terrienne, basée sur une vie économique et des traditions sociales si différentes des leurs ? Possesseurs de petits royaumes acquis au delà des mers, comment accepter d'être des sujets? Dans l'Italie monarchique-féodale qu'essayent de créer les Lombards, puis les Francs, ces villes sont un élément anarchique.

Entendons bien que la naissance et le développement vigoureux de quelques villes maritimes libres ne se confond pas avec la naissance du mouvement communal. Ce sont choses tout à fait distinctes, chronologiquement et par leur essence. Certaines de ces villes perdront leur indépendance avant même que ne s'esquisse le mouvement communal. Quand ce mouvement se déclarera, à partir du XI^e^ siècle, Venise, Gènes y participeront comme les villes de terre, mais moins vivement et complètement, parce que l'étroite oligarchie locale qui les a régies jusqu'alors sera plus intransigeante et plus forte que la noblesse des autres villes. Toutefois, en tant que l'esprit d'indépendance nationale est en étroits rapports avec l'ins-

tinct d'organisation collective libre, de différenciation et d'équilibration sociales, *les vieilles villes libres ont bien été un des facteurs originels des futures Communes* : elles montraient qu'une ville pouvait être un État indépendant : cela ne fut pas sans importance, au moment où les populations urbaines s'ébranlèrent vers la république, et pour cela entrèrent en lutte avec les autorités extérieures.

Autre cas particulier à l'Italie, autre force qui s'oppose, dès l'origine, à la constitution d'une monarchie italienne : *le Pape à Rome*. Le Pape qui combat l'empereur d'Orient parce qu'il est schismatique, et les Lombards pour tâcher d'abord de sauver quelque chose de l'ancienne civilisation, ensuite pour défendre le domaine propre qu'il s'est créé; le Pape qui représente d'abord et continuera à représenter l'élément latin, et qui n'accepte, plus tard, la féodalité germanique que sous conditions et restrictions. Dès l'origine, le Pape favorise dans les villes l'autorité de l'évêque contre les féodaux laïques et les représentants du roi ou plus tard de l'Empereur, et en même temps est assez près de ses évêques pour modérer leur pouvoir, pour les empêcher de devenir, comme ailleurs, des princes féodaux : on conçoit quel avantage les Communes naissantes tireront plus tard de cela. Dès le VII[e] siècle on voit les évêques toscans servir d'intermédiaires entre le roi et le Pape dans leurs nom-

breux conflits, traiter au nom de la ville ou conduire la guerre contre les villes voisines, lutter contre la noblesse locale : bref, s'acquitter d'une partie des fonctions dans lesquelles, trois ou quatre siècles plus tard, la Commune se substituera à eux.

Ainsi, par un ensemble de conditions intimes et de circonstances accidentelles, le mouvement communal (qu'il n'est pas besoin d'expliquer en lui-même, puisqu'il est évident qu'il est instinctif et nécessaire chez toute population assez forte, en état de croissance économique, et qui trouve dans les pouvoirs établis sur elle un obstacle à son développement) le mouvement communal aura devant lui, dans une partie de l'Italie, non pas un terrain libre, mais un terrain favorable : il trouvera des obstacles nombreux, mais dont aucun n'aura la force qu'ailleurs opposera, tantôt la monarchie, tantôt la grande féodalité, où la noblesse locale, et qui, peut-être justement parce qu'ils sont nombreux, se feront échec les uns aux autres.

Mais certainement, si, avant le XI^e^ siècle, un seul pouvoir fort, organisateur et bon administrateur se fût établi en Italie, les populations, sauf, peut-être, les trois ou quatre grandes villes maritimes, s'y seraient soumises. Car ce qu'elles demandent d'abord (du moins la partie de ces populations qui sera plus tard la force, le cœur de la Com-

mune) c'est la sécurité contre les ennemis du dehors et du dedans, et une bonne administration, qui leur permette de vivre et de s'enrichir. Ne pas confondre cet instinct primitif avec l'esprit qui sera celui des Communes. Cependant, les monarchies lombardes et franques n'ayant établi entre les villes de leur domaine qu'un lien assez lâche, et l'activité économique du haut Moyen Age étant faible, même en Italie, les villes sont dès l'origine fort étrangères les unes aux autres, souvent en état d'hostilité. Plus d'une fois aussi elles se trouvent abandonnées à elles-mêmes aux heures de danger. Ainsi se développait *une sorte de patriotisme municipal*, fait d'isolement et de peur. Davidsohn cite un chant latin composé au temps de l'invasion des Huns :

O tu qui servas armis iste mœnia,
Noli dormire, moneo, sed vigila !
Dum Hector vigil exstitit in Troia,
Non eam coepit fraudulenta Græcia.
. . . . . .
Fortis juventus, virtus audax bellica,
Vestra per muros audiantur carmina :
Et sit in armis alterna vigilia
Ne fraus hostilis haec invadat mænia !

Ces pauvres gens, dans le danger commun, se serrent les uns contre les autres, — et aussi se réchauffent un peu à ce beau souvenir de l'antiquité, dont ils sont les gardiens, et qui éclairera

plus tard leur force et leur orgueil de bourgeois souverains. Mais alors, encore une fois, il n'y a rien là-dedans qui n'eût pu donner par la suite le bourgeoisisme monarchiste des Communes de l'Ile-de-France. Ni dans les institutions municipales qu'ils se donnent ou qu'on leur octroie, pas même dans les échevins de Charlemagne, élus par le peuple. Car le mot « peuple » n'a jusqu'alors qu'un sens très vague. Il se précise à partir du XI^e^ siècle, en même temps que se produisent d'importants faits nouveaux, d'ordre politique, d'ordre économique, d'ordre moral, — d'où naissent, car elles naissent seulement alors, les Communes.

§ 2. — Premières manifestations de la conscience populaire dans les villes.

En somme, il y a quelques lueurs claires, dans la pénombre historique qui enveloppe l'origine des Communes italiennes jusque vers la fin du X^e^ siècle. Formation d'une population sinon homogène, au moins étroitement mélangée. Survivance de quelques libertés élémentaires que les conquérants germains, très médiocres organisateurs, avaient laissées aux Latins vaincus. Preuves d'une force de résistance et d'organisation, chez la population non noble et les petits vassaux, et d'une relative faiblesse de la grande féodalité, — qui

mettent l'Italie, dès l'origine, dans des conditions assez différentes de celles des autres peuples. Traces d'un développement précoce du patriotisme municipal (luttes de ville à ville dès le VIII^e^ siècle). Traces de propriété collective. Traces d'une participation, sous des formes rudimentaires, du peuple aux affaires publiques, dans des circonstances exceptionnelles.

Le XI^e^ siècle est une époque de grande activité et de progrès général. Les cités terriennes accroissent leur industrie, les cités maritimes leur commerce. Gênes, Pise et Venise, dans la première année du siècle, prennent part à la première croisade. Il y a guerre entre Milan et Pavie, entre Gênes et Pise. Les galères de ces deux villes parcourent la Méditerranée, à la chasse des pirates sarrasins; la flotte de Pise, en 1063, bat les murs de Palerme, en 1088 pousse jusqu'aux rives d'Afrique.

Dans toute cette activité, on chercherait en vain l'impulsion d'un des grands pouvoirs établis, Pape, ou Empereur, ou d'une dynastie locale héréditaire; et il apparaît bien que les pouvoirs officiels locaux, comtes ou évêques, suivent le mouvement et ne le produisent pas. L'initiative appartient à des groupes sociaux, dont la composition et la valeur politique nous échappent.

C'est ce qui a amené des historiens, pleins d'en-

thousiasme pour les glorieuses cités, à déclarer que dès ce moment les libertés communales sont un fait acquis, et à parler des « républiques italiennes » comme si elles étaient, dès le début du XI^e^ siècle, ce qu'elles seront deux siècles plus tard.

Certes, on ne peut nier l'importance de la guerre — même voulue, ainsi qu'elle l'était alors, par une toute petite partie du groupement urbain — comme élément constitutif du groupement tout entier. Les luttes de Florence contre Fiesole, de Sienne contre Arezzo semblent avoir été, pour Florence et pour Sienne, l'effort qui donne la conscience et la volonté d'être. D'ailleurs, le seul fait de la formation de gros centres urbains, le développement dans les villes de l'industrie et du commerce devait créer, partout où le pouvoir fédéral n'était pas fort, une situation matérielle et morale particulière. Mais quelle était cette situation? Nous ne pouvons le dire exactement. Dans tous les cas, au XI^e^ siècle, l'évolution sociale qui entraîne les villes à la forme républicaine est encore cachée. Les éléments apparents de la vie italienne, les événements et les institutions dont on parle, sont d'un autre ordre. La conscience collective, qui doit être déjà assez forte, n'a pas encore de moyens d'expression. Il suffit de lire les écrits, les correspondances de cette époque. Parmi les personnages de tout ordre

auxquels écrit S.-Pierre Damien, il y a quelques *doctores legum* : il n'y a pas un homme politique au sens propre du mot, sauf les princes, ducs et margraves. La correspondance de Grégoire VII (1073-1081) est également instructive à cet égard. Le pape, en Italie comme ailleurs, ne s'adresse guère qu'aux évêques ou aux représentants du pouvoir féodal. Ailleurs, quand le pape écrit *Clero et plebi*, il est clair qu'il ne s'adresse au peuple qu'en tant qu'il constitue la troupe des ouailles, auxquelles les pasteurs ont charge de lire la lettre.

Cependant, par l'intermédiaire des pasteurs, le pape fait souvent appel à l'opinion des fidèles, cherche en maintes occasions à réveiller ou faire naître chez eux une sorte d'esprit public : il va, à plusieurs reprises, jusqu'à les féliciter de s'être soulevés contre leur évêque, quand cet évêque est un simoniaque condamné par la cour de Rome. Souvent il prend soin de préciser que ce n'est pas seulement aux laïques les plus puissants qu'il s'adresse, mais à tout le peuple. En une occasion, on le voit s'adresser à une collectivité comme formant un pouvoir politique : dans ses lettres au doge et au peuple de Venise. Les termes de cette lettre sont remarquables et constituent une des premières affirmations de l'existence officielle des collectivités. D'une façon générale, on sent que *la force morale de l'élément populaire a grandi*,

que les pouvoirs établis le respectent, d'une façon vague encore, mais sensible.

Au début du XI^e^ siècle, Florence, qui commençait alors sa croissance, entreprend de grands travaux publics, entre autres la construction de S. Miniato, qui devait être le chef-d'œuvre de l'architecture nouvelle. « L'évêque Ildebrando réunit pour cela ecclésiastiques et laïques de Florence, leur exposa son dessein, leur dit que le projet avait l'appui de l'empereur et la faveur des autres évêques... » Entreprise importante (le nouvel édifice fut vite célèbre dans tout le monde chrétien) par laquelle s'exprime la prospérité nouvelle de la cité : entreprise voulue et dirigée par l'évêque, mais que l'on sent soutenue par l'assentiment public.

En même temps, le nouvel abbé de S. Miniato, Drago, écrit la première œuvre de la littérature florentine, la *Vie de S. Miniato*, où s'exprime une singulière satisfaction à propos de l'état intellectuel du temps, comparé à la période précédente, « de l'intelligence plus fine, de la splendide pénétration d'esprit... » Période de paix, pendant laquelle la population s'accroît. En somme, on a l'impression d'une agglomération humaine qui, grâce à des circonstances économiques favorables, prend force, ampleur et conscience de soi-même, sous la conduite de chefs qu'elle n'a aucu-

nement choisis, et qui représentent un pouvoir encore indiscuté.

La conscience populaire apparaît, par exemple, dans la formation de la légende du margrave Ugo (mort en 1001). « Sa popularité extrême prouve, dit Davidsohn, que le peuple aspirait à un héros. Le premier seigneur qui présentait quelques caractères héroïques, fut immédiatement transformé en une figure légendaire, en laquelle les gens incarnaient leurs aspirations à la paix, à la sûreté publique, à un gouvernement honnête. »

Notons l'importance, à ce point de vue, du mouvement de réforme ecclésiastique (contre le concubinat et surtout contre la simonie) représenté par Odilon de Cluny en France, par Pierre Damien à Rome, par Jean Gualbert à Florence, et qui aboutira à l'élévation au trône pontifical du moine Ildebrand. C'est un mouvement dirigé par des personnalités marquantes; mais il s'accompagne d'une réaction populaire contre les excès et les scandales commis par les puissants, contre la corruption et le désordre. A Florence, Jean Gualbert, après avoir eu toute la cité contre lui, l'a bientôt toute en sa faveur. Vers 1035, une agitation sur le Marché (la première agitation populaire qu'on puisse mentionner dans l'histoire de Florence) se termine par le triomphe de l'agitateur. Par sa seule autorité morale, le moine de

Vallombreuse vient à bout du puissant évêque Hatto, qui l'avait fait bâtonner. Peu après, lorsque meurt le margrave de Toscane Boniface, après un long règne tyrannique, les cités (exhortées par l'Empereur) expulsent le prétendant Godefroy de Lorraine, qui avait épousé sa veuve; il est chassé *communi conspiratione plæbis*, dit un chroniqueur.

Un peu plus tard, nouvelles agitations religieuses à Florence provoquées par Jean Gualbert et les moines réformistes. Des témoignages du temps nous relatent de vifs tumultes populaires, où les bases mêmes de l'autorité ecclésiastique et civile auraient été secouées d'agitations tellement violentes qu'il faudra descendre deux siècles pour en trouver de semblables. Les réformistes ne voulaient plus d'évêques nommés directement par l'Empereur; c'est la question des investitures avant la querelle. Tout le peuple marche avec les moines, que l'autorité tente en vain de violenter : elle doit reculer devant la fureur populaire, qui est assez forte enfin pour obliger la cour romaine à revenir sur un jugement précédent, et à déposer l'évêque incriminé.

Ailleurs, à Lucques, dès la première moitié du XI^e^ siècle, graves tumultes, soulèvement du peuple contre les nobles, dont on démolit les châteaux. Là le peuple, contrairement à ce qui se passe à Flo-

rence et en Lombardie, soutient la cause du clergé simoniaque contre l'évêque et le margrave qui travaillent à la fois pour le mouvement religieux réformiste et pour le maintien de la puissance nobiliaire. Lucques finit par entrer en rébellion ouverte contre son évêque qu'elle chasse, contre la comtesse Mathilde et Grégoire VII, pour prendre, — peuple (c'est-à-dire sans doute la haute bourgeoisie) et clergé réunis, — le parti de l'Empereur.

CHAPITRE II

PREMIÈRES FORMES DE LA VIE COMMUNALE

(X^e-XII^e SIÈCLES)

---

§ 1. — Premiers organismes municipaux.

Il est probable que des fermentations du même genre, quoique moins vives, se sont produites dans les campagnes. On n'en a point de témoignages directs. En revanche, l'histoire des campagnes nous fournit de précieuses données sur les transformations économiques fondamentales qui s'opèrent à cette époque, et rendront possible l'évolution politique ultérieure. Elle nous donne en même temps les exemples les plus simples et les plus clairs de la façon dont se sont formés les organismes municipaux libres, les premières administrations populaires.

Un lien très ancien unissait les paysans : l'organisation ecclésiastique, qui correspondait à une sorte d'organisation civile. La *plebs* ou *pieve* est,

en Toscane par exemple, l'*unité administrative religieuse en même temps que civile, judiciaire, militaire*. Cette unité administrative se subdivisait, évidemment dès l'origine, en petites unités coutumières, c'est-à-dire fondées sur des habitudes locales, et sur une sorte de droit coutumier oral : la *vicinantia*. La *vicinantia* avait ses administrateurs délégués : les *portinarii*, *caneparii* ou *consules* : *hommes de confiance des paysans, élus par eux* et agréés par les seigneurs, intermédiaires entre eux et lui. Leur fonction première est de veiller aux dépôts communs de grains, fruits, légumes, paille que les paysans doivent faire au château. Telle semble avoir été l'humble origine de la magistrature municipale dans les campagnes.

Autre facteur important de l'évolution : la population rurale se divise en groupes de valeur sociale diverse. Les *masnadieri* sont les serfs les plus habiles, experts aux armes, et bons artisans, groupe sur lequel le seigneur doit s'appuyer, militairement et économiquement. Évêques et couvents avaient aussi leurs *masnadieri*. Cette classe, qui s'éleva peu à peu des couches les plus basses, eut une part essentielle dans le mouvement qui devait transformer les conditions de la propriété et rendre possible le travail constitutionnel. On a pu dire qu'en Toscane dès le XI^e^ siècle *la propriété collective de la terre était la règle générale*. Bien plus; en

1075, on voit la communauté des paysans intervenir, par un acte quasi-politique, pour approuver la cession d'un château par ses légitimes seigneurs à l'évêque de Lucques; le seigneur, dans cette propriété commune, avait d'ailleurs sa part.

Des formes juridiques de la *liberté collective* ont existé chez les populations italiennes de très bonne heure. Les hommes d'un village du territoire de Pise, qui ont des difficultés avec les seigneurs du lieu, disent (en 1076 environ): « Sachez que de tout temps nous avons été des hommes libres, avons toujours habité notre alleu et avons toujours eu droit de refuge et habitation dans le château de Saint-Cassiano tant qu'il a été debout, et n'avons jamais été tenus à aucun service envers aucun des Lombards, sauf pour l'entretien du château et des habitations. Maintenant que le château est détruit, nous devons être complètement libérés de tout service ». Ces hommes repoussent toute idée d'une véritable servitude, ils ne se reconnaissent tenus que pour les services qui intéressent toute la collectivité dont ils font partie.

En somme, de très bonne heure les paysans de la *vicinantia*, petite organisation économique, sorte de petite coopérative de production et de consommation, obtiennent du seigneur, qui a besoin d'argent et de bras, des privilèges et franchises. Ils arrivent à acheter le château et à se substituer

ainsi au seigneur. Fait remarquable, qui semble prouver que le préjugé de caste était dans ces pays beaucoup moins fort qu'ailleurs. En 1233, trois consuls du village de Pavana, dans l'Apennin pistoiais, pourront déclarer en qualité de témoins que, depuis deux cents ans, leur communauté s'administrait elle-même par des consuls élus. En 1104, le seigneur d'Anghiari, au lit de mort, affranchit tous les serfs de son domaine ; en 1147 nous voyons que cette population est constituée en une Commune, gouvernée par des consuls ; en 1163 cette Commune est reconnue par le légat de Barberousse et déclarée Commune d'Empire. Tel est le schéma de l'évolution.

Il n'est pas douteux que les organismes urbains n'aient eu souvent une origine analogue. D'ailleurs, les petites unités sociales dont se compose la ville : les *populi*, peuvent avoir pour origine les *vicinantiæ* des bourgades abandonnées qui se sont transportées telles quelles dans l'enceinte de la cité. C'est le cas de plusieurs villes de la Toscane.

Les groupements locaux, dits *populi*, *sont à la base de l'organisation civile et militaire des villes ;* ils sont le premier organisme reconstitué (avec un nom de l'époque romaine) dans l'anarchie qui a suivi la chute de l'Empire. Dès la même époque cependant se sont formés des groupements qui

comprenaient plusieurs *populi*, en une unité plus forte : les quartiers, ou pour employer l'expression du temps : les *portæ*, nés des nécessités de la défense des villes contre les bandes pillardes.

Chaque *populus* d'une ville est groupé autour de l'église de la *vicinantia* ou *contrada* et forme la paroisse de cette église, à l'administration de laquelle il prend part. Chaque *populus* élit ses *boni homines* ou *rectores*, auxquels le lie un serment, qui perçoivent des impôts, le représentent dans les actes communs à toute la cité. L'armée est composée des *populi* marchant en détachements. Dès les premiers temps, nous voyons les *boni homines* appelés comme coadjuteurs au tribunal du roi, du margrave, des *messi regi*. Les *vicini* recourent à eux pour l'arbitrage, de préférence aux tribunaux féodaux. Ils sont témoins dans les actes notariés intéressant la communauté. C'est d'eux que sort la magistrature plus fixe des consuls; on trouve plus tard, des textes où sont nommés ensemble : *consules et boni homines*. Leur importance s'est accrue naturellement à mesure que s'accroissait la communauté et se compliquaient les affaires : on confia peu à peu à ces délégués ce dont auparavant le *populus* tout entier délibérait.

Remarquons qu'aucune distinction sociale ne semble être intervenue à l'origine dans le choix des *boni homines* ; on y trouve des nobles et des

masnadieri, des serfs et des *milites*. A Florence on voit, dès 1061, les *minores* figurer dans ces commissions aussi bien que les *majores*.

Cependant, des différences sociales existent (le fait qui vient d'être cité en est la preuve) et vont s'accusant, et contribuent à donner à la population urbaine force et complexité. Les documents ne nous font pas très bien voir, mais nous permettent de supposer avec certitude la *constitution définitive d'une noblesse citadine*, fort diverse de la grande noblesse féodale. Les Nobles sont le premier parti urbain formé ; ce sont eux qui auront d'abord entre les mains le gouvernement communal lorsqu'il existera. D'autre part, les progrès du commerce et l'industrie rendent nécessaire la *formation d'associations commerciales et industrielles*. Dès le IX^e^ siècle probablement à Venise, et peu à peu partout ailleurs.

Il y avait dans tout cela les éléments nécessaires à la constitution d'un organisme collectif. Comment ces éléments se sont-ils unis pour se substituer à l'autorité féodale défaillante, ou créer un pouvoir nouveau à côté d'elle ? Certainement sans plan préconçu, au fur et à mesure des besoins ou des possibilités, souvent peut-être à l'amiable, par collaboration consentie des meilleurs éléments de la population avec les pouvoirs établis. A la trop rudimentaire administration féodale ou épis-

copale s'ajoutent des fonctions administratives nouvelles, émanation de la classe populaire, plus ou moins importantes, plus ou moins indépendantes, selon les lieux et selon les circonstances. Parfois un groupe spécial particulièrement fort prend l'initiative de ces créations, fait transformer en fonctions publiques des organes qu'il a créés pour son propre usage. Ainsi la municipalité de Pise est née de l'organisation privée des armateurs et « marchands de mer ». Assez fortes, nous l'avons vu, pour lutter contre les pirates arabes, pour organiser une expédition en Afrique, ces familles de marins le furent bientôt assez pour grouper autour d'elles d'autres éléments de la cité, devenus assez forts eux aussi pour imposer leur collaboration : ainsi put se former une administration collective.

Ailleurs, on voit un semblable accord se faire sans qu'on puisse dire qui l'a provoqué. A Florence, au XI^e^ siècle, plusieurs églises sont construites aux frais publics, par contribution consentie : car la cité les revendiqua plus tard comme siennes. En 1034 un « grand nombre de citoyens » approuve une dotation à l'hôpital de la Badia.

Autres traces d'une organisation municipale à Florence : en 1046 la cité envoie des délégués à Ravenne pour demander une consultation à un juriste de cette ville : c'est une sorte de commission

municipale. Le margrave, l'évêque entrant en charge jurent (ceci dès les premiers documents de ce genre que l'on possède) de respecter les coutumes et les contrats. On trouve des *Siniscalchi del Comune* (chargés de l'administration financière) dès 1095. En 1119 un *Magister marmoree artis Florentine civitatis.*

En 1081, un diplôme impérial nous apprend qu'il existait à Pise un Conseil de douze Prud'hommes, élus par l'Assemblée populaire. Les consuls de Florence n'apparaîtront d'une façon certaine qu'en 1138. Le nombre de ces consuls est d'abord variable; douze souvent; deux chargés tous les deux mois, de la direction des affaires, sont les *consules priores*. Il semble qu'on prévoie le cas où il n'y en ait pas. Les documents disent : *Consules seu Rectores vel Rector*, — *Potestas sive Dominator*, — *Consules qui tempore erint et si non erint*, — *Rectores Potestas sive Consules Mercatorum.* Il y a à Florence, nous dit Villani, un Conseil, composé de cent *Boni homines*. Et de temps en temps le *Parlement*, c'est-à-dire l'assemblée de tous les citoyens, se réunit sur une place ou dans une église, pour discuter ou plutôt pour voter par acclamation certaines mesures importantes que les dirigeants proposent.

Dans tout cela, on n'aperçoit encore que des organismes rudimentaires, flottants. Malgré l'indé-

pendance à peu près complète de certains éléments sociaux par rapport aux pouvoirs établis, — et peut-être même à cause de cela, — la collectivité n'est pas encore politiquement organisée, ni proprement indépendante.

Parmi les douze consuls de Pise, il y a trois *vicecomites*, qui représentent l'autorité margraviale ou impériale. En somme, au cours du XI^e^ siècle, il s'est produit dans beaucoup de villes un fait essentiel : *des pouvoirs communaux se sont constitués peu à peu, par une sorte de compromis* (dont la forme a pu varier beaucoup) *entre l'autorité féodale et la collectivité populaire.* Dans la première moitié du XII^e^ siècle, les Pisans pourront encore dire : « Nous ne sommes ni serfs ni seigneurs ».

§ 2. — Commencements de l'indépendance communale ; la Ligue Lombarde.

Vers 1075 éclate la querelle des investitures. Il est aisé de voir que dans la lutte entre Grégoire VII et l'Empereur, les bourgeois des villes, en prenant parti pour l'un ou pour l'autre, cherchent surtout une occasion d'accroître leurs libertés. Comme en France, dans la lutte entre le roi et les grands feudataires, ici aussi les deux adversaires essayent de gagner les bourgeois en flattant leurs aspirations à l'indépendance civile et économique. Henri IV

multiplie les patentes de franchise. Il faut remarquer en effet, bien que cela n'ait rien de surprenant, que ces bourgeois semblent tenir surtout aux privilèges économiques.

Davidsohn dit que *cette fin du* XI^e^ *siècle fut décisive pour la formation des autonomies municipales dans l'Italie du centre.* Il cite deux villes, Lucques et Pise, auxquelles il est accordé qu'aucun château royal ne sera construit dans l'enceinte de leurs murs. Il relate que depuis 1079 Florence possède un étalon de mesure propre, signe d'indépendance municipale; dès 1090-93, on voit que des impôts sont levés sur le *Contado* (campagne) au nom du roi, du margrave, et d'autres au nom de la cité. D'ailleurs, de même qu'en France, la noblesse favorise, en beaucoup d'endroits, la naissance et le développement de la Commune, contre l'évêque.

Question importante, et non encore complètement élucidée, que celle des relations entre la cité primitive et l'évêché. Le territoire du diocèse de Florence est exactement le même que celui de la circonscription civile. Les laïques interviennent de façon régulière, officielle, dans toutes les affaires importantes de l'évêché. Beaucoup d'actes de l'évêque, au XI^e^ siècle, étaient décidés *cum comuni consilio atque electione nostrorum clericorum ac fidelium laïcorum. Le vicedominus*, chargé de la régence de l'évêché pendant les interrègnes, était

un laïque depuis l'an mille environ. Les Visdomini, qui possédèrent cette charge pendant longtemps, devinrent une des plus riches familles de Florence.

Il est certain que, du moins à Florence, *l'autorité de l'évêque servit à couvrir les progrès de la puissance populaire*, par le fait que, pour une bonne part, l'église était chose des citoyens en même temps que du clergé. Dès l'origine, on s'aperçoit, par exemple, que les cérémonies, de plus en plus solennelles, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, patron de la ville, sont des hommages à la grandeur croissante de la cité, beaucoup plus que des manifestations religieuses à proprement parler. Les cierges des villages et bourgs sont offert à la cité beaucoup plus qu'au saint. En somme le pouvoir de l'évêque était un pouvoir féodal, généralement plus faible que les pouvoirs féodaux laïques, par suite plus propice à l'accroissement des libertés communales.

De fait *on voit à partir du début du* XII^e^ *siècle les pouvoirs féodaux, quels qu'ils soient, partout affaiblis, et surgir en grand nombre des magistratures d'origine collective.* C'est d'abord la justice qui est peu à peu abandonnée à des délégations de citoyens. Puis, rapidement, l'administration générale des cités passe tout entière entre les mains des représentants de la population. A Florence, la mort de

la comtesse Mathilde, en 1115, transforme le pouvoir des délégués communaux en pouvoir autonome et rend nécessaire, comme le fait remarquer Villani, une organisation plus complexe. Cette organisation ne nous apparaît pas claire tout de suite. Quelques familles durent tenter de s'emparer du pouvoir. Il y a des luttes qui semblent bien être déjà des luttes politiques, c'est-à-dire des luttes entre partis organisés, représentant des intérêts collectifs, pour la possession du pouvoir.

La puissance impériale s'écroule, et avec elle celle de grands feudataires. La célèbre querelle des Guelfes et des Gibelins, dans laquelle la société féodale en décadence entraîne les Communes naissantes, renforce presque partout leur indépendance. Le plus souvent les Communes sont devenues guelfes ou gibelines pour des raisons où les principes n'ont rien à voir et l'intérêt presque tout. Que pendant la période de la formation des Communes, un Empereur ait été amené à favoriser l'une d'elles pour faire échec à une autre, ou à quelque prince, qu'il ait accordé quelque diplôme exceptionnellement avantageux : voilà comme à Pise, à partir du milieu du XII^e^ siècle, la tradition gibeline amorcée.

Quelques retours offensifs de l'Empire, à intervalles éloignés, auront désormais pour principal résultat d'exciter l'esprit d'indépendance com-

munale (en certains cas, d'attiser les luttes intestines). Dans la seconde moitié du XII^e^ siècle, *l'intervention de Frédéric Barberousse dans l'Italie du nord amena une explosion de patriotisme italien*, dont les échos se répétèrent longuement, et même un très intéressant essai de constitution d'un état fédéral, la fameuse Ligue lombarde. Intéressante non pas seulement en tant qu'elle exprime le commun désir d'indépendance et la commune haine contre le barbare : que ces sentiments soient nés, avec une pareille force, dans un grand nombre de Communes lombardes (non point dans toutes); qu'elles se soient unies, étant si près les unes des autres, contre le même ennemi, c'était déjà significatif. Mais cette union n'a pas été seulement une alliance militaire, elle a été une sorte de consortium administratif. Un moment, les Italiens qui en somme n'ont connu la république que sous la forme des groupements urbains indépendants, semblent avoir entrevu, sous la pression du danger extérieur, la nécessité future des grandes fédérations.

Il est regrettable que nous ne puissions pas voir clairement jusqu'à quel point et de quelle manière ces populations, si enthousiastes dans la résistance à l'étranger, étaient politiquement organisées. Il se peut que la Ligue lombarde ait été un fait de nature féodale, un mouvement d'ensemble d'une

partie des seigneurs de la Haute-Italie, entraînant avec eux le peuple des villes, masse encore politiquement inorganique. Que ces bourgeois, pendant cette période de révolte où l'autorité du prince s'effondra, aient mieux senti leur force, aient senti aussi le besoin et le pouvoir de se constituer en collectivités indépendantes, cela est fort probable. Qu'une ou deux cités particulièrement importantes, comme Milan, aient été pendant un temps de véritables républiques, on l'imagine plutôt qu'on n'en est sûr; nous n'y pouvons saisir, comme à Florence, cette preuve décisive : le sentiment, la pensée populaires.

En tous cas l'évolution politique n'y fut pas aussi large que dans le centre, le temps de la vie républicaine y fut très court. *L'établissement des Seigneuries suit de très près la victoire des Communes du nord sur l'Empereur.* La paix de Constance est de 1183 : dès 1232 Vérone tombe sous la domination de Ezzelino da Romano (*incepit regere civitatem*, dit le chroniqueur) pour finir un quart de siècle plus tard, après quelques soubresauts, entre les mains des Scaligeri. D'ailleurs, pendant le demi-siècle qui suit la paix de Constance, les rivalités des deux familles qui se disputaient la prépondérance avaient à plusieurs reprises bouleversé la cité, et réduit à peu de chose l'autorité communale proprement dite. Et

l'histoire des autres Communes de la haute Italie est semblable.

Cette faiblesse constitutive du peuple dans cette région est prouvée par le fait, en apparence contradictoire, que l'établissement des seigneuries y a été, en un sens, une victoire du peuple contre les nobles qui l'opprimaient. Ne pouvant vaincre par lui-même, le peuple s'est donné à un des nobles pour qu'il écrasât tous les autres, lui assurât la justice et une bonne administration. A Vérone, l'atroce Ezzelino da Romano a ses plus chauds partisans dans le petit peuple. Et Mastino della Scala arrive au pouvoir en qualité de Capitaine du peuple, magistrature créée pour lui, et qu'à la même époque les cités toscanes créaient pour assurer le triomphe du peuple sur les grands. La distinction entre Peuple et Commune, qui marque en Toscane, comme nous le verrons, un progrès décisif des idées démocratiques, marque en Lombardie l'avènement des tyrans.

Bien entendu, dans les Communes du nord, l'administration communale se fonde et s'organise sur le même type qui sera celui des Communes toscanes. Car le besoin, la volonté d'ordre, de coopération d'une partie au moins du public, à la gestion des affaires communes est aussi forte là qu'ailleurs. Et même c'est ce besoin et cette volonté qui jetteront le peuple entre les bras des

tyrans. Mais là, sur le municipe, on ne voit pas germer et fleurir la république. Ce sont, à peu près, les mêmes institutions, à regarder les textes ; mais l'esprit n'est pas le même.

Il est d'ailleurs difficile de dire, pour les Communes mêmes dont leur évolution ultérieure fera des républiques, à quel moment commence en elles la vie politique proprement dite, c'est-à-dire à quel moment elles ont acquis une autonomie suffisante, et les groupes sociaux se sont assez différenciés et l'organisation collective assez accentuée. *Il n'est même pas possible de dire pour aucune des grandes villes italiennes à quel moment précis elles deviennent des « Communes ».*

Vers le milieu du XII^e^ siècle, une ville comme Florence semble être déjà une collectivité à peu près indépendante, en fait, de tout pouvoir extérieur, mais qui n'a pas encore tiré toutes les conséquences de cette liberté, qui a une organisation municipale assez bien établie, mais très limitée dans son action, où les groupes sociaux les plus évolués : nobles, marchands, clergé, vivent chacun pour soi et s'arrangent pour ainsi dire à l'amiable pour la gestion de leurs intérêts communs. Un de ces groupes semble avoir alors la prépondérance partout : la noblesse citadine, qui était par ses origines la plus propre à hériter des pouvoirs féodaux disparus.

De nombreux documents prouvent que, vers le milieu du XII^e^ siècle, les cités toscanes étaient, vis-à-vis du pouvoir féodal (margrave ou évêque) dans un état de *sujétion nominale et d'indépendance de fait*, partout où (comme à Pise, Lucques, San Gimignano) l'évêque n'avait pas réussi à reprendre pour son compte et à maintenir l'autorité féodale que le margraviat affaibli et l'Empire trop lointain ne pouvaient plus exercer réellement. Si les Pisans disaient encore, au début du XII^e^ siècle : « Nous ne sommes ni serfs ni seigneurs », il apparaît qu'après 1150 ils sont devenus « seigneurs », maîtres chez eux, par un privilège — perdu — de l'empereur Conrad, qui leur conférait la pleine juridiction.

La conquête des campagnes avoisinantes, que commencent les plus grandes villes vers le même temps, affermit mieux encore la Commune, en lui donnant un territoire où elle est, au sens propre du mot, souveraine.

Période de vie politique encore embryonnaire et incertaine, ce qui ne veut pas dire, à cette époque, période particulièrement difficile et troublée. Les grandes difficultés viendront au contraire un peu plus tard, quand l'évolution sociale sera plus avancée, les partis mieux formés, les problèmes plus compliqués. Toutefois, vers la même époque, apparaissent, à n'en pas douter,

les premières luttes politiques. A Florence, en 1177, les Uberti font aux *Popolani* une guerre qui n'est plus un des ordinaires duels entre familles ou groupes de familles. Et alors les premières institutions municipales, dont nous avons vu les modestes commencements, prennent un caractère nouveau.

CHAPITRE III

PREMIÈRES INSTITUTIONS POLITIQUES

(XII^e-XIII^e SIÈCLES)

Il est assez difficile de déterminer la signification politique des premières institutions communales dont on voit toutefois qu'elles ont un caractère politique. Les *Consuls*, ou de quelque nom qu'on appelât cette magistrature primitive de la cité, émanation de la classe noble, ont exprimé d'abord, du consentement de tous, le désir universel d'organisation municipale et de relative autonomie; leur autorité était d'origine privée, sans bases constitutionnelles, fondée sur l'importance sociale exceptionnelle de leur classe ou même de leur personne. De même les conseils qu'ils créent autour d'eux ne signifient d'abord autre chose qu'un développement normal de l'administration municipale; ce sont des commissions, qui n'ont rien de proprement politique. Même le

Parlement, réunion de tous les membres de l'association communale indistinctement mêlés, n'a rien d'une institution représentative.

Cependant, un cadre rudimentaire était ainsi créé : une administration financière, une justice civile et criminelle, une armée, une marine, une politique étrangère, qui n'étaient pas seulement celles d'un pouvoir extérieur à la communauté, qui étaient aussi celles de la communauté même, en tant qu'elle accordait sa confiance à la classe consulaire et la soutenait. A partir du moment où se manifestèrent des intérêts divergents, où se formèrent des courants contraires, où la communauté ou une partie de la communauté discuta avec ses chefs, en même temps que la vie urbaine devenait plus intense et compliquée et que le pouvoir féodal disparaissant faisait réellement de la ville une cité indépendante, — à ce moment la politique naquit ; *les institutions déjà existantes devinrent des institutions politiques en tant qu'elles exprimèrent la volonté commune et surtout en tant que des aspirations diverses vinrent s'y rencontrer et s'y combattre.*

Les grands progrès faits, au XII^e^ siècle, par les populations italiennes sur le terrain juridique ne sont pas, en soi, un fait de l'ordre politique ; ils sont l'expression de l'accroissement général de l'activité humaine, de la multiplication des rap-

ports, du désir général de régulariser et de solidifier l'édifice social. Mais ces progrès sont particulièrement grands et rapides dans les villes indépendantes et où se développe la vie politique : ces villes ont besoin, plus encore qu'ailleurs, que les relations sociales soient exprimées par des lois. Et inversement, ces lois, d'abord sans valeur politique précise, deviennent, en certains cas, sujet de litige, texte pour les oppositions de parti.

Le consulat devint une magistrature, à proprement parler, politique, du jour où il se forma dans le public un groupe représentant des intérêts contraires à ceux de la classe consulaire. Mais alors les Consuls ne tardèrent pas à céder la place au *Podestat. Le Podestat exprime un état de choses nouveau, et pourrait bien avoir été la première magistrature véritablement communale.* On a beaucoup discuté sur la nature et la signification primitive de cette institution célèbre. Elle n'est pas née d'une révolution, mais paraît s'être substituée peu à peu au collège consulaire, dont elle est probablement émergée : le plus important des Consuls, le président du collège, ayant été peu à peu, ou par intervalles dans des circonstances graves, revêtu de pouvoirs extraordinaires. Ce Podestat est donc une création du régime nobiliaire; mais il apparaît assez clairement qu'il est né du désir général que la Commune eût un chef en quelque

façon supérieur à la caste noble, un chef qui représentât l'intérêt général. La création du Podestat, magistrature nobiliaire, serait donc due à une pression de l'élément non-noble. Il est encore probable que le Podestat, magistrat investi d'une autorité plus grande et en quelque sorte plus solennelle que celle des Consuls, personnifie le progrès général de la Commune, son autonomie croissante, la complication plus grande de son organisation.

Pendant la même période, se produit un phénomène qui a la même cause et des conséquences analogues, et qui est un des plus curieux de l'histoire de ces Communes, pour un observateur d'aujourd'hui. Dans presque toutes les Communes, l'autorité municipale avait été amenée à créer des fonctionnaires spéciaux, chargés de régler et de surveiller les principales activités économiques de la cité : chefs, nommés et non élus, des grandes corporations, appelés souvent d'un nom qui restera : *Consuls des marchands;* magistrature dont l'importance fut très vite si grande, qu'on les voit, plus d'une fois, suppléer les Consuls de la cité. Or, vers la fin du XII[e] siècle, il apparaît que les chefs des corporations marchandes ne sont plus si étroitement dépendants du collège consulaire; qu'ils sont élus dans le sein des corporations mêmes; que, tout en continuant à être des officiers publics,

ils représentent un groupe social distinct de la classe consulaire. Là encore, les Nobles ont créé un organisme politique, qui n'était certes pas l'expression de leur intérêt de classe. Le rudimentaire gouvernement communal des origines semblait s'affaiblir : mais ce n'était qu'une apparence, ou une crise passagère, après laquelle la cité se retrouvera sur des bases plus larges. Ainsi *la tendance associationnelle et la tendance étatiste entraient en lutte pour contribuer chacune à leur tour, par leurs victoires alternées, à l'évolution politique de la cité.* Seulement, la faiblesse de l'État dans les primitives Communes italiennes, et la force exceptionnelle de certaines associations, permit alors à la tendance associationnelle de s'établir, dans l'organisme gouvernemental, d'une façon régulière et officielle, qui, à nous modernes, nous paraît désormais, — ou nous paraît jusqu'à nouvel ordre, — difficilement compatible avec une forte discipline publique.

C'est encore sous le régime antérieur à celui du Peuple qu'a été créée *la première assemblée délibérative régulière* : *le Conseil*, qui deviendra peu à peu l'Assemblée législative. Comment et quand le devient-il, de simple comité municipal consultatif qu'il a été tout d'abord? Il est difficile de le dire. Nous le verrons fonctionner au temps du Peuple.

De même *nous trouvons établi, de très bonne heure, un système d'impôt proportionnel;* chaque membre de la Commune paye un tant pour cent, fixé sur estimation de ses biens meubles et immeubles. Il n'y a pas lieu de s'émerveiller. Un tel impôt n'a nullement, dans ces Communes, du moins au début, la signification nettement démocratique que nous lui donnerions aujourd'hui. Il fallait bien que les membres de la Commune, associés volontaires, convinssent d'un moyen régulier de subvenir ensemble aux frais communs. Le versement obligatoire pour tous et proportionné aux ressources de chacun, est un des moyens les plus simples, et de ceux qui se présentent d'abord à l'esprit. C'est, au fond, une des formes les plus naturelles du principe de la cotisation, inséparable du système de l'association. Toutefois, ce principe était contraire aux habitudes féodales, en vertu desquelles les non-nobles étaient taxés, uniformément, et quelle que fût leur fortune, par chef de famille, et le noble était généralement exempt. Nous ne savons à quel compromis ces deux tendances opposées ont abouti, pendant la période embryonnaire de la vie communale. Il est probable que lorsque la Commune hérita des prérogatives des anciens pouvoirs, les Nobles de la ville, qui la dominèrent d'abord, voulurent que l'impôt continuât à peser

sur les citoyens non-nobles seulement, se dédéclarant eux-mêmes exempts. Les nobles dits *salvatici*, c'est-à-dire ceux qui avaient leurs attaches les plus fortes dans leurs domaines situés hors de la ville, se révoltaient naturellement contre toute forme d'impôt. D'autre part, les citoyens non-nobles ne pouvaient pas ne pas faire valoir les droits que leur conférait leur qualité de membres de la Commune : l'impôt ne pouvait pas être pour eux, comme pour les habitants des pays monarchiques, une conséquence et un signe de la sujétion; il devait être et était en effet une contribution volontaire; par suite, la raison pour laquelle les Nobles en étaient exempts ne leur apparaissait plus très claire. Leur thèse était si logique, qu'elle s'impose, au moins partiellement, dès avant la victoire du Peuple.

C'est ainsi que la question de l'impôt devient une question politique. Vers la fin du XII^e^ siècle et dans la première moitié du XIII^e^ siècle, *dans les querelles qui s'élèvent un peu partout entre Nobles et non-nobles, le problème des impôts tient une grande place.* A Milan, Pise, Sienne, Pérouse, Lucques. Orvieto, le peuple formule des réclamations identiques. Dans plusieurs Communes, l'opposition entre les deux systèmes, de l'impôt fixe par tête, ou de l'impôt proportionnel basé sur l'estimation, devient la plate-forme de la lutte politique.

Pendant la même période, les Communes font des efforts (là-dessus, nobles citadins et non-nobles durent se trouver d'accord) pour soumettre à l'impôt les nobles des environs, membres de la Commune. Mesure dans son principe purement économique, destinée à augmenter les ressources de la Commune ; elle posait cependant une question politique, en obligeant à préciser les devoirs du citoyen.

Pendant longtemps, cela est aisé à comprendre, ces petites villes n'eurent qu'un très petit nombre de fonctionnaires fixes, et se contentèrent de nommer des délégués temporaires. Comme il est naturel en régime associationnel, ces délégations étaient souvent collectives. Quand la vie politique commence, avec l'opposition des partis se pose la question du mode d'élection de ces délégations, et bientôt celle de la représentation proportionnelle des partis dans les principales d'entre elles. Et ainsi les *Commissions* (*sapientes*, *boni homines*) *et les compétitions dont elles sont l'objet*, *deviennent un des points importants de la constitution*, *un des traits caractéristiques de la vie publique*.

L'habitude de renouveler fréquemment ces commissions, et d'une façon générale les titulaires de presque tous les emplois publics, remonte également à la période antérieure au Peuple. C'est encore une de ces institutions qui, produites par des causes

économiques ou autres, prennent par la suite une signification politique qui en change complètement la valeur. Dans les premiers temps, où la participation à la direction des affaires communes était surtout une charge, il était naturel qu'on fît cette obligation de courte durée. Mais ensuite l'intérêt de parti fera rechercher certains emplois ; alors naîtra ce que les chroniqueurs appellent la *gara d'uffici*, la « course aux fonctions publiques » ; la brièveté des emplois deviendra utile parce qu'elle permettra, ou de contenter successivement tous les groupes et beaucoup d'ambitions personnelles, ou d'empêcher qu'un groupe ou qu'une personnalité influente ne s'éternise dans une charge importante.

Quand le Peuple arrivera au pouvoir, il trouvera, presque dans chaque Commune, une constitution déjà ébauchée, un *Statut*. Ces constitutions primitives ne sont, dans la plupart des cas, que des recueils désordonnés de règlements de toute espèce, depuis les plus insignifiantes mesures de voirie jusqu'aux plus délicates définitions des pouvoirs des hauts magistrats. Le livre de la constitution, dans les débuts, est surtout un manuel pratique à l'usage des officiers publics. Cependant ces statuts révèlent un effort tenace, pour corriger peu à peu les incertitudes des solutions primitives, délimiter les pouvoirs des divers officiers publics, et régler leurs

relations ; exprimer sous forme légale les principaux intérêts sociaux, donner aux corps sociaux et aux particuliers des garanties. Dans cet effort, on sent d'une part le désir de la classe noble dominante, de mieux réglementer la vie publique et de répondre au développement croissant de l'activité économique des cités : encore, ils ne font que ce que faisaient, dans les mêmes conditions, les monarchies conscientes de leurs devoirs et de leurs intérêts. Mais d'autre part, à la lecture de certaines lois qui limitent les pouvoirs des hauts magistrats, les obligent à des redditions de comptes, établissent à leurs côtés des conseils permanents, on devine la pression de l'élément non-noble, qui se dresse en face de la classe dominante et fait avec elle des compromis, en attendant mieux. Et ainsi *peu à peu, le Statut devient une constitution politique.*

Les partis politiques s'organisent de bonne heure très fortement, d'une façon publique ; cela ne fait aucun doute, même en l'absence de documents. Il suffit de voir, presque partout, les Nobles serrer les rangs, renforcer leurs organisations propres, s'empresser de donner à ces organisations valeur légale et privilèges. Par exemple, on voit à Pise, à mesure que la Commune se développe, la noble corporation des armateurs, l'Ordre de la Mer, s'attribuer nombre de prérogatives politiques : nomi-

nation des consuls-résidents dans les colonies; justice propre, et sans appel, pour les faits de mer; faculté de se servir des officiers de la Commune pour l'exécution des ordonnances et des jugements des consuls de la mer; prédominance numérique dans certaines commissions législatives, etc... De mainte façon et très clairement, les premières séries de documents législatifs que nous possédons sur ces Communes nous font voir la scission accomplie entre les intérêts de deux groupes sociaux principaux. Les lois sont tantôt faites dans l'intérêt général, tantôt dans l'intérêt de l'un de ces groupes et par sa volonté.

L'existence des partis politiques est d'ailleurs reconnue en droit par la constitution dès le début du XII^e^ siècle. On trouve dans les premiers statuts le terme *Peuple* opposé au terme *Nobles*. Dès le début, les groupes politiques ne correspondent pas exactement aux divisions sociales : on peut être socialement membre de la noblesse et appartenir au parti du Peuple, et inversement; un document de 1222 dit : *Milites Placentiæ et illi de populo, qui ad milites attendunt; et populus Placentiæ et illi milites qui ad populum attendunt.* La plupart de nos constitutions modernes ignorent officiellement (sauf en matière d'élections) les partis politiques; les gens d'alors, qui n'avaient point de théories, trouvèrent tout naturel d'exprimer dans la constitution les

conditions politiques réelles où ils se trouvaient. A partir de ce moment (au milieu du XIII^e^ siècle environ dans les Communes du centre), par la nette différenciation des partis, la vie politique s'est dégagée des entraves primitives ; les fondements de l'édifice républicain sont posés : nous allons le voir s'élever rapidement.

Mais demandons-nous d'abord, — l'abondance des documents (chroniques et actes publics) le permet désormais, — comment est alors composé le corps social, dans quels rapports les divers groupes sont entre eux, ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent. Ensuite, nous verrons comment ensemble, ou les uns après les autres, ou les uns contre les autres, ils ont, en un siècle environ, achevé leur Cité.

LIVRE II

LES GROUPEMENTS SOCIAUX ET LEUR VALEUR POLITIQUE

CHAPITRE I

LA NOBLESSE

(XIII[e] SIÈCLE)

La noblesse n'est pas la même partout. La noblesse de Florence n'a pas la même origine ni la même composition que la noblesse de Pise ou de Sienne. Distinguer, d'autre part, entre *les grands féodaux* qui restent hors des villes (non sans peser parfois sur leur politique) et les autres qui ont constitué dès l'origine ou qui viennent ensuite grossir la *noblesse des villes*. L'immigration des nobles de la campagne est un des faits les plus notoires de la vie sociale des Communes toscanes aux XII[e] et XIII[e] siècles. Dante, qui prétendait descendre d'une famille florentine autochtone, s'en

est plaint amèrement. C'est que l'équilibre politique de Florence en a été modifié, point au profit des anciennes familles. Quelques-unes d'entre elles disparaissent; d'autres s'affaiblissent, s'appauvrissent (il y a des listes d'hypothèques suggestives).

Ce ne sont pas seulement les nobles du dehors, mais les gros bourgeois du dedans qui, à partir du XIII^e^ siècle, entrent dans la caste. Autre sujet d'indignation pour Dante, l'aristocrate. Certes, la noblesse italienne, dans son ensemble, n'a pas la haute allure féodale des noblesses allemande ou française. Il lui reste cependant assez des mœurs cavalières de la féodalité européenne pour inquiéter les bourgeois avec lesquels elle vit et perpétuer entre elle et eux (questions d'intérêt aidant) la discorde. Et en somme les nouveaux nobles, tout en modifiant la physionomie de la caste, la renforcent, loin de l'affaiblir. Conséquence des révolutions anti-aristocratiques, dont l'histoire a d'autres exemples : *la reconstitution d'une noblesse avec la bourgeoisie riche.* Ce qui se passera à Florence à la suite du mouvement populaire de 1250, après 1267, par l'opération de Charles d'Anjou, est très caractéristique : le duc créera des nobles, pour renforcer l'aristocratie guelfe, soutien de la monarchie contre le Peuple.

Mais qu'est-ce au juste que la noblesse, et com-

ment se définit-elle? Il pouvait y avoir une équivoque, et les Nobles, dans leur lutte contre le Peuple, en joueront quelquefois. Du moment qu'un non-noble pouvait devenir noble, la question du sang passait au second plan. La richesse et la force : terres, argent, hommes, châteaux et armes, est sans doute un élément beaucoup plus important de la définition. Dans les textes du temps, les nobles sont plus souvent appelés *potentes* que *nobiles*. *Au point de vue populaire, les Nobles sont essentiellement ceux dont l'exceptionnelle puissance individuelle ou familiale est virtuellement (et le plus souvent aussi en fait) une menace pour la légalité et en général pour l'ordre dont la collectivité urbaine a besoin.*

Cependant tous les non-nobles qui deviennent riches et puissants ne passent pas du côté de la noblesse, bien qu'ils y tendent le plus souvent; souvent leur intérêt s'oppose à ce qu'ils le fassent, du moins ouvertement; et l'on sait qu'une des opérations de défense politique auxquelles aura recours le Peuple, sera de faire passer à l'état de nobles, les riches, faux *popolani*, qui sont de cœur avec les Nobles ou le trahissent ou le gênent. D'autres, parmi ces *potentes*, resteront avec le Peuple parce qu'ils auront vraiment épousé ses intérêts.

Au fond, à partir du moment où un grand nombre de *popolani* deviennent les égaux des

nobles économiquement et, par suite, ou s'infiltrent parmi eux ou les combattent, la qualité de noble se définit, plus encore que par la naissance ou la richesse, par certaines mœurs, par le culte de certaines traditions et par l'attitude politique. Quelques traits particuliers pouvaient donc déterminer la qualité de noble, qui pouvait être par ailleurs une affaire d'appréciation. C'est sans doute ce que signifie la loi florentine du XIII^e^ siècle, qui dit : « Afin qu'il n'y ait pas d'hésitation sur la qualité de nobles, puissants, magnats, l'on entendra par nobles, puissants ou magnats tous ceux dans la famille desquels se trouve actuellement ou s'est trouvé depuis vingt ans un chevalier, ou bien ceux que l'opinion générale tient pour puissants, nobles ou magnats ». Chevalerie : question de titre et de mœurs; opinion générale : question politique.

Pour compléter la définition des Nobles, il est bon d'ajouter quelques caractères qui ne leur appartiennent pas exclusivement, mais qu'ils possèdent presque tous. *Les magnats sont en général les plus riches propriétaires ruraux* ; il est probable que la noblesse florentine possédait en propre la plus grande partie des territoires placés sous la juridiction de la Commune, sans parler de ceux qui échappaient à cette juridiction. *Les magnats sont aussi les plus grands propriétaires urbains*;

la plupart des gens du Peuple étaient leurs locataires; les Cavalcanti possédaient presque toutes les maisons et boutiques du centre de Florence. Enfin les magnats (et ceci, on le sait, est un trait marquant de la civilisation italienne, du centre de l'Italie surtout) *occupent une partie des professions les plus honorées et les plus lucratives* : à Florence, environ un tiers des marchands de Calimala et banquiers sont des nobles.

L'organisation familiale est particulièrement forte chez ces Nobles des villes italiennes. Elle n'est pas inébranlable, et l'on voit dans certaines circonstances graves les branches d'une même famille se tourner les unes contre les autres. Cependant, à l'ordinaire, *la* Consorteria, *association de toutes les familles nobles apparentées entre elles, est un organisme puissant.* Pères, fils, petits-fils, cousins, se trouvent souvent réunis dans un même groupe de palais, formant une seule forteresse. Avec eux, un peuple de serviteurs et d'hommes d'armes.

Ces Consorteries se groupent ensuite en *Sociétés des Tours* (la tour étant, dans la ville, le signe et le suprême refuge de l'indépendance féodale). Enfin la noblesse presque tout entière, quand les nécessités de la lutte politique l'y obligeront, s'unira en une seule association avec ses chefs élus, ses statuts et surtout sa caisse sociale : nous

verrons agir, à Florence, le puissant Parti guelfe.

Comme dans presque toutes les sociétés de l'Europe d'alors, *les Nobles constituent la plus grande force militaire.* Durant la période où les Communes italiennes affirment par la guerre leur existence, c'est la chevalerie qui gagne les batailles, c'est elle en un sens qui fonde la cité; elle saura s'en vanter. Plus tard, quand la cité, avide de travail et de richesse, désirera surtout la paix, les Nobles constitueront une sorte de parti militariste.

La plus forte passion politique est la haine entre les Nobles et le Peuple. Les grands détestent les « chiens du Peuple » et les « folles prétentions des aboyeurs populaires ». « Ce sont des ânes, dit un noble de Bologne, et ils font des lois qui n'ont ni queue ni tête »; « leurs discours se perdent dans les nuages ». « Que les gens du Peuple, dit un religieux, s'occupent de leurs métiers; qu'ils laissent aux Nobles le soin de gouverner la cité et de conduire les armées ». Comment un plébéien, qui ne les a jamais étudiées, pourrait-il dire son mot sur les affaires publiques? Quand, en 1275, l'armée bolonaise va se heurter à une armée gibeline, tout d'un coup les Nobles bolonais, voulant se venger du Peuple, quittent le champ de bataille, laissant le Peuple à la merci des Gibelins, et l'un des Nobles, ajoutant l'injure à la trahison, s'écrie :

« Peuple pourri! » Un noble de Milan qui avait pris parti pour le Peuple, fait prisonnier par les Nobles, est jeté en prison, on l'étouffe en lui emplissant la bouche d'excréments, et on lui dit : « Tu as fait alliance avec le fumier populaire : eh bien! tu dîneras ce soir avec du fumier ».

Le Peuple, de son côté, crie : Vive le Peuple! à mort les loups! « Loups rapaces qui dévorent les doux agneaux », « loups dévorants, affameurs », tels sont les mots que le Peuple hurle les jours d'émeute, sous les palais des Nobles. Dans toute l'Europe, les cris séditieux des paysans ou bourgeois en révolte sont les mêmes : mais ici ils sont traditionnels, pour ainsi dire réguliers; ils expriment un état d'esprit constant, un ensemble d'opinions qui sont en quelque sorte officielles.

Bien que ce soit lui qui ait créé et constitué la Commune, *le noble est au fond hostile à l'idée d'État*. Dès que la Commune cesse d'être un instrument entre les mains de sa caste, il s'indigne et ne comprend plus. Sa conception égoïste du pouvoir est si forte et d'ailleurs si conforme aux habitudes féodales, qu'il l'imposera même à ses adversaires; il y aura toujours quelque chose qui entravera les partis populaires dans leur tendance à faire la république complète, qui les poussera à faire place nette pour le parti dominant, plutôt qu'à englober tous les partis dans la collaboration

politique. Le noble considère qu'il a ses affaires, qui ne regardent pas le public, même si ce sont des batailles dans la rue. Il a dans son palais ou à ses champs des dizaines ou des centaines d'hommes qui sont à peu près ses esclaves : cela ne le prédispose pas à reconnaître les droits du citoyen. Il a des intérêts ou des parentés en dehors de la cité, par lesquels il lui devient étranger : il lui est, en effet, étranger en bonne partie et entend le rester.

Certains détails de sa vie matérielle le confirment dans son aristocratisme, et le protègent contre le progrès des autres couches sociales : le port d'armes lui est longtemps réservé; lui seul, ou ceux qui lui sont assimilés, a le droit d'aller à cheval par les rues. L'orgueil est peut-être le plus fort de tous ses sentiments, celui qui le caractérise socialement. Après leur avoir donné trop d'importance, on a trop rabaissé la valeur historique de certaines anecdotes célèbres : scènes d'orgueil offensé et de folle vengeance, où les chroniqueurs voient l'origine de grandes divisions politiques. En réalité, *l'orgueil nobiliaire est un des agents les plus actifs de l'effervescence politique*. On le voit, dans plus d'une circonstance grave, exaspérer les oppositions de partis et les pousser bien au delà de ce que les intérêts matériels en jeu ne réclamaient.

Ce singulier ferment social n'avait pas que de mauvais résultats. Les fières attitudes des Communes dans leur résistance au Pape, à l'Empereur sont souvent, au moins dans les premiers temps, quand le patriotisme communal est encore hésitant, l'expression de l'orgueil des Nobles.

On comprend de quel poids énorme devait peser dans la vie publique une caste animée d'un tel esprit. Ces gens se suffisent à peu près à eux-mêmes. Ils sont trop forts, et économiquement trop importants pour que le Peuple, même quand il aura grandi, puisse espérer ni même désirer leur ruine complète. Cependant, quand ils ne seront plus les seuls maîtres de la cité, ils seront pour elle une cause de constant désordre et de maux plus grands encore. *Les Nobles perpétuent des habitudes de violence* qu'une nouvelle civilisation voudrait éliminer. Ils répugnent à toute discipline, à toute loi qu'ils ne se sont pas donnée eux-mêmes. Ils seront parfois patriotes : on ne pourra jamais compter qu'ils le seront jusqu'au bout.

Les Nobles (ou au moins quelques-uns d'entre eux) contribuent d'autre part à maintenir quelque temps, dans cette civilisation nouvelle, *une sorte d'idéalisme social à l'ancienne mode, opposé à l'esprit pratique, à l'* « *esprit d'affaires* » qui se développe avec une vigueur exceptionnelle dans les sociétés

du nord et du centre de l'Italie, et peut-être plus qu'ailleurs à Florence. L'idéalisme médiéval avait ses deux affirmations sociales les plus puissantes dans la chevalerie d'une part, et de l'autre dans les ordres mendiants. D'un côté comme de l'autre, complète incompréhension du mouvement économique. Lisez Dante, et entendez ses cris de fureur contre les hommes d'affaires, ses compatriotes, et l'âpreté avec laquelle il répète que « la ricchezza è vile ». Pour lui, le mot qui résume toutes les vertus, et qui définit sa conception de la vie, c'est le mot de « noblesse ». Il prend bien soin de dire qu'il ne s'agit pas de noblesse de sang, et même fustige rudement ceux qui se targuent de leur illustre origine et ne se soucient pas de s'en montrer dignes. Mais, en vérité, les vertus qu'il exige conviennent surtout aux personnes de la haute société. Dans l'énumération qu'il fait de ces vertus, il nomme, avec la « magnanimité », la « courtoisie » ; il ne nomme pas l'activité laborieuse. Le bourgeois Dino Compagni, ou l'homme du Peuple, quel qu'il soit, auteur du poème moral dit du *Pregio*, ne craint pas de recommander au marchand, au médecin, au notaire, au bijoutier, comme une des premières vertus, de bien apprendre leur métier et de l'exercer avec zèle en même temps qu'avec honnêteté. Au baron, il ordonne d'être courtois et brave, de tenir bel équipage, de dépen-

ser tous ses revenus... et de payer ses dettes : la morale n'est pas la même pour celui-ci et pour ceux-là.

Cette profonde différence dans la conception de la morale sociale, basée, on le voit, sur une différence dans les conditions économiques, en même temps que sur une tradition ancienne, aura de graves répercussions politiques. Quand Dante tonne contre l'*avarizia*, l'amour du gain, et dit que c'est le vice de son siècle et sa perdition, il ne comprend pas que c'est au contraire le ressort du progrès, la cause de la grandeur croissante des cités italiennes. Les Franciscains et leurs adeptes innombrables font le même contre-sens. De sorte que les représentants de la tendance industrielle et commerciale auront à soutenir une lutte singulièrement rude, non pas seulement contre des intérêts, mais contre une croyance qui s'appuie sur la religion. Car les intérêts des nobles agrariens et des bourgeois industriels et commerçants, sur certains points contraires, sur d'autres étaient conciliables. Mais le préjugé fit que plus d'une fois le parti noble suivit une politique absolument anti-économique. On comprend que les bourgeois, en ce cas-là, aient réagi violemment.

D'ailleurs, beaucoup de nobles se convertirent peu à peu ; *la définition même de la noblesse devait subir peu à peu de profondes modifications.*

Rien de plus significatif de l'évolution des idées à cet égard que la transformation de la chevalerie. A l'origine, la chevalerie est une distinction accordée par l'Empereur ou ses représentants autorisés aux seuls nobles de naissance ; les chevaliers, outre certains droits et honneurs, avaient aussi des devoirs spéciaux, envers Dieu, envers l'Empereur, les uns envers les autres ; ils formaient une caste, une sorte d'aristocratie dans l'aristocratie. Mais de bonne heure les Communes italiennes se substituent à l'Empereur, avec ou sans sa permission, et nomment des chevaliers. Tant que les Nobles restent prépondérants dans les Communes, la dignité chevaleresque continue à leur être réservée en principe. Toutefois, les plus riches marchands aspirent à la chevalerie par le fait même qu'ils tendent à se confondre avec les Nobles, parmi lesquels, d'autre part, il se trouve un nombre croissant de personnages qui se rapprochent, par leur genre de vie, des riches marchands. Le caractère même de la noblesse des cités italiennes est cause que la chevalerie y est, presque dans les origines, un peu moins aristocratique qu'ailleurs. Que des chevaliers nobles, d'illustre naissance, connussent la comptabilité commerciale et l'art de faire fructifier l'argent, cela n'était pas indifférent.

Quand le Peuple arrive au pouvoir, il considère

que la chevalerie, comme les autres privilèges et honneurs seigneuriaux de la Commune, est à sa disposition. A Florence, à partir du milieu du XII^e^ siècle, on fera chevaliers des gens du Peuple, en nombre toujours croissant. Les nouveaux chevaliers, tous riches (car la qualité de chevalier comportait des dépenses de représentation assez fortes), déploieront un luxe extraordinaire : mais l'esprit ne sera plus le même. Le premier devoir du chevalier, ce qui constitue son honneur, sera alors la fidélité et le dévouement aux intérêts du Peuple. La chevalerie exprimera l'orgueil du Peuple parvenu. Un sermon du temps dit que des chevaliers par naissance et des chevaliers sortis du Peuple, ceux-ci ont le plus de mérite. Hélas ! la chevalerie deviendra aussi l'objet d'ambitions vulgaires. On aura besoin d'être chevalier pour pouvoir briguer les fonctions de Podestat ou de Capitaine dans d'autres cités, fonctions qui rapportent. Boccace se moque de certaines gens à qui la chevalerie va « comme une selle à un cochon ».

A partir du XIV^e^ siècle, la chevalerie sera décidément démocratisée; elle ne sera plus qu'une sorte de décoration, donnée pour récompenser les services rendus. On nommera chevaliers des gens à leur lit de mort. Les partis, en arrivant au pouvoir, feront des fournées de cheva-

liers. Des marchands de vin, des cardeurs de laine seront faits chevaliers lors du tumulte des Ciompi. Il faut descendre jusqu'au temps des Médicis pour voir la chevalerie se retirer peu à peu vers les hautes classes; son sens primitif est à jamais perdu.

CHAPITRE II

LES CLASSES POPULAIRES

(XIII^e SIÈCLE)

§ 1. — Développement de l'élément populaire et caractères généraux de son action politique.

Il faut avoir présent à l'esprit *l'énorme et rapide accroissement de la population des villes à partir du* XII^e *siècle.* D'où sortiront, comme nous le verrons, la question annonaire et la lutte aiguë entre les nobles et la bourgeoisie industrielle et commerçante. Florence est obligée, dans la seconde moitié du XII^e siècle, de se construire une nouvelle enceinte ; dans les dix dernières années du XIII^e siècle, elle doit s'en faire une troisième, dix fois grande comme la première. On a calculé que, de 6.000 habitants au début du XII^e siècle, la population florentine est montée à 30.000 à la fin du XIII^e siècle. Dante, vers 1300, dit que les Florentins, du temps de son ancêtre Cacciaguida, au milieu

du XII[e] siècle, *erano il quinto di quei che son vivi.* La croissance des autres cités principales de l'Italie, pendant la même période, est dans la même proportion.

On conçoit que seulement alors une différence profonde s'établit entre la vie des champs et celle des villes; seulement alors se produisent les phénomènes spéciaux aux centres urbains : rapidité de progrès matériels et moraux, complication des intérêts, excitation des esprits; seulement alors une vie politique intense et rapide devient possible. Et que l'on pense à l'impression particulièrement forte que dut produire sur ces populations cet état de choses nouveau, brusquement survenu, et dont elles n'avaient pas d'exemples assez voisins pour y avoir été préparées : une sorte d'enivrement.

D'ailleurs, un pareil accroissement de population se poursuit dans les campagnes, si bien que l'activité du centre urbain s'accroît de celle des campagnes qui, de plus en plus, convergent vers lui.

Car c'est un autre fait important : *l'élargissement du territoire communal autour des villes*, par acquisition des particuliers ou de la collectivité : d'où transformation du régime de la propriété dans les régions ainsi annexées, suppression de la plupart des droits féodaux ou transfert de ces droits à la collectivité urbaine, qui gagne ainsi en force matérielle et en importance juridique. Ces racines, que la cité

étend dans le terrain d'alentour, non seulement contribuent à la nourrir, mais dissolvent autour d'elle la pierre dure des seigneuries féodales; et surtout, en prolongeant le système communal bien au delà de l'enceinte étroite de la ville, en le chargeant d'intérêts économiques considérables, l'affermissent, l'aident à passer plus rapidement de l'état d'organisation quasi privée à l'état d'institution publique, lui donnent la force nécessaire pour absorber bientôt toutes les forces vives de la cité.

En troisième lieu (résultat de ce développement des villes et de leur banlieue) : accroissement du commerce, de l'industrie, *importance grandissante de l'élément mercantile dans la société urbaine*. Il est évident que c'était là une condition nécessaire de la puissance de la bourgeoisie. Cela est si évident qu'après l'avoir rappelé, il est inutile d'insister. Nous n'avons à entrer dans le détail de l'organisation industrielle et commerciale de ces populations qu'en tant que certains traits expliquent leur histoire politique. Par exemple, il pourrait n'être pas sans intérêt de savoir, si le travail à domicile ou le travail à l'atelier, la petite fabrique ou la grande usine ont prédominé dans l'activité industrielle; en fait, il semble que Florence, la plus industrielle des grandes Communes, ait pratiqué tous ces systèmes un peu confusément, sans qu'au-

cun fait politique important se dégage de cet ordre de faits économiques. Ni le système (d'ailleurs défectueux) de division du travail, ni les procédés industriels, en général, ne paraissent avoir créé de problèmes politiques essentiels. On étudie aujourd'hui avec une grande minutie (à laquelle se prêtent de très nombreux documents) les statuts des corporations : une grande partie de cet amas de règlements, — en particulier, tous ceux qui prouvent l'exclusivisme et le protectionnisme régnants (d'ailleurs communs aux corporations de toute l'Europe), ne sont pas sensiblement intéressants pour l'histoire de ces Communes en tant qu'elles ont été des républiques. Il n'importe guère non plus de savoir comment étaient distribués les différents métiers dans les corporations, qui en comprenaient chacune plusieurs ; que, par exemple, à Florence, les bijoutiers fussent agrégés à l'art de la Soie.

Voici, au contraire, quelques faits de premier intérêt.

Dans la plupart de ces Communes se sont développées de très bonne heure et très fortement les industries dont l'écoulement comportait un trafic large et lointain, les commerces d'exportation et de commission. Ces industriels et ces commerçants sentiront vite le besoin de ne pas laisser la direction des affaires extérieures de la cité à une

caste dont les traditions et la politique sont souvent à l'opposé de leurs intérêts. Ce besoin devient une nécessité urgente dans des villes comme Florence et Sienne, à mesure que l'accroissement du capital argent permet d'étendre, comme aucune autre population d'Europe n'était alors en état de le faire, les opérations de banque. Quelques-unes des plus grosses maisons de banque étant d'ailleurs dirigées par des nobles, une entente devait se faire entre ceux-ci et les banquiers bourgeois et favoriser l'accès au pouvoir des plus riches *popolani*.

Le développement exceptionnel du capital mobilier est un autre fait essentiel de l'histoire des grandes Communes italiennes au XIII^e^ siècle. A cette époque où l'argent était rare, le capital argent rendait normalement 20 %, les biens immobiliers, péniblement 5 %. Combien les *mercanti* devenaient par là plus puissants économiquement que les *magnati*, propriétaires terriens ! C'est la formation du capital qui rendra si urgente et rapide la chute de l'organisation communale primitive où dominaient les Nobles. Salvemini explique comment la législation économique chère aux *magnati* aurait atrophié le grand commerce, si le Peuple n'y avait mis ordre : il faudra une révolution populaire pour que le capitalisme prenne son essor.

Un autre fait, corollaire du précédent, peut

expliquer certains caractères de l'action politique du Peuple. Ce n'est guère que dans les toutes petites industries que le patron était une seule personne; la liquidité du capital et les vieilles traditions d'association familiale conduisaient même les entreprises de moyenne importance à la forme associationnelle : simple société commerciale ou commandite; et la faculté d'appartenir à la fois à plusieurs Arts, comme la constitution florentine l'accordait presque sans limite, poussait à la diffusion des plus gros capitaux. Il en résultait que la plus grande partie de la classe capitaliste était individuellement intéressée à la prospérité de toutes les industries importantes. De là, par exemple, la grande influence politique de l'Art de la laine à Florence, beaucoup de membres des autres arts, Calimala, Changeurs, Soie, ayant des capitaux considérables dans la Laine. De là surtout *l'étroite solidarité des corporations entre elles*, malgré les sévères statuts qui semblent renfermer chacune en elle-même; de là, dans certaines questions politiques, la bonne entente et l'action compacte de la classe industrielle et commerçante.

On a d'ailleurs démontré, contrairement à ce qui a été cru longtemps, que les Communes, associations politiques, ont été en Italie, presque partout, antérieures à cette belle organisation statutaire des puissantes corporations marchandes,

qui les a rendues célèbres; en réalité les corporations n'eurent, avant les Communes, qu'une constitution embryonnaire, imprécise. A mesure que la Commune grandit, l'une après l'autre créent leurs statuts et les font reconnaître, moins pour améliorer leur organisation professionnelle que pour se mettre mieux en mesure d'agir sur la Commune et autant que possible de la dominer. Comme, dans beaucoup de villes, ces industriels et ces commerçants avaient grandement contribué à faire la Commune, il ne leur fut pas difficile de mettre la main sur elle. Seulement les corporations représentent alors, politiquement, d'autres intérêts encore que les intérêts particuliers d'un métier. Elles comprennent chacune, surtout les plus puissantes, des personnes dont les spécialités économiques sont des plus variées, souvent même des gens qui n'ont presque rien à voir avec l'industrie et le commerce, et qui sont inscrits dans une corporation parce que les corporations sont les associations politiques les plus fortes. A mesure que la vie politique se fait plus intense, les grandes associations de métiers perdent de plus en plus leur caractère strictement industriel ou commercial, pour représenter, surtout dans leurs rapports avec le gouvernement, des intérêts généraux de classe (riches, moins riches, pauvres), ou même des intérêts de parti sans signification économique :

en somme *elles agissent, la plupart du temps, comme associations politiques et non plus comme corporations.*

Ainsi, le principe de la représentation professionnelle, tel que nous l'entendons aujourd'hui, n'a pas grand'chose à voir avec le régime populaire, tel que le pratiquent les Communes italiennes ; nous le verrons mieux par certains détails de leur constitution. Mais ceci n'est pas à dire que l'esprit d'association n'ait pas été, chez ces populations, extraordinairement fort. De toute leur histoire, il résulte qu'un des caractères essentiels de ces sociétés a été *le relatif effacement de l'individu, sa subordination au groupe dont il faisait partie.* La discipline associationnelle était en effet rigoureuse. Les chroniqueurs relatent comme des faits extraordinaires et scandaleux les fractionnements qui surviennent, rarement, dans tel ou tel parti, ou les défections personnelles. Tous les groupements organisés, quels qu'ils fussent, et surtout les groupements populaires, avaient une cohésion, dont seules quelques organisations ouvrières dans certains pays peuvent peut-être donner une idée aujourd'hui : un luxe de règlements, de serments, de devises, de drapeaux, toute une hiérarchie compliquée, presque toujours des édifices propres et une caisse particulière, contribuaient à rendre cette cohésion pour ainsi

dire tangible, à la transformer en une tradition, à l'entourer d'une sorte de respect cultuel. La force que pouvaient recevoir par là certains groupements était telle, que les associations autorisées par la constitution voyaient, presque toujours, de fort mauvais œil la création d'associations nouvelles; par exemple, quelque misérables que fussent certaines catégories d'ouvriers d'industrie florentins, les patrons redoutaient si fort les dangers qu'ils auraient à courir, si jamais ces gens s'associaient un jour, qu'ils leur firent interdire par la loi de se grouper, même en confraternités religieuses.

§ 2. — La haute bourgeoisie.

« Peuple » est, dans cette histoire, un mot qui a besoin de définition. On l'emploie dans deux cas différents. Tantôt il désigne la totalité des habitants de la cité, à l'exclusion des Nobles (quand on veut dire tous les habitants, y compris les Nobles, on dit en général la Commune). Tantôt *on entend par Peuple cette classe d'habitants, placés socialement entre les Nobles et la masse, politiquement inexistante, des non-possédants* : c'est à peu près ce qu'on appelle en France les bourgeois. Ce sont eux qui ont fait la Commune d'accord avec les Nobles, et qui la feront grandir contre eux. C'est dans ce sens plus restreint que les textes du

temps entendent le plus souvent le mot de Peuple, et c'est ainsi que nous l'entendrons, sauf à préciser au besoin.

Le noyau de ce Peuple est composé des chefs d'industrie, des gros commerçants, de leurs associés, de leurs principaux employés, « maîtres et disciples ». Unis, ils constituent d'abord la seule force économique considérable, et par conséquent la seule force politique de la cité, à côté des Nobles. Dès les origines, nous avons vu les chefs des corporations intervenir dans des actes qui intéressent la cité tout entière. Nous avons indiqué tout à l'heure quelle arme met entre leurs mains la concentration des capitaux : nous verrons par la suite comment ils sauront s'en servir.

Comme la bourgeoisie riche a presque toujours dominé ces républiques, *les Arts sont restés à juste titre l'expression la plus remarquée de leur organisation politico-sociale.* Les sept principaux Arts florentins, dits Arts majeurs, sont les suivants : 1° juges et notaires ; 2° marchands de Calimala ; 3° changeurs ; 4° Art de la laine ; 5° marchands de Por Santa Maria ; 6° médecins, épiciers et merciers ; 7° fourreurs. *Presque chacun de ces Arts a une valeur politique spéciale.*

Les *Juges et Notaires*, gens riches (il fallait l'être pour passer de longues années d'études à Bologne),

hésitants entre le parti des Magnats et celui du Peuple, généralement prêts, par tradition d'office, à se mettre du côté du pouvoir, sont détestés le plus souvent du petit peuple pour lequel ils représentent la procédure, les côtés embrouillés et fâcheux de la loi. En fait, ils ne se détachèrent jamais décidément du parti des Nobles (il y avait des nobles en grand nombre parmi eux), au point que dans plusieurs Communes ils furent exclus des hauts emplois politiques, et qu'ailleurs le Peuple eut plus d'une fois à se plaindre de leurs trahisons, de leurs prévarications. Indispensables cependant à la vie publique, ils ont le monopole de la rédaction des lois, des emplois judiciaires et d'une quantité d'emplois administratifs. Ils sont la classe cultivée par excellence, la seule que la société laïque puisse opposer sur ce point au Clergé. Ils ont encore une importance diplomatique : les Communes italiennes ayant l'habitude de confier de hauts emplois, particulièrement celui de Podestat, à des étrangers, qui étaient presque toujours des juges et notaires, appelés d'autres cités. Certains deviennent ainsi d'importants personnages de la politique internationale, tout désignés pour les charges d'ambassadeurs, quand ils reviennent se mettre au service de leur patrie.

Les Marchands de Calimala importent les laines étrangères, les travaillent, les vendent sur place,

ou les réexportent; en même temps, profitant de leurs relations étendues avec l'étranger, ils font des opérations de banque avec le monde entier, jusqu'au Danemark et à l'Irlande. La plus riche et la plus puissante des corporations florentines au XIII^e^ siècle, elle occupe de très nombreux ouvriers.

Comme banquiers, ils tiennent par l'argent beaucoup de gens de toutes les classes, et leur importance sociale est exceptionnelle, surtout s'ils sont en même temps magnats. Ils sont aussi une puissance internationale; ils traitent directement avec les Papes, Empereurs et rois auxquels ils prêtent de l'argent; et les faillites qu'ils font parfois ont pour la république de graves conséquences. A Sienne, pendant tout le XII^e^ siècle, la famille des Buonsignori, banquiers de la cour de Rome, domine le marché international de l'argent, jusqu'en 1298, où leur retentissante faillite fait passer au premier rang les banquiers florentins.

Les *Changeurs* font le commerce local de l'argent, et celui des pierres et des métaux précieux. Moins important que le précédent, cet art comptait pourtant à Florence non moins de 300 maîtres et associés.

L'*Art de la laine* est la plus considérable corporation manufacturière (manufacture des laines indigènes). Villani dit qu'en 1339 elle occupait, à Florence, environ 30.000 ouvriers (sur une popula-

tion totale qui n'atteignait pas 100.000 âmes). Elle pèse donc sur l'organisme politique de la cité, de tout le poids de cette grosse population ouvrière, dans laquelle d'ailleurs se développeront de redoutables ferments d'agitation contre l'Art lui-même et contre le gouvernement bourgeois.

L'*Art de Por S. Maria* rassemble au XIII^e^ siècle une foule de commerçants en objets manufacturés, vêtements, couvertures, feutres, brocarts, matelas, armes, objets ciselés, etc.

Les *Médecins* comprennent naturellement les chirurgiens, dentistes et pharmaciens. Les Épiciers font l'importation et la vente des drogues d'Orient, de la poix, de l'étain, du plomb, etc. Les Merciers, comme les Marchands de Por S. Maria, vendent un peu de tout : gants, chaussures, couteaux, armes, chapeaux, etc.

Les *Fourreurs* importent des pays les plus lointains et vendent sur place ou réexportent les fourrures rares ou communes.

Cette énumération fait comprendre qu'en plus des raisons techniques, pratiques, qui pouvaient réunir dans la même corporation divers métiers, d'autres affinités les rapprochaient. Pourquoi les merciers de Florence se sont-ils associés avec les épiciers, au lieu de faire partie de l'Art de Por S. Maria, avec lequel ils ont en commun plusieurs spécialités commerciales? C'est fort probablement

que l'Art de Por S. Maria formait une classe de commerçants plus riches, tandis que droguistes et merciers se trouvaient à peu près au même degré de l'échelle sociale. D'où entre un Art et l'autre, dans la lutte politique, des différences d'attitude qui ne seront pas sans importance. D'autre part, il ressort que tous les métiers ci-dessus sont, ou de grosses industries ou commerces en gros, ou des commerces ou des industries de luxe : tous métiers qui exigent une mise de fonds considérable et comportent de gros bénéfices; où, chez les chefs de maison, le sens financier et les qualités administratives sont plus nécessaires que l'habileté technique; tous métiers enfin qui, pour des raisons diverses, entraînent à de lointains trafics et à des opérations d'argent à longue échéance. Ce sont vraiment tous les capitalistes de la cité, groupés suivant le genre de leur activité, suivant leur importance financière et sans doute pour d'autres raisons que nous ignorons.

La conception de la société, chez ces grands patrons, repose naturellement sur le travail et l'argent. Le petit peuple, le grand nombre qui gagne sa vie modestement, est moins dominé par cette préoccupation, sauf quand la famine menace. Cependant, tous ceux qui peuvent économiser ont par là même une mentalité spéciale. Pour une grande partie des citoyens de ces républiques, les

affaires d'argent sont les plus importantes de toutes, pour les particuliers et pour l'État. Personne n'a de doute là-dessus et n'a honte de l'avouer. Pour Villani, l'année, le mois où fut frappé le premier florin est une grande date dans l'histoire nationale. Il avait raison ; mais ce qui est intéressant, c'est que lui et ses pareils eussent une aussi claire conscience de l'importance des facteurs économiques dans la vie sociale. Car si les questions de production et d'échange sont importantes partout, elles le sont encore davantage là où l'on se rend compte qu'elles le sont ; et quand ceux qui s'en rendent compte forment un groupe prépondérant dans une collectivité libre, une modification profonde de la vie publique peut s'ensuivre. C'est ce qui est arrivé dans les républiques italiennes. Leur développement économique était en lui-même considérable, quoique non pas plus considérable peut-être que chez certaines autres populations non libres. Mais *le développement de « l'esprit d'affaires », et la force avec laquelle il a pu s'exprimer, est un des caractères de la vie publique dans les cités italiennes.*

On a voulu y voir leur caractère essentiel. C'est exagéré. Du moins il faut distinguer, suivant les lieux et suivant les temps. Certaines de ces républiques ont été plus marchandes que d'autres. Celles, comme Florence ou Sienne, où ce commerce

spécial, ce commerce des commerces qu'est la banque, s'est particulièrement développé, ont eu plus que d'autres l'esprit d'affaires, et l'ont appliqué à la gestion de la chose publique avec une plus grande âpreté.

Les capitalistes de ces cités purent exprimer ouvertement, de la façon que nous verrons plus loin, leur conception d'un gouvernement ploutocratique dans le sens le plus rigoureux du mot : un État où le pouvoir est exercé directement par les capitalistes associés. Entre un tel gouvernement et celui où la même caste exerce le pouvoir indirectement et en se dissimulant, il y a une différence, insignifiante peut-être en fait, mais moralement considérable, qui révèle un état particulier de l'opinion publique.

L'opinion publique admettait alors qu'un des droits fondamentaux du citoyen était de vaquer en paix et fructueusement à son industrie ou à son commerce ; c'était une des premières garanties que la Commune devait assurer à tous. C'était même, à la vérité, pour toute la classe populaire, la raison d'être de la Commune ; c'est pour cela que le Peuple voulut faire de la Commune sa chose à lui. Quand il l'eut fait, la politique anti-économique du vieux parti noble parut, non plus seulement insupportable, mais scandaleuse, une sorte de crime de lèse-patrie. Pour le Peuple

industriel et commerçant, régime communal, régime de développement économique sont des expressions inséparables, presque identiques.

§ 3. — La petite bourgeoisie; les non-citoyens.

La division de l'élément populaire en classes est un fait relativement récent dans l'histoire sociale des Communes, qui tient évidemment au double progrès économique et politique fait par le peuple. A Florence point de trace de cette évolution avant la seconde moitié du XIII^e^ siècle.

Ce n'est point un élément nouveau, sorti du néant, qui vient constituer, à côté du Peuple primitif, devenu le *Popolo grasso*, une classe nouvelle. *C'est une scission du Peuple primitif*, lequel comprenait dès l'origine tous les hommes libres de la ville. Cette division semble être advenue dans le nord plutôt que dans le centre, à Milan dans les dernières années du XII^e^ siècle.

La distinction entre *Majeurs* et *Mineurs* est à l'origine essentiellement économique. Le premier comprend, nous l'avons dit, les manufacturiers et grands commerçants, importateurs et exportateurs, grands manieurs d'argent. Le second comprend les « corps de métiers » qu'on appelle aussi *artifices* par opposition aux *mercatores*. Les premiers ont

leurs plus grands intérêts à l'extérieur ; les seconds ont tous leurs intérêts au dedans de la cité.

Pendant un temps, ceux-ci pourront se contenter des progrès matériels que la domination des grands bourgeois fait faire à la cité tout entière, et leur abandonner le gouvernement. Mais avec le spectacle et l'entraînement de la lutte politique, l'ambition les prendra. Les avantages assurés à la haute classe bourgeoise par la constitution spéciale des Arts majeurs étaient d'ailleurs enviables.

Il n'est pas nécessaire de donner la liste des vingt-cinq Arts mineurs qui existèrent un moment à Florence au XIII^e^ siècle, ou d'autres semblables concernant d'autres cités. Ce sont, au point de vue économique, des organisations encore imparfaitement solidifiées, entre lesquelles s'opèrent des échanges et des fusions : charpentiers et menuisiers ; forgerons, marchands de fers vieux et neufs, serruriers ; bonnetiers et marchands de toile ; aubergistes et marchands de vin ; fabricants de cuirasses et fabricants d'épées. Quelques années après, le nombre des Arts mineurs de Florence était réduit à quatorze. Industries et commerces de moyenne ou petite importance financière (bien qu'il pût s'y faire quelques grosses fortunes, mais par exception), ils sont cependant indispensables à la vie économique de la cité, et forment, réunis, une grande force, au moins numérique. Il faut faire

une mention spéciale des bouchers : on les voit partout très remuants, redoutables dans les guerres civiles, quand ils jettent dans les rues leur personnel habitué au sang et porteur d'armes redoutables. Ils seront à Florence l'extrême gauche du parti démocratique et auront dans beaucoup d'autres cités une importance politique exceptionnelle.

D'ailleurs, l'organisation corporative n'a pas pour le Petit peuple la même importance politique que pour les Majeurs, sauf lorsqu'il peut obtenir pour les Arts mineurs les mêmes statuts et privilèges qui font la force des Arts majeurs. Le Petit peuple se retrouve peut-être plus à son aise dans d'autres associations.

L'organisation primitive de la population urbaine par quartiers ne disparaîtra pas. Fondée sur des habitudes religieuses (chaque association de quartier a son église propre), sur des traditions symbolisées (écussons, bannières), sur des rivalités locales, elle durera des siècles encore ; et le pittoresque défilé des « contrées » au Palio de Sienne, de nos jours encore, en est une survivance exacte. Même les grandes divisions qui englobent plusieurs quartiers et partagent la ville, à Florence en six morceaux, à Pise en quatre, à Sienne en trois, — ont une valeur qui n'est pas seulement administrative. A Sienne, les jeunes gens du Tiers de Camollia se battent volontiers contre ceux du

Tiers de la Cité. L'organisation militaire (chaque grande division territoriale formant comme un corps d'armée, chaque quartier comme un bataillon) renforce encore ces confraternités locales.

Naturellement, le resserrement des castes dans leurs luttes les unes contre les autres, la concentration plus forte des *popolani* autour des corporations viennent contre-balancer l'importance des Sociétés de quartier. Ce n'est pas un des côtés de cette histoire les moins intéressants pour nous. *Les républiques italiennes hésitent, tout le long de leur vie politique, entre le système de la circonscription et celui du groupement professionnel*, avec une préférence, en général, pour celui-ci, sans pouvoir renoncer à celui-là. Et chacun de ces systèmes prendra, selon la situation politique, un sens différent. Au début de la lutte, quand les Nobles ont encore pour clients fidèles une grande partie des gens du peuple, et que la Tour domine de haut le quartier, les *popolani* qui sont à la tête du mouvement contre les Nobles s'appliquent à renforcer l'organisation corporative; les sociétés de quartier sont, politiquement, une force réactionnaire. Plus tard, les gens du Peuple victorieux les réorganiseront et les mettront, de concert avec le système corporatif, au service de leur gouvernement. Plus tard enfin, c'est dans les associations de quartier que la partie inférieure du Peuple, que le

« plus grand nombre » prendra conscience de sa force, et trouvera la base de son action contre les marchands dominateurs. Ceux-ci y étaient en effet beaucoup moins les maîtres que dans les Arts ; dans les éléments variés dont se composaient les compagnies, le noble, le grand voisin du quartier, pouvait conserver de l'influence. Dans la période d'oscillation entre la grande et la petite bourgeoisie, on verra les délégués de ces associations prévaloir dans les conseils de la république dès que les partis populaires ont le dessus ; dans le cas contraire c'est la représentation des Arts, c'est-à-dire le système professionnel, qui prévaut.

En dehors des associations qui constituaient le Peuple proprement dit, fourmillait dans les grandes villes *une masse d'individus, ouvriers pour la plupart, employés par les corporations mais n'en faisant point partie, privés de droits politiques* et même n'ayant qu'une personnalité civile limitée. Il faut se garder de les confondre avec les « disciples » qui sont des apprentis de famille, ou des aides, en passe de devenir patrons. *Ces véritables prolétaires n'ont pas le droit d'association*, même pour le culte, même pour les secours mutuels.

Presque pareil est le sort des habitants de la campagne soumise à la cité. Ces paysans comptent pourtant dans la vie de la cité, qu'ils approvision-

nent, où ils viennent souvent, qui les emploie dans ses luttes contre les féodaux du voisinage. Eux ont le droit d'association, mais leurs *universitates* sont de modestes organismes administratifs, très étroitement surveillés par la métropole.

LIVRE III

LE GOUVERNEMENT DE LA HAUTE BOURGEOISIE

CHAPITRE I

L'INSTALLATION DU RÉGIME DES MAJEURS

(XIII[e] SIÈCLE)

§ 1. — L'avènement du Peuple.

La *conquête du pouvoir par les Arts majeurs, à partir du milieu du XIII[e] siècle, est le fait capital de l'histoire politique des Communes.* Les oppositions entre les groupes deviennent seulement alors nombreuses, fortes et conscientes; les programmes politiques s'affirment. D'autre part, les Majeurs au pouvoir ont donné une telle impulsion à l'activité économique des grandes cités, ils ont si bien compris et aidé le progrès de la civilisation en ce temps-là, ils ont fait, pour per-

fectionner la machine politique, un travail législatif si important, qu'on peut soutenir encore que la période de leur prépondérance, quelque rudes et égoïstes qu'ils aient été, constitue l'apogée de l'histoire des Communes italiennes. Tandis que pour certains historiens la victoire ultérieure de la bourgeoisie moyenne, et les tentatives du prolétariat sont dans cette histoire des termes nécessaires de l'évolution, c'est-à-dire du progrès, — pour d'autres ils ne représentent qu'une dissolution du régime communal par excellence, qui aurait été celui des gros bourgeois capitalistes. En vérité, l'évolution vers les stades successifs de la démocratie, pour logique et théoriquement juste qu'elle fût, devait se heurter à d'insurmontables obstacles économiques et moraux; il est bien possible que la domination de l'aristocratie marchande fût, tout bien pesé, la plus désirable pour ces populations. Mais ce ne sont là qu'appréciations.

Bien que les plus importants personnages parmi les non-nobles collaborassent depuis longtemps au travail de construction politique, l'avènement officiel des riches bourgeois en bloc, et comme classe, fut considéré aussitôt comme une révolution. Un mot permet de le comprendre. Pour les gens du temps, *ils furent les fondateurs du Peuple*. Ce mot de peuple cesse alors d'avoir le sens vague qu'on lui donnait auparavant, pour signifier

un organisme à part, dont font partie un certain nombre d'habitants de la cité, en général non-nobles, mais non pas tous les non-nobles. Les *popolani* sont associés afin de participer collectivement à la gestion des affaires communales, c'est-à-dire, afin de défendre mieux certains intérêts de classe menacés ou gênés par l'hégémonie des Nobles, et afin de participer, en une certaine mesure, aux privilèges dont ont joui jusqu'alors les seuls Nobles. Mais, plus encore peut-être que les utiles conséquences matérielles, on apprécie cette grande nouveauté : être associés, constituer un corps autonome.

Villani, en racontant la formation du « premier Peuple » florentin, dit quelques mots à peine des bases constitutionnelles du nouveau régime : la création de la charge de Capitaine du Peuple, l'organisation du Peuple en compagnies armées. Mais il insiste longuement sur la création des bannières du Peuple et des compagnies : deux grandes pages de blason, où il se complaît. Il nous fait ainsi comprendre, mieux que par d'autres détails, l'énorme importance morale du nouvel organisme. Une fonction peut être supprimée, une loi changée ; mais on n'enlevait pas son drapeau à une association quand une fois elle l'avait ; la bannière du Peuple signifiait son existence même et son autonomie, donnait forme et couleur à la volonté

populaire, en fixait la tradition, créait une religion politique.

Une autre opération, rapportée par le chroniqueur, dut aussi marquer, pour les contemporains, la solennité extraordinaire de l'événement : *une loi, aussitôt appliquée, ordonna d'abaisser à cinquante brasses au plus la hauteur des tours seigneuriales*, et « il y en avait à Florence une grande quantité hautes de cent vingt brasses ». Bientôt s'élèvera, solitaire, dominant de très haut l'amas de maisons fortes qui formait le centre de Florence, la tour du palais communal.

La plus sévère critique ne peut guère réduire l'importance de pareilles démonstrations : c'est là, tout compte fait, un des grands moments de l'histoire de l'Europe au Moyen Age. Villani parle d'ailleurs des gens du Premier Peuple comme d'une génération de héros, et presque de saints. Il y eut alors, très probablement, une poignée d'hommes énergiques et intelligents, qui surent employer toutes les ressources qu'une prospérité matérielle grandissante fournissait au Peuple, et profiter des dissensions entre Nobles. Ils allèrent même plus loin dans leur victoire que ne le permettait l'économie générale de la société, et il y eut un recul presque immédiat. Mais ils avaient donné une impulsion décisive.

La révolution, à Florence, coïncida avec la date

(1250) de la mort de Frédéric II, grand adversaire des Communes indépendantes, et avec un affaiblissement du parti gibelin. *La nouvelle constitution fut évidemment le résultat d'un compromis entre le Peuple et la noblesse Guelfe*, que les Gibelins, soutenus par l'Empereur, avaient exilée et qui fut aussitôt rappelée. Toutefois, il est certain qu'en 1250, ce ne sont pas les Nobles guelfes, mais le Peuple qui remporte la victoire; il est seulement, pour des raisons de circonstance, plus favorable aux Guelfes qu'aux Gibelins. A partir de ce moment, Florence est classée cité guelfe, et le restera. Ses luttes contre la gibeline Sienne, et le désastre de Montaperti, où les Gibelins florentins combattaient aux premiers rangs de l'armée ennemie, la fixèrent dans cette attitude. Mais désormais le Peuple ne confondra plus que par accident ses intérêts avec ceux des Nobles guelfes; il luttera contre eux et contre le guelfisme tout entier, et contre la papauté même, toutes les fois qu'il le jugera utile. Et inversement, chaque succès trop accentué du guelfisme proprement dit, par exemple la domination de Charles d'Anjou, marquera un recul momentané du Peuple.

Ainsi, au milieu du XIII^e^ siècle, le Peuple florentin se trouva tout à coup maître de sa Commune. Ce ne sont plus les délégués des Nobles qui gou-

vernent seuls; ce sont des Conseils où les membres du Peuple sont en très grande majorité. Entre 1250 et 1260, sur 176 noms d'Anciens (on appela ainsi, pendant les premiers temps, les chefs du nouveau gouvernement), on trouve à peine deux personnes dont on peut dire sûrement qu'elles appartenaient à la noblesse; en trois ans, sur 661 noms de membres du conseil communal, on trouve à peine 14 nobles.

Il est probable que cette victoire du parti populaire, que cette véritable révolution amena d'abord quelque désarroi dans la Commune. Les Nobles dépossédés durent bouder les nouveaux occupants, en attendant de pouvoir leur reprendre la place. Un des soucis du Peuple sera, tout en maintenant strictement les limites dans lesquelles il entend enfermer la puissance des Nobles, de *les obliger à prendre part à la vie communale*, c'est-à-dire, de réaliser la Commune.

Il ne fallait pas, parce qu'on avait réalisé le Peuple, que la Commune se détruisît. Car *Commune et Peuple sont deux choses bien différentes.* La Commune est l'ensemble de tous les citoyens; elle est encore tout cet organisme complexe que renferme les murs de la cité : armée, justice, finances, travaux publics, police, etc. Le Peuple est un parti : le parti des non-nobles. Il est du moins à l'origine un seul parti : plus tard, quand

les intérêts se seront différenciés, et qu'il y aura au moins deux partis populaires, le Peuple ne sera plus à proprement parler un parti; il sera une espèce de petite commune dans la grande, mais toujours distincte de la grande.

Le Peuple a, nous le verrons, ses magistrats particuliers, ses conseils, des règlements qui concernent lui seul. Dans certaines Communes où la prépondérance du Peuple dans la Commune ne sera pas tout de suite assurée, il constituera dans ses conseils particuliers toute une législation à son usage, en attendant qu'il puisse la faire accepter par la Commune; et même à partir de ce moment, les deux organisations subsisteront côte à côte jusqu'à la fin.

Ce dualisme n'est singulier qu'en ceci : que la constitution le rendit officiel et permanent. De tout temps des partis politiques organisés, avec assemblées régulières et mandataires élus, ont cherché et trouvé des moyens pour diriger officieusement l'État; de nos jours ont voit bien que telle loi est préparée et voulue par tel parti, imposée au ministère par telle délégation, et en fait, simplement enregistrée par le Parlement : l'organisme-parti s'est substitué à l'organisme-État. Mais dans la plupart des républiques italiennes, ce phénomène, à peu près inévitable dans toute société libre, devient un procédé légal de la vie politique. C'est

l'avènement du Peuple qui a introduit cette coutume remarquable ; elle était inutile auparavant. Leur fort instinct d'association y prédisposait ces populations. C'était, en ces temps de violences, un moyen, probablement le seul moyen, de mettre le Peuple, autant que possible, à l'abri des conséquences les plus funestes d'un revirement politique : dans le cas où ses adversaires revenaient au pouvoir, le Peuple restait à l'état d'organisme constitué, semi-indépendant, et, bien qu'à l'écart du pouvoir, en mesure de le reprendre du jour au lendemain. C'était se donner aussi la meilleure garantie de conserver le pouvoir, en perpétuant la cohésion et la discipline exceptionnelle qui avaient été nécessaires pour y parvenir.

Au fond, la situation était révolutionnaire. Plus d'une fois dans l'histoire on a vu et on voit encore des partis, arrivés au pouvoir par la force, s'y maintenir par de semblables procédés. Quand la tempête s'est calmée et que le régime nouveau a été accepté, digéré par toute la machine sociale, alors le dur organe révolutionnaire peut se détendre, puis se disjoindre. Dans les républiques italiennes cela ne put jamais arriver, sauf le jour ou la république elle-même s'affaissa. La communauté des intérêts économiques entre les fractions du Peuple n'était pas telle, qu'elle puisse expliquer cette anomalie, dont la cause fut la persistante réaction des Nobles.

§ 2. — **Retours offensifs des Nobles et leur défaite.**

Les adversaires du Peuple avaient alors plusieurs moyens de le combattre. Réduire à néant cette organisation, était le plus sûr. Partout où les Nobles coalisés purent « rompre le Peuple », ils le firent avec une violence, qui n'eut d'égale que l'acharnement des gens du Peuple à défendre leur statut et leur bannière. C'est l'histoire des premiers temps, ces chutes et ces relèvements successifs du Peuple. L'opération n'était pas facile : il fallait une révolution nouvelle, puisque l'organisation du Peuple était une loi communale; les *popolani* avaient eu soin, dès le début, de se donner une assez forte organisation militaire; d'autre part leurs principes et leurs procédés, en matière de gouvernement et d'administration, étaient si bien d'accord avec l'évolution de la vie économique des cités et constituaient un tel progrès, qu'une sorte de nécessité intime combattait pour le Peuple, et à la première occasion, faisait renaître son organisation presque partout où elle avait été d'abord abattue.

L'autre moyen, que les Nobles appliquèrent avec plus de succès, fut, non pas de pénétrer dans l'organisme populaire, puisque c'était par définition impossible, mais d'y *provoquer des défections en*

attirant à eux les éléments populaires les moins éloignés d'eux, ou des scissions en attisant les oppositions intimes, que le succès même et le développement du Peuple ne pouvaient manquer de produire. Mais justement, cette tactique n'eut chance de réussir qu'à partir du jour où le Peuple put ne plus redouter un écrasement complet. Nous verrons qu'après un certain temps les dissensions populaires permirent aux Nobles de reprendre, en fait, une considérable influence sur la vie publique. Mais il y eut d'abord une période pendant laquelle le Peuple resta compact, ou vainqueur ou vaincu.

Pour résister à cette vigoureuse organisation, les Nobles s'en firent une presque semblable. Ils n'eurent pour cela qu'à renforcer de plus anciennes associations de caste. *A l'exemple du Peuple, les Nobles florentins constituent une association politique* qui, sous le nom de *Parti guelfe*, jouera dans la Commune, dans l'intérêt des Nobles, à peu près le même rôle que le Peuple dans l'intérêt des grands marchands. A partir de la première victoire du Peuple, cette association concentra toutes les forces de résistance de la noblesse. A Florence, cette résistance fut longue, et habilement menée. Le Parti guelfe florentin avait en effet à son service, outre des forces militaires considérables, une organisation financière de premier ordre : une sorte de grande banque en société, qui avait pour

débiteurs des souverains et la Commune elle-même. Le bureau de « la Masse » du Parti guelfe, comme on l'appelle, se trouvera prêt à prendre, à certains moments, ouvertement, la direction de la Commune. Arts et Parti guelfe vont être pendant près d'un siècle les deux forces politiques réelles de la Commune; tous les organes constitutionnels succcessivement créés ne seront que leurs instruments; et ce n'est pas la scission ultérieure des Arts en deux partis adverses qui pourra affaiblir la grande association nobiliaire.

Toutefois cette association, au point de vue de la lutte contre le Peuple, à deux défauts, qui permettront à l'adversaire de la tenir en échec. *Elle n'est pas une coalition de tous les éléments nobles :* les Gibelins en sont exclus, tout comme sont exclus les Guelfes des associations analogues dans les villes où le gibelinisme est prépondérant. Elle reste malgré tout l'expression des vieilles querelles entre les classes nobles, et porte le poids de cette origine. D'autre part la qualité de Guelfe n'est pas exclusivement réservée aux nobles; en tant que la Commune tout entière se dit guelfe, le Parti guelfe florentin assume une sorte de dignité nationale, comme une fonction publique, dont il tire d'une part de grands avantages : il peut plus facilement saisir l'occasion de parler et d'agir au nom de la Commune. Mais il lui est d'autre part

impossible d'exclure en principe les gens du Peuple d'un organisme que ses prétentions et son titre même désignent comme un organisme communal. En fait, il semble que le Parti guelfe ait été, à Florence, fermé au Peuple pendant les premiers temps ; mais ensuite, en même temps que les Nobles travaillent à désagréger le bloc populaire, *les gens du Peuple pénètrent dans les conseils du Parti guelfe ;* le Peuple réussira même, à certains moments, à capter à son profit la force du parti. Ce sera un fait exceptionnel ; le Parti guelfe restera la forteresse des Nobles contre le Peuple ; mais sa puissance offensive sera sensiblement diminuée.

Rien n'est plus instructif et n'éclaire mieux la suite de cette histoire, que l'étude de cette première étape, où le Peuple plusieurs fois trébuche et se relève et enfin s'affermit.

A Florence, le peuple resta d'abord au pouvoir une dizaine d'années, de 1250 à 1260. C'est ce que les chroniqueurs appellent la période du Premier peuple. Nous avons malheureusement peu de renseignements sur la constitution florentine pendant cette période. Ce n'est qu'à la fin du siècle que nous voyons assez clair dans les institutions politiques, mais ce ne seront plus tout à fait les mêmes qu'au début. *Il y a des raisons de croire que la première constitution fut très largement populaire.*

Dans les conseils, à côté des banquiers et des riches marchands on trouve des forgerons, des cordonniers, des tailleurs. Ces conseils sont : les Conseils général et spécial de la Commune, le Conseil des Anciens, les Conseils des capitaines, gonfaloniers et recteurs des sociétés du Peuple, les Conseils des chefs des Arts. Point de distinction encore entre les Arts ; l'élément populaire a de deux côtés accès aux affaires publiques : par les groupements économiques des Arts et par les groupements locaux, et essentiellement militaires, des sociétés de quartier. L'exemple d'autres Communes fait supposer que chacun de ces deux ordres de groupements contribuait pour une moitié à l'élection des Anciens, qui gouvernaient la cité.

Le Premier peuple florentin sombra dans un de des plus graves désastres militaires dont l'histoire de l'Italie à cette époque ait gardé le souvenir : la défaite de Montaperti, où les troupes impériales jointes à l'armée siennoise écrasèrent, non loin des murs de Sienne, une grande armée composée des Florentins et de leur alliés, Lucquois, Bolonais, gens de Pistoia, Prato, Volterre et autres. C'était semble-t-il, le Peuple florentin qui avait voulu l'expédition, désireux d'en finir avec Sienne, la grande rivale de Florence en Toscane, avec Pise, et surtout de faire la preuve de la capacité militaire du Peuple et d'assurer son prestige par une grande

victoire. Car les Nobles italiens faisaient au Peuple le reproche, souvent fait aux démocraties, de n'être pas propre à la guerre : leur donner un démenti eût été le triomphe définitif.

Ceci rend assez vraisemblables les accusations de trahison que Villani adresse à un groupe de nobles Florentins, présents à l'armée. En tout cas, « le sang qui teignit les eaux du ruisseau d'Arbia » fut presque entièrement du sang de *Popolani*. Florence faillit peut-être périr (on connaît la légende d'après laquelle Farinata degli Uberti, exilé gibelin, serait intervenu, dans le conseil tenu par les chefs victorieux, pour empêcher que la ville ne fût détruite). *Le Peuple y gagna que sa défaite fut une défaite nationale*, dont le souvenir, ainsi que l'orgueil de s'en être relevé, étaient encore vifs dans le cœur du public florentin, au temps où Dante rappelait, sans avoir besoin de la nommer, la bataille de Montaperti.

Mais ce fut d'abord, pour la politique populaire, un recul de vingt ans ; et encore ne savons-nous pas si le second Peuple put rétablir dans son intégrité le régime fondé par le premier, si certains résultats exceptionnellement nets de la première révolution ne furent pas à jamais perdus. Il est intéressant de noter les principales mesures de réaction qui furent prises immédiatement par les Nobles gibelins maîtres de la cité : les compagnies

populaires armées furent dissoutes; les Arts furent privés de leurs consuls et de leurs bannières.

Lorsque la puissance gibeline fut détruite, six ans après, par la défaite et la mort du roi Manfred à la bataille de Bénévent (1266), le Peuple florentin releva la tête : les compagnies armées se reformèrent, les drapeaux des Arts furent de nouveau déployés... Mais les temps n'étaient pas encore venus; les Nobles guelfes assoiffés de revanche, le pape et Charles d'Anjou désireux d'établir en Italie une chaîne de fortes positions qui rendît impossible un retour offensif du gibelinisme, les pertes faites par le Peuple à la bataille de Montaperti point encore réparées, tout conspira à rendre éphémère la deuxième révolution populaire. Les réformes constitutionnelles de 1267 rétablirent, à côté de quelques concessions apparentes faites au Peuple, *la domination effective de la noblesse Guelfe, sous le protectorat de Charles d'Anjou*, roi de Naples : le Capitaine du peuple est remplacé par le Capitaine de la « masse du Parti guelfe », les conseils du Capitaine du peuple par les conseils de la « Masse ». Pendant tout son règne, Charles d'Anjou travailla à consolider à Florence et ailleurs le régime aristocratique, en comblant de faveurs la noblesse guelfe, et plus encore en faisant passer dans les rangs de la noblesse, par l'octroi de la chevalerie, les plus riches bourgeois. L'orgueilleux

prince français alla sans doute, sous prétexte de guelfisme, beaucoup plus loin que n'avait jamais été le plus gibelin des empereurs, Frédéric II, sur la voie qui conduisait à l'extinction du mouvement communal, et à l'établissement de la monarchie ; qui sait ce qui fût arrivé, s'il avait réussi à dompter les résistances locales des Nobles gibelins, et à rendre la paix à l'Italie ! En échange de ce bienfait, la fierté populaire eût peut-être cédé, à l'exemple des villes de France, qui étaient devenues de sages municipalités sous la bannière royale... Villani, plus de vingt ans après, parle encore avec sympathie du « bon roi Charles ».

On sait que la politique pontificale, ennemie par principe de tout pouvoir trop solidement constituée à côté d'elle en Italie, se retourna contre Charles d'Anjou dont elle avait fait la fortune. Les manœuvres du pape Grégoire X réussirent tout d'abord, en peu de temps, à détruire l'autorité du roi de Naples dans l'Italie centrale. Les grandes Communes, Florence en tête, se trouvèrent soudain délivrées de cette tutelle. Cette fois, le Peuple put reprendre les positions perdues, et s'y installer solidement. Il est assez difficile de savoir au juste pourquoi il se trouva assez fort pour le faire : progrès économiques de la classe populaire, réapparition du parti gibelin qui vint contre-balancer la force de la noblesse guelfe, connivence de la

papauté, désireuse de voir finir les éternelles querelles entre nobles? De fait, la venue du cardinal Latino, envoyé par le pape à Florence en 1280 pour obliger à la paix les familles guelfes et gibelines, fut une nouvelle ère de l'histoire des partis populaires dans l'Italie centrale.

Il fallut aux Florentins quelque temps pour mettre tout au point. Pendant les deux années qui suivent la « paix du cardinal Latino » le Peuple prend rapidement conscience de ses intérêts, des possibilités et des nécessités du moment : résistant à la pression des Nobles guelfes d'une part, de l'autre à celle des Nobles gibelins (les Vêpres siciliennes eurent naturellement pour contre-coup une forte poussée gibeline en Italie), faisant leur part, aussi petite que possible, aux couches inférieures de la population, que toute révolution agite et attire en avant, *procédant graduellement à la constitution du nouveau régime*, par des créations successives, par des retouches, toutes dirigées vers le même objet : *la suprématie du Popolo grasso*.

L'établissement du pouvoir absolu des hauts bourgeois ne s'est pas fait partout, bien entendu, dans les mêmes conditions qu'à Florence, avec la même suite de victoires éclatantes et d'effondrements. A Sienne, par exemple, les Arts majeurs semblent avoir conquis le pouvoir sans secousses

très graves, par degrés ; l'exemple et l'influence du Peuple florentin leur a sans doute aplani beaucoup de difficultés. Ailleurs la victoire du Peuple sur les Nobles n'a jamais été entière. Ailleurs, elle semble être advenue d'un coup et d'une façon définitive. Ailleurs encore, par suite de conditions économiques très différentes de celles de Florence, les grands bourgeois ne constituaient pas un parti dans le Peuple, et ce ne fut pas à leur profit mais au profit de tout le Peuple, que la révolution s'opéra.

CHAPITRE II

LES ROUAGES POLITIQUES

(XIII^e-XIV^e SIÈCLES)

§ 1. — La Seigneurie.

La date de 1285-90 environ est assez bien choisie, pour examiner avec quelque détail l'organisme politique que le Peuple florentin a créé. Bien entendu, ce n'est qu'un exemple et un instant dans l'histoire des constitutions républicaines de l'Italie : aucune autre Commune n'a jamais eu exactement la même constitution que Florence à cette date; d'autre part la constitution florentine des environs de 1290 était assez différente de ce qu'elle avait été au lendemain de 1280, et devait être, peu d'années après, profondément modifiée. Cependant, les plus importantes institutions qui existent à cette date subsisteront; et elles sont aussi caractéristiques qu'on peut le désirer.

La base réelle de la constitution populaire est

la nouvelle organisation donnée aux corporations artisanes. Les Arts (du moins les Arts dits majeurs) se donnent alors des statuts, qui non seulement les disciplinent plus fortement mais les dressent pour ainsi dire à l'action politique, les insèrent dans la machine gouvernementale. Les recteurs (*capitudines*) des Arts majeurs font de droit partie des grands conseils politiques, ils sont souvent adjoints aux Seigneurs pour les délibérations importantes. C'est, à Florence, un groupe d'une trentaine ou d'une cinquantaine de personnages (suivant le nombre des Arts investis du privilège politique); ils ont une autorité personnelle considérable, et il est aisé de comprendre que leur vote compact peut avoir un poids décisif dans des conseils qui souvent n'atteignent pas 200 membres, comme celui du Capitaine. Beaucoup de conseillers sont d'ailleurs membres comme eux des Arts, leurs associés et administrés, et évidemment votent à leur suite.

Au début, après 1280, ce fut là la seule expression officielle de la collaboration des Arts au pouvoir. Les organes gouvernementaux restaient fondés, suivant la tradition, sur les circonscriptions locales et non sur les divisions corporatives. Les quatorze Seigneurs, qui régissaient la Commune et se succédaient au pouvoir de mois en mois, étaient choisis : quatre dans Oltrarno, quatre dans

San Piero Scheraggio, deux dans chacun des autres quartiers. Guelfes et gibelins, nobles et bourgeois pouvaient faire partie des Quatorze. On prévit même à cet égard une proportion entre les différents partis, qui semble n'avoir guère été observée : selon les fluctuations politiques, il arriva que les Seigneurs étaient tous nobles, ou tous du Peuple, jusqu'au jour où les Arts firent un nouveau pas en avant.

En 1282, après les Vêpres siciliennes, qui, en ruinant la domination angevine, affaiblirent partout la prépondérance des nobles guelfes, apparaît à Florence pour la première fois, à côté des Quatorze, la nouvelle magistrature des *Prieurs des Arts*. Elle est d'abord comme un conseil des ministres en supplément, adjoint au premier ; mais rapidement elle absorbe toutes ses attributions et le fait disparaître. Ainsi, à partir de cette date, le gouvernement est, non plus seulement sous l'influence, mais en la possession directe des chefs des grandes corporations, qui administrent eux-mêmes l'État. C'est vraiment la république des capitalistes. Les Nobles ne sont pas encore tout à fait exclus du pouvoir ; mais la loi dit qu'ils ne peuvent être des Prieurs s'ils ne font partie effectivement d'une des corporations majeures, et s'ils sont chevaliers. C'était exclure l'élément le plus attaché aux traditions féodales, en admettant seulement ceux que

leurs intérêts économiques et leurs mœurs liaient à la classe populaire riche. C'était encore cimenter l'alliance entre les plus gros bourgeois et un groupe important de nobles guelfes, constituer comme une classe mixte, et par suite rendre inévitable une scission dans le Peuple. En fait, pendant les dix ans qui suivirent, pas un noble gibelin ne pénétra dans l'Office des Prieurs, et les nobles guelfes y pénétrèrent seulement dans la proportion d'environ 12 °/₀.

La composition de l'Office gouvernemental est l'expression de la politique générale et de la force des partis. Le parti au pouvoir peut en général exclure du gouvernement les citoyens qui sont notoirement ses adversaires. Mais il y admet, ou plutôt y fait passer, successivement et très vite, à peu près tous ses partisans. Les citoyens de chaque corporation élisent leurs recteurs ou consuls : ceux-ci élisent les Prieurs. Mais les recteurs restent six mois en charge, les Prieurs deux mois seulement et ne sont jamais rééligibles immédiatement. Ceux-ci sont les créatures de ceux-là. Or, les recteurs eux-mêmes, entourés de conseillers élus par la corporation, renouvelés deux fois par an, sont sous la dépendance étroite de leurs électeurs. *L'exercice du pouvoir est donc considéré comme une délégation essentiellement provisoire*, aussi impersonnelle que possible et pour ainsi dire mécanique

entourée de toutes sortes de restrictions : dans la plupart des Communes italiennes les Seigneurs étaient, durant tout le temps de leur office, enfermés dans leur palais, où ils devaient manger et dormir, n'ayant la permission de rentrer un moment chez eux que dans des cas exceptionnels, étroitement surveillés dans leurs relations personnelles avec les particuliers. Presque partout, par surcroît de précaution contre la brigue et l'influence individuelle, le conseil spécial qui élisait les Seigneurs ne procédait par directement, mais établissait une liste dans laquelle on les tirait au sort.

A ces conditions, on pouvait donner au gouvernement *des pouvoirs étendus, presque dictatoriaux*. Les Seigneurs florentins nomment et surveillent presque tous les fonctionnaires de la Commune ; ils ont la haute main sur les finances, la direction des affaires étrangères ; ils ont seuls le droit de convoquer les assemblées ; assistés des conseils des Arts. ils peuvent faire des lois, sauf les cas prévus où le vote des Conseils est nécessaire ; eux seuls ont le droit de leur présenter des lois. Enfin, les Conseils mêmes sont en général, non point électifs, mais nommés par les Seigneurs.

§ 2. — Les Conseils et les élections.

Pour beaucoup de délibérations importantes, les Prieurs sont obligés par la loi de s'adjoindre, à

titre ordinaire ou extraordinaire, d'autres personnes; il arrive souvent qu'ils le fassent sans que la loi les y oblige. Ces convocations de Conseils supplémentaires de *sapientes*, *de Boni viri*, auprès du gouvernement, souvent en délibération secrète, sont très fréquentes dans les Communes de ce temps. C'est un des signes les plus frappants de l'étroite dépendance où le parti dominant tenait les hommes au pouvoir. Car les *sapientes* ainsi convoqués sont des personnages considérables. A Florence, la loi prévoyait en général la convocation supplémentaire des recteurs des Arts, surtout quand il s'agissait de voter un nouvel impôt. C'était aussi dans ces Conseils extraordinaires qu'on entendait les ambassadeurs, qu'on décidait de la paix et de la guerre. Les votes y avaient lieu au scrutin secret.

Dans ces conditions, les propositions portées par le gouvernement devant les grands Conseils y arrivaient souvent fortes de telles approbations, que ces Conseils n'avaient plus qu'à les enregistrer. De fait, *il est difficile d'estimer exactement l'importance des grandes Assemblées dans la vie politique*. Les deux principaux Conseils étaient celui de la Commune, et celui du Peuple; à Florence on les appelait: le Conseil général du Podestat, et le Conseil général du Capitaine (ou du Défenseur, suivant le nom qui fut donné succes-

sivement au magistrat, chef de l'organisation du Peuple). Les Conseils, à Florence, étaient élus pour un an, par une Commission spéciale composée des membres du gouvernement et d'un certain nombre de conseillers extraordinaires. Chaque quartier de la cité avait droit à un nombre déterminé d'élus. Qui faisait partie d'un de ces Conseils ne pouvait faire partie de l'autre; personne ne pouvait faire partie du même Conseil deux années de suite; un père et un fils, deux frères ne pouvaient siéger ensemble. Dans le Conseil de la Commune, les Nobles étaient admis : c'était, en principe, l'assemblée où la cité tout entière était représentée; et de même que le Podestat symbolisait l'autorité Communale, le Conseil, qui à Florence portait son nom, était, officiellement, le pouvoir législatif par excellence. Mais sa composition même le rendait parfois suspect au parti dominant; il n'était pas assez maniable; *le Peuple chercha partout à diminuer l'importance réelle du Conseil de la Commune*, à donner la prépondérance à l'autre Conseil, où il était le maître. A Florence, une loi défendra aux gens du Peuple, sous peine d'amende, de voter dans les Conseils du Podestat contre les mesures déjà approuvées par le Conseil du Capitaine.

Le Conseil du Podestat était le plus nombreux; à Florence, au XIII^e^ siècle, il comptait trois cents

membres (cinquante pour chacun des six quartiers de la cité), tandis que le Conseil du Capitaine en comptait seulement cent cinquante. Dans cette masse considérable de trois cents personnes, auxquelles venaient souvent s'adjoindre des conseillers supplémentaires, les discussions pouvaient devenir dangereuses pour le gouvernement. Aussi les séances des Conseils étaient-elles en général soumises à une discipline sévère : on limitait le nombre des orateurs sur chaque question, et à chacun le temps de parole (un règlement siennois interdisait de prendre la parole pour ne rien dire de nouveau sur la question). D'une façon générale, il semble qu'on eut alors une haute idée de la gravité des assemblées publiques, si du moins les règlements concernant la discipline des séances étaient observés. Les conseillers étaient obligés d'être tous présents à la séance avant que le président se levât pour communiquer l'ordre du jour; ils ne pouvaient s'en aller sans permission, avant que la discussion et le vote ne fussent terminés. Personne n'avait le droit d'interrompre, ni de se lever pour parler avant que le précédent orateur n'eût fini. Il était interdit de parler de sa place.... Pour achever ce petit tableau des usages parlementaires du temps, ajoutons que les votes publics avaient lieu par assis et levés : qui restait assis approuvait, se lever

signifiait voter contre. Les votes secrets se faisaient au moyen de boules. Dans les grands Conseils, le vote était presque toujours public.

Cependant, quelques précautions qu'on eût prises pour limiter, non seulement le droit de discussion dans le Parlement communal, mais aussi le droit d'initiative, en matière législative, et surtout pour empêcher qu'il pût empiéter le moins du monde sur l'exécutif, — les grands Conseils n'en restèrent pas moins la grande scène où une partie au moins du drame politique se jouait devant le public, où toutes les questions qui passionnaient l'opinion devaient bien être portées. La publicité du vote, dans les grands Conseils, est une preuve de leur caractère essentiellement démonstratif. C'est en cela que résidait leur importance, beaucoup plus que dans le travail qu'ils fournissaient, qui était peu de chose, ou dans la valeur positive de leur vote. Un vote d'un Conseil ne pouvait pas renverser un gouvernement. Mais, malgré les habitudes éminemment autoritaires des gouvernements d'alors, on voit plus d'une fois les majorités des Parlements du temps émettre des votes contraires à l'avis du gouvernement. Ces votes et les discours, parfois très violents, des opposants, avaient une large répercussion dans le public. En somme, *les grands Conseils étaient une sorte de public choisi, que le*

gouvernement devait mettre au courant des grandes affaires, et qui avait le droit de dire son mot. Le gouvernement, qui nommait ces conseillers, pouvait les tenir en lisière, mais seulement jusqu'au moment où l'opposition devenait trop forte, et où il se formait, entre ce petit public et le plus grand, une entente, suivie d'un fort mouvement d'opinion.

C'était là une sorte de parlementarisme qui, à la réflexion, avait bien quelques avantages. Et c'était vraiment une constitution parlementaire, malgré ces dispositions : la nomination des conseillers par le gouvernement et l'impossibilité légale de renverser un gouvernement, qui nous semblent être la négation du parlementarisme. Quand l'opinion publique peut se manifester et se faire obéir de quelque façon que ce soit, pourvu que ce soit d'une façon à peu près constante, le régime républicain existe.

Quand un mouvement d'opinion contraire se formait dans les Conseils et au dehors, le gouvernement se trouvait fort embarrassé. Il était difficile, dans ces petites républiques, de créer artificiellement des contre-courants, comme on peut le faire dans les grandes masses d'aujourd'hui : les citoyens d'alors voyaient les affaires de près. On a dit, en prenant à la lettre la constitution des Communes, qu'elle ne contenait pas de moyen légal

pour obtenir un changement dans l'orientation politique, et qu'il n'y avait pour cela que le coup d'État. C'est aller trop loin. Le coup d'État n'était nécessaire que dans les cas (il est vrai assez fréquents) où le gouvernement s'obstinait à ne pas céder, lorsqu'il s'agissait de vie ou de mort pour son parti et qu'il se croyait assez fort pour résister. Dans beaucoup de cas, au contraire, en dépit des procès-verbaux des séances des Conseils qui nous montrent une majorité fidèle à la suite du gouvernement, la mesure présentée par celui-ci, à la suite de discussions dans les séances précédentes, ou de pourparlers officieux, constituait *un compromis entre son programme et celui de ses adversaires.*

Quand un parti, un groupe arrivait au pouvoir, *le premier soin du nouveau gouvernement était de nommer des partisans à lui dans toutes les fonctions publiques.* On sait que presque toutes ces fonctions étaient données pour deux, trois, six mois, un an au plus. Même pour obvier à l'aléa qu'entraînait pour lui cette obligation des renouvellements à courte période, le gouvernement procédait souvent, surtout à partir du XIV^e^ siècle, à la « préparation » des élections futures en jetant dans l'urne, d'où devaient être extraits les noms des élus à ces fonctions, un assez grand nombre de noms pour pouvoir faire ensuite, non pas seulement la prochaine fournée, mais une autre encore

et même plus. Il arriva que certains gouvernements, particulièrement pressés de s'assurer l'avenir, préparaient ainsi les élus pour une période de trois ou quatre ans. Mais souvent on n'allait pas jusqu'au bout de la période. Ou bien le parti adverse provoquait une émeute qui renversait le parti au pouvoir et avait pour premier soin de détruire les urnes préparées par celui-là et d'en faire d'autres remplies de ses partisans; ou bien, par crainte du coup d'État, le gouvernement lui-même mettait de l'eau dans son vin, versait dans les urnes un certain nombre de noms appartenant à d'autres groupes. Le public se calmait alors; et l'on a vu des changements profonds dans la politique des Communes s'accomplir ainsi en quelques mois, sans violence, par « coupages » successifs opérés dans les hautes commissions, coupages qui finissaient par transformer complètement la qualité du mélange.

Il est arrivé, mais, semble-t-il, rarement, que le parti au pouvoir ait tenu bon, pendant longtemps, contre l'opinion publique franchement contraire. Cela était possible, car l'émeute n'était pas un procédé si facile ni si fréquent qu'on l'a dit; à y regarder de près, la plupart des troubles armés, dans l'histoire de ces républiques, proviennent de l'intervention des Nobles; le Peuple y répugnait plutôt. Alors un grand malaise régnait sur la cité :

il apparaît clairement que la majorité des citoyens était partagée entre le respect pour l'autorité établie et le désir de faire cesser ce divorce insupportable entre l'autorité et l'opinion. Villani raconte un curieux épisode de l'histoire florentine, en 1316 : le parti au pouvoir avait contre lui l'immense majorité des citoyens; l'opposition avait en outre pour elle le Podestat, et l'appui moral du roi Robert de Naples, alors fort important. Mais rien n'y faisait, car le groupe dominant avait pour lui tous les Prieurs et tous les autres magistrats de la Commune. Pour se mieux maintenir, il créa même un magistrat extraordinaire, sous un nom qu'on voit souvent paraître dans l'histoire des communes : le *bargello*, sorte de chef de la police, qui peut être investi de pouvoirs exceptionnels et devient alors un haut instrument de police politique. Ce *bargello* put, pendant plusieurs mois, arrêter et exécuter sans jugement les adversaires du gouvernement. Enfin le « parti adverse prit assez de force » pour obtenir d'abord qu'aux Prieurs du parti au pouvoir fussent adjoints d'autres choisis parmi leurs adversaires, ensuite que le *bargello* fût destitué; et enfin, « à l'élection suivante, les treize prieurs se trouvèrent être du nouveau parti; et ainsi l'État fut changé dans Florence sans émeutes ni exils ».

§ 3. — Les hauts fonctionnaires.

Les hauts fonctionnaires dont la fonction n'était pas collective, mais individuelle, c'est-à-dire surtout le Podestat et le Capitaine du Peuple, jouent dans l'histoire des Communes un rôle important, qu'il n'est pas toujours aisé de définir. Nous avons vu naître le Podestat. La grandeur croissante de la Commune avait, en un sens, augmenté le prestige de cette institution. Le Podestat, au temps du Peuple, continue à représenter la force, la gloire et la fierté de la Commune. La loi prévoit avec détail les conditions dans lesquelles le haut magistrat devra être désigné; en général, une commission spéciale est nommée, qui examine les titres des candidats possibles; l'élu est appelé et reçu avec un cérémonial solennel; pendant toute la durée de ses fonctions (six mois ou un an), la Commune met à sa disposition un palais particulier, une garde personnelle, des hérauts. Son nom est en tête de tous les actes publics importants; c'est lui qui préside les conseils de la Commune, qui propose l'ordre du jour. Il est le *chef de la justice communale*. Nous verrons que, pour les gens des Communes, la justice est surtout une affaire politique : comme chef de la justice, le Podestat doit en effet, avant tout, veiller à la stricte application de la constitution, surveiller

les fonctionnaires communaux du haut en bas de l'échelle, et appliquer à tous, y compris les Seigneurs prieurs, les punitions réglementaires, en cas de manquement au statut. Le Podestat, qui est, de règle, un noble, est souvent appelé, en cas de guerre, à commander l'armée. En temps de paix, la police communale est à ses ordres; c'est en son nom que les arrestations et les exécutions sont faites.

En un mot, *le podestat reste officiellement le chef de l'État*, sous un régime où l'importance de ce que nous appelons aujourd'hui l'État est sensiblement augmentée. Le Peuple a conservé et n'abandonnera pas la règle par laquelle le Podestat doit être un étranger. Les assesseurs, secrétaires, hommes de loi qui composent son entourage sont le plus souvent des étrangers aussi. Il faut croire que l'excellence ou la nécessité de ce système était reconnue par tout le monde : car, d'autre part, le Peuple avait une tendance, comme nous verrons, à se donner un chef sorti de ses rangs. Il est probable que sans la menace constante que constituait pour la Commune l'irrémédiable turbulence des Nobles, on eût renoncé à ce système; mais comme le Podestat, par la nature de ses fonctions, devait être ou noble, ou membre de la corporation la plus suspecte de collusion avec la noblesse : les Juges et Notaires, — prendre un

Podestat parmi leurs concitoyens eût été trop souvent, pour les gens du Peuple, se jeter dans la gueule du loup ; ou tout au moins le chef de l'État eût été trop facilement entraîné dans les querelles des partis.

Supprimer le Podestat, institution, à tout prendre, demi-républicaine seulement, et demi-féodale encore? le remplacer par un chef populaire, qui, suivant les mœurs du temps, n'aurait pas pu avoir les mêmes attributions ni le même prestige? Le Peuple n'osa pas aller si loin. C'eût été, au moins pour une période dont il était impossible de prévoir la durée, mettre les Nobles complètement hors de la Commune, rendre tout à fait impossible le concours de circonstances qui, à certains moments, réunissait sous le même drapeau Nobles et Peuple; c'eût été rendre très difficiles les rapports officiels de la Commune avec plusieurs gouvernements étrangers. La nouvelle constitution populaire exigeait déjà assez d'importants changements dans les mœurs publiques. Le Podestat était le symbole d'une sorte de compromis entre l'ancienne Commune et la nouvelle; le peuple victorieux reconnaissait en lui un principe d'autorité suprême, ou extérieur à lui-même, et donnait ainsi une satisfaction à la dignité des Nobles.

Cependant le Peuple chercha à rendre cette satisfaction aussi illusoire que possible. Il ne lui

suffit pas que le choix du Podestat fût entièrement entre les mains du gouvernement populaire. Il prit encore soin d'*élever un autre personnage, le chef du parti populaire, à la plus haute dignité et à la plus grande puissance possible*, à le mettre à côté du Podestat, comme un collaborateur et aussi comme un surveillant; on accaparait ainsi, au profit du Peuple, la haute autorité morale du Podestat, tout en diminuant sa puissance réelle. Nous trouvons à Florence, après 1292, un « Défenseur et capitaine des Arts », « Capitaine et conservateur de la paix de la cité de Florence », qui est bien, quoique étranger, le chef du Peuple, et dont l'ingérence dans le pouvoir exécutif est directe, et grandit de jour en jour. Désormais, dans les actes publics, le nom du Défenseur ou Capitaine est presque toujours accolé à celui du Podestat; la priorité officielle appartient au Podestat, qui est toujours nommé le premier; mais le Capitaine était fort des décisions de son Conseil, dans lequel seuls les gens du Peuple pouvaient entrer, et qui en général était consulté avant le Conseil de la Commune : on peut croire que l'autorité du président de ce dernier Conseil était souvent fort diminuée par la présence de son collègue.

L'exécution des décisions gouvernementales, dans les affaires qui regardent la Commune, est souvent confiée au Défenseur ou Capitaine du

Peuple, en même temps qu'au Podestat : quand il s'agissait de la défense de certains intérêts particuliers du parti populaire, il arrivait que le premier agissait avec beaucoup plus de zèle que le second et exerçait vraiment, presque à lui seul, le pouvoir exécutif, dont le Podestat n'avait plus alors que l'ombre. Dans certains cas, on confiait même au Capitaine seul l'exécution de certains décrets. Il avait une compétence spéciale pour beaucoup d'affaires, administratives ou litigieuses, qui concernaient les finances de la Commune : recouvrement des droits de douane, ou *gabelle*, établissement de l'*estimo* ou base de l'impôt personnel proportionnel ; recouvrement des amendes imposées au nom de la Commune. Ces deux derniers points étaient d'importance capitale dans la lutte du Peuple contre les Nobles. Il avait pour toutes ces affaires, comme le Podestat, un personnel de juges, notaires et agents de divers grades, moins nombreux toutefois. Il habitait un palais séparé, qu'on appelait le Palais du Peuple. Il avait un traitement considérable, quoique moindre que celui du Podestat. Il partageait avec le Podestat le commandement de la milice politique, les « Armés de la Justice », dont nous allons parler. Il était le chef des corporations armées.

En somme, les deux hauts fonctionnaires régissaient deux organismes politico-administratifs,

parallèles, et qui sur certains points se mélangeaient et faisaient peut-être double emploi. C'était le dualisme Commune-Peuple, non plus seulement exprimé par des signes héraldiques et par des formules, par des associations et par des assemblées politiques séparées, mais se répétant dans toute la machine administrative, dans tout l'exécutif et même dans le judiciaire (on sait qu'exécutif et judiciaire n'étaient pas séparés dans ce temps-là). On trouve, ce qui n'est pas pour surprendre, des traces de conflits entre Podestat et Capitaine, mais beaucoup moins qu'on ne s'y attendrait, soit que dans la pratique leurs attributions fussent mieux départagées qu'il ne semble, soit, comme il est fort probable, que par ce mélange de compétences, on n'eût constitué précisément un de ces terrains, juridiquement neutres, où les fluctuations politiques se produisaient, à l'abri de la constitution, silencieusement, sans rien rompre. Suivant la situation politique, c'était tantôt l'un, tantôt l'autre des deux hauts fonctionnaires dans lequel résidait la véritable force, l'autre n'ayant alors qu'à s'incliner. Nous avons vu que ces populations avaient du goût pour ces équivoques constitutionnelles, qui laissent plus libre jeu à l'opinion publique; l'apparente confusion était peut-être l'œuvre d'un sens politique, où l'on ne peut s'empêcher de trouver quelque finesse.

CHAPITRE III

LES MESURES DE SURETÉ POLITIQUE

(XIII^e-XIV^e SIÈCLES)

---

§ 1. — Contre les Nobles.

Mais voici quelques points sur lesquels les mœurs du temps permettaient au Peuple de ne point user de finesse. C'est la partie de la nouvelle constitution par laquelle il s'agit, non plus de s'entendre tant bien que mal avec les Nobles et d'utiliser leurs services pour l'administration de la cité, ou encore de s'organiser en dehors d'eux, mais au contraire de prendre à leur égard des mesures de défense. Ces mesures devaient être tout à fait claires, ne laisser place à aucune équivoque; il fallait, à une classe dont le mépris pour la loi et la violence étaient toujours à craindre, répondre par des brutalités légales.

Le Peuple dispose, pour se défendre à main armée contre les Magnats, de trois organisations

militaires, uniquement recrutées dans ses rangs. Il pouvait arriver qu'une même personne fît partie à la fois des trois organisations ; le gouvernement avait recours à l'une ou à l'autre selon les besoins de la lutte, peut-être aussi suivant les circonstances politiques. C'étaient : en premier lieu, les « armés ou fantassins de la justice », qui furent à Florence d'abord mille, puis deux ou quatre fois plus nombreux. Corps limité en nombre, particulièrement propre à une action rapide : c'est la vraie garde du Peuple. Le caractère politique de ce corps ressort nettement des statuts ; il ne doit être composé que de « citoyens sages et honnêtes, qui soient réellement dévoués » à la cause populaire. Les hommes recrutés dans un même quartier formaient un bataillon, avec un drapeau (gonfalon) et un chef, ou gonfalonier. A la voix du héraut ou au son de la cloche, les « fantassins » de chaque bataillon doivent s'armer et se concentrer à l'église de leur quartier, d'où ils se rendent ensuite au lieu indiqué par le Capitaine ou Défenseur. Pendant le temps où les fantassins de justice étaient mobilisés, il était défendu à aucun autre citoyen de se rendre en armes hors de son quartier, de se réunir avec d'autres, et « surtout point chez un magnat ou puissant »...

D'autre part, les corporations artisanes elles aussi sont des organismes militaires, à l'occasion :

chaque membre de l'Art est un soldat de l'Art, et la forte hiérarchie de ces industriels, de ces commerçants fournit un cadre tout prêt pour le combat. Il faut des circonstances extraordinaires pour qu'on mobilise ces grands corps; la garde des fantassins de justice a été créée pour leur épargner des dérangements trop fréquents; mais le principe est reconnu par la loi et solidement maintenu : tout le Peuple, dans son organisation essentielle qui est son organisation économique, est armé pour la lutte contre ses ennemis politiques.

Enfin, la répartition de la population en quartiers et, dans chaque quartier, en contrées ou *populi*, dont nous connaissons l'antique origine et la faveur dont elle jouit dans le public, a aussi sa valeur politico-militaire. Là aussi il y a drapeaux, officiers et sous-officiers, dépôts d'armes collectif, lieu de concentration rapide en cas de troubles civils. Toutefois, dans les Communes comme Florence, où l'antagonisme entre *Popolo grasso* et *Popolo minuto* ne tarde pas à s'établir, les compagnies armées du Peuple semblent rester le plus souvent inactives, en tant qu'instrument politique (car dans les expéditions au dehors elles restent la base de l'organisation militaire). Les grands bourgeois s'en méfiaient; nous avons vu plus haut pourquoi.

Pour l'instant, ces multiples organisations mili-

taires sont toutes tournées contre les adversaires du Peuple, qui fait bloc contre eux. Les milices populaires n'ont pas seulement à intervenir dans les cas de guerre civile ; elles assurent normalement l'exécution de certaines lois exceptionnelles faites par le Peuple pour obliger les Nobles, autant qu'il était possible, à respecter la législation communale.

Pour les Communes italiennes, *ces lois furent une partie fondamentale et durable de la constitution.* C'est que les Communes, nous le savons, restèrent toujours dans cette condition anormale, de contenir un considérable groupe de citoyens, qui n'appartenaient qu'à moitié à la cité. Cependant, en dehors de cette circonstance, les lois en question sont intéressantes, parce qu'elles expriment un singulier effort pour évaluer et corriger, dans la constitution même, le déséquilibre causé par l'excessive puissance sociale de certains groupes. Il n'y a pas lieu sans doute de faire à ces populations un mérite particulier de leur franchise, mais bien, peut-être, occasion de réfléchir sur ce que l'apparente impartialité de nos constitutions modernes peut contenir d'effective injustice, et sur ce que les lois d'exception peuvent avoir, quelquefois, d'essentiellement légitime.

Le peuple des Communes eut recours contre les Nobles à un procédé des plus simples · la caution.

Le plus clair de cette législation spéciale consiste dans le règlement concernant les cautionnements que les Nobles devront fournir à la Commune, pour garantir leur fidélité aux lois, et le payement des amendes auxquelles ils seraient éventuellement condamnés.

Car la législation du temps faisait un large usage des condamnations à l'amende. Cette vieille tradition juridique, venue du droit germanique, et qui avait été fondamentale dans le régime féodal, fut naturellement atténuée dans le droit nouveau, qui ne pouvait plus reconnaître aux Nobles une sorte d'inviolabilité, par la faculté de se libérer de toute punition personnelle, moyennant paiement. La Commune soumet les Nobles, en matière criminelle, au droit commun, qui établissait, pour les crimes graves et en particulier pour le meurtre, si fréquent à cette époque, la mort, la mutilation, la prison, le bannissement, — mais qui avait, pour les autres crimes et délits, une échelle graduée d'amendes. La loi faisait même à cet égard une différence entre le riche et le pauvre, l'amende étant en général double pour celui-là que pour celui-ci.

Mais c'était surtout en matière politique et administrative, que le système de l'amende s'exerçait. Du haut en bas de l'échelle administrative, la seule punition en usage contre le fonctionnaire qui man-

quait à ses devoirs ou s'acquittait mal de sa fonction (sauf le cas de trahison ou autres crimes très graves) était l'amende. Tous y étaient soumis, même les Seigneurs Prieurs : un membre du gouvernement qui manquait une séance du Conseil avait à payer l'amende.

La caution imposée à chacun des Nobles par la loi communale n'était pas seulement une garantie que les amendes auxquelles il s'exposerait personnellement seraient payées; ce que le Peuple désirait obtenir, c'était beaucoup moins la punition des manquements individuels, *qu'une contrainte exercée sur toute la classe des puissants pour les obliger à respecter la légalité*, à rentrer peu à peu, en masse, dans l'ordre commun. Aussi toute l'économie de la loi sur les cautions était-elle dans les règlements qui rendaient les Nobles solidaires les uns des autres.

Le principe de la solidarité dans la punition était un autre vieux principe du droit germanique, dont le droit communal, en matière civile comme en matière criminelle, s'éloignait de plus en plus. Il n'était guère applicable, en effet, à la classe populaire, où, pour beaucoup de raisons économiques et morales, la famille était un organisme beaucoup moins vaste et moins fort. Mais il était naturel que le Peuple, ne pouvant alors songer à détruire la puissante organisation familiale des

Nobles, leur appliquât, dans ses relations juridiques avec eux, un principe qu'ils ne pouvaient renier.

La loi de 1286, sur « les sûretés que doivent fournir les Magnats de la cité de Florence », après avoir rappelé sans détours qu'il s'agit « de refréner l'audace et la présomption effrénées des magnats et puissants » établit que tous les Magnats, individuellement, à partir de l'âge de quinze ans, devront s'engager non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour leurs fils et pour leurs frères, à respecter les lois de la Commune et les ordres des magistrats; et qu'en plus ils devront trouver et présenter à la Commune des personnes honorables qui garantissent leur promesse sous caution d'une amende de deux mille florins (somme considérable pour le temps). A cet effet, le Podestat devait procéder à une enquête minutieuse, afin d'établir une liste complète de tous les nobles adultes rentrant dans la catégorie prévue par la loi. C'est ainsi que le Peuple se trouve amené à dresser cette fameuse liste des Nobles, qui a quelque apparence d'une liste de proscription permanente, et qui l'est bien en un sens, et le devint surtout après la nouvelle évolution politique dont nous parlerons plus loin. Le Peuple signifiait du moins que ceux qui, par excessive puissance personnelle et par tradition d'égoïsme de classe, avaient une tendance à se met-

tre au-dessus des lois, étaient désormais légalement des suspects et devaient être juridiquement traités comme tels. Il leur signifiait encore qu'il fallait se soumettre à ce traitement spécial, ou périr : car la sanction, si un noble refusait de donner caution, était la destruction complète de ses biens, c'est-à-dire la suppression de la plus forte raison qu'on avait de le tenir pour suspect.

En effet, le Peuple était inspiré, dans cette législation, beaucoup moins de sa haine (que tous d'ailleurs ne partageaient pas) pour une caste orgueilleuse, et d'une espèce d'amour-propre de parvenus, — que de *considérations très pratiques sur les nécessités de l'équilibre social.* On le verra plus tard consentir à rayer de la liste des Nobles les individus ou les familles que la diminution de leurs richesses aura rendus moins redoutables. Mais inversement il inscrira d'office sur cette liste ceux qui se trouveront, à un moment donné, avoir entre les mains des moyens d'action trop puissants, pour qu'on puisse sans danger leur laisser toute la liberté dont jouissent les simples citoyens.

C'était d'une bonne logique. Les réformateurs populaires n'allèrent pas tout d'abord jusqu'au bout de cette logique. Le *Popolo grasso* florentin, auteur des réformes de 1280 à 1292, n'avait pas intérêt, nous le savons, à pousser à fond la lutte

contre les Nobles; une partie des grands bourgeois se trouvaient plus près d'eux, par les mœurs, par les intérêts, que de beaucoup de *popolani*. Ce sont les Mineurs qui, dans quelques années, vont reprendre le mouvement. Pendant ces douze ans, les Nobles, nous l'avons vu, sont encore admis à l'office suprême des Prieurs. Avec une restriction importante toutefois : pour être admis, les Nobles devront : ne pas être chevaliers, être membres de l'un des Arts et en exercer effectivement la profession. On sait qu'un certain nombre de nobles étaient associés à des maisons de banque ou de change, ou étaient membres de l'Art des juges et notaires : les nobles, qui furent Prieurs de Florence à cette époque, furent en effet tous de cette catégorie.

Le Peuple avait encore, contre les Nobles, un moyen d'action à la fois extraordinaire et légal, dont beaucoup de démocraties ont usé contre les personnalités inquiétantes pour l'ordre public ou pour la susceptibilité collective : *l'exil*. Ce procédé était d'autant plus aisé, pour le gouvernement populaire, qu'il était traditionnel; les partis nobles ayant coutume, depuis des siècles, de s'infliger réciproquement ce traitement, accompagné de profitables confiscations de biens. Malheureusement, si les Nobles étaient dangereux pour la Commune, c'était bien moins individuellement, que

groupés en familles ou en partis. Si bien que les exils individuels, dans l'histoire des Communes, sont l'exception, les exils collectifs la règle générale. Cette histoire est pleine de bruyants exodes de Guelfes chassés par les Gibelins, ou inversement, et de rentrées en masse, plus bruyantes encore, souvent sanglantes. Dans ces grandes proscriptions, en général les Nobles ne s'en allaient pas seuls; ils emmenaient avec eux d'importantes familles du Peuple, compromises avec eux. Car presque toujours ces tragiques événements, qui bouleversaient toute la cité, étaient le résultat des éternelles querelles entre Nobles, où le Peuple s'était laissé entraîner. Aussi les gouvernements populaires, quand ils étaient dans leur sang-froid, n'aimaient pas les exils en masse, ou ne les édictaient qu'à contre-cœur. C'étaient des mesures trop dangereuses. Quand il y avait été forcé, le Peuple, en général, rappelait les bannis le plus tôt qu'il pouvait. Des bannis en grand nombre à l'extérieur, cela signifiait des troupes de partisans aux frontières de l'État, dans la campagne, contre lesquelles il fallait guerroyer. C'étaient, dans la cité, des palais vides, des consommateurs et des contribuables en moins; c'étaient les adversaires personnels des bannis en perpétuelle jactance. Au contraire, en empêchant l'un des partis de l'emporter sur l'autre, on tenait souvent en

échec les puissants, les uns par les autres. L'œuvre législative du Peuple contient de *nombreuses dispositions relatives à la « paix » à rétablir entre les familles nobles.* Nous retrouvons encore ici le principe de la politique des grands bourgeois : tenir en bride les trop puissants, non les détruire.

Nous ne suivrons pas le Peuple dans la politique qu'il adopta à l'égard des Nobles, non plus dans la cité où personne ne lui contestait plus sérieusement qu'il ne fût chez lui; mais dans les campagnes où les Nobles se considéraient volontiers comme chez eux. Dans ce que le Peuple de toutes les Communes italiennes fit pour réprimer le brigandage des seigneurs sur les routes, les extorsions infligées aux paysans, les petites guerres féodales, pour soumettre à l'impôt et au service militaire les barons embusqués, il s'agit moins de politique à proprement parler, que d'entreprises nationales pour l'agrandissement du territoire, ou d'opérations de police.

§ 2. — Contre le Clergé.

Il est à remarquer que la plupart des lois excluant le Clergé des affaires politiques et de l'administration communale, sont de cette époque. Ces lois ne faisaient que consacrer une tendance

déjà ancienne, et presque un état de choses établi ; mais c'est le *Popolo grasso* qui les a faites. En déclarant que les parents, même laïcs, des clercs coupables de délits, seront responsables pour eux devant la Commune, on rangeait le Clergé, comme les Nobles, parmi cette catégorie de groupes sociaux qui, disposant de moyens exceptionnels peur échapper à la loi commune, devaient être traités par des mesures d'exception.

Le Clergé est, comme partout ailleurs au Moyen Age, un corps considérable. Il jouit d'une indépendance, en matière financière et judiciaire, que les gouvernements chercheront à restreindre, parce qu'il y a là un obstacle à leur œuvre administrative. Mais l'Église, presque partout, n'oppose guère sur ce point qu'une résistance passive. Elle avertit ceux de ses dépendants, qui auraient contrevenu aux lois communales, qu'ils n'aient pas à attendre son secours : *nostrum auxilium non exspectet* », formule qui exprime bien son attitude à l'égard des pouvoirs publics.

D'ailleurs même Florence, la cité guelfe par excellence, — c'est-à-dire, la cité dont les relations avec la papauté sont généralement bonnes (pas toujours) et qui poursuit sévèrement l'hérésie, — a *rigoureusement exclu l'Église de la politique intérieure.* On n'a recours à elle que par exception, dans les moments difficiles ; on confie

alors le rôle d'arbitre, non point à un personnage ecclésiastique local, mais au pape, par l'intermédiaire d'un légat venu de Rome. Les Communes s'adressent alors au Pape, moins en sa qualité de chef religieux que comme à un souverain étranger qui présentait de spéciales garanties d'impartialité. Les Communes confient encore à des religieux certaines fonctions où sont nécessaires une honnêteté scrupuleuse, et l'absence de passions politiques : fonctions de comptables du Trésor public, de scrutateurs dans les assemblées. Mais pas un prêtre, pas un moine ne paraîtra dans les listes des conseils politiques, des commissions gouvernementales.

Ce n'est pas cependant que l'Église n'ait une grande importance dans la vie publique de ces Communes. L'union de l'Église et du peuple est traditionnelle et profonde; elle est symbolisée par la cathédrale, le Duomo, qui en même temps que le temple où trône l'évêque, est le monument national où la cité met son orgueil. Les assemblées politiques se tinrent longtemps dans les églises. Et la plupart des recueils de statuts communaux débutent par de solennelles déclarations d'obédience au pape, de foi dans les dogmes de l'Église suivies d'un engagement de poursuivre les hérétiques, dont on sait qu'il a été souvent tenu.

En fait, presque toutes les grandes républiques italiennes semblent avoir établi chez elles de bonne heure, entre l'élément laïque et l'élément religieux, *un modus vivendi*, *accepté par les deux parties*. Presque aucun des évêques italiens, si nombreux, n'avait de ces immenses domaines temporels, vraies principautés ecclésiastiques, comme on en voyait ailleurs : on avait pu leur enlever sans beaucoup de peine, nous l'avons vu, l'autorité politique, et ils n'avaient ni les moyens ni le besoin d'essayer de la ressaisir. Ces évêques étaient, d'autre part, des citoyens, que leur origine, leurs liens de famille ne disposaient pas, en général, à jouer le rôle d'agents de la papauté et à intervenir pour elle dans la politique intérieure. Le clergé des paroisses était, comme partout ailleurs, sans ambition, fondu avec la population. Les moines, à partir du XIII^e^ siècle, sont nombreux, actifs; ils ont une grande influence sur l'esprit du petit peuple. Il semble qu'ils en aient moins sur les classes dirigeantes. S'ils sont apparus sur la scène politique aux origines des Communes (on a vu Jean Gualbert, à Florence), s'ils y reparaîtront au XV^e^ siècle (Savonarole), pendant la période intermédiaire, qui est la grande période communale, ils sont presque partout à l'écart de la politique proprement dite. Le XIII^e^ siècle est pourtant un siècle de monachisme, le siècle des

Franciscains et des Dominicains. Les Franciscains en particulier ont des doctrines morales dont les conséquences sociales sont vite aperçues... Eux et leurs doctrines restent, en somme, confinés dans les basses couches sociales. Dans le vaste drame politique raconté, avec tant de minutie, par Villani, le pieux Villani, au milieu de centaines de personnages laïques, on ne voit pas émerger la figure d'un seul religieux florentin. Ajoutons que les biens de mainmorte étaient dans ces pays moins considérables qu'en d'autres, et que d'ailleurs, dans ces sociétés industrielles et commerçantes, ils constituaient, dans l'ensemble de la vie économique, un élément d'importance secondaire. En général, les plus gros biens immobiliers étaient entre les mains des confréries hospitalières, qui vivaient dans les meilleurs termes avec l'État laïque et étaient en réalité une sorte de service public.

CHAPITRE IV

L'ŒUVRE ADMINISTRATIVE

(XIII^e-XIV^e SIÈCLES)

---

§ 1. — **Le contrôle politique sur l'administration.**

Après s'être faits les maîtres (et de quelle façon explicite et impérative, nous l'avons vu) de l'édifice politique, les Majeurs s'appliquèrent à le tenir en ordre. Il est peu probable qu'aucun gouvernement monarchique à cette époque, ni même avant très longtemps, ait pu se vanter d'être aussi bon économe que le furent les grands industriels et commerçants au pouvoir. On sent qu'ils portèrent là de bonnes habitudes, prises à leur banque, à leur usine, à leur magasin. Des règlements pour tout, minutieusement rédigés de Conseil en Conseil, rédigés avec soin. Dès les premières années du gouvernement populaire, de belles codifications. Ceci, non pas seulement par besoin d'ordre, mais par nécessité politique, dans une cité démocra-

tique : il faut que tous les citoyens puissent consulter les livres de la loi. Les Communes font faire de magnifiques éditions enluminées des statuts, qui sont à la disposition de tous dans une des salles du palais communal. La commune de Sienne fait relier les livres de comptes de l'administration financière, avec des reliures peintes par les meilleurs artistes : c'est qu'il est peu de choses aussi belles que des comptes bien tenus.

Ils eurent un système de contrôle sur toute l'administration publique, tel qu'on pouvait le concevoir dans un État où, en principe, la collectivité seule avait le droit d'approuver ou de désapprouver la gestion des charges publiques, puisque toutes les charges publiques étaient faites pour son service. Tel aussi qu'il pouvait être, là où n'existait aucune bureaucratie et où les nominations étaient faites pour peu de temps, c'est-à-dire où il n'y avait point de ces fonctionnaires que la durée même de leurs fonctions oblige au moins à une assiduité et à une honnêteté moyennes, et qui d'autre part finissent par devenir, sauf manquements graves, comme propriétaires de leurs fonctions. Ajoutons qu'en matière de recettes et de dépenses les fonctionnaires n'étaient pas contrôlés comme ils le sont aujourd'hui, pour ainsi dire dans chacun de leurs gestes : ils jouissaient en cette matière, comme en toutes les autres, d'une

certaine liberté pendant la durée de leurs fonctions. Rien d'étonnant donc à ce que la reddition de comptes fût à la fin très sévère et à ce qu'elle eût lieu immédiatement après la sortie de charge. Mais voici qui est plus remarquable : dans ces républiques, le contrôle ne s'exerçait pas seulement sur la comptabilité, ni même seulement sur l'observation ou l'inobservation des lois et règlements, mais sur tout l'ensemble de la gestion et sur ses résultats généraux. *Personne n'échappait au contrôle* qui, au contraire, était appliqué avec d'autant plus de solennité et de précautions que le fonctionnaire était de rang plus élevé, et l'organisation de ce contrôle était telle que le public y participait directement. Tel était du moins le principe.

A Florence, à l'époque où nous sommes arrivés, l'examen de la gestion des Seigneurs prieurs (ceux-là mêmes y étaient soumis) était fait par une commission de six citoyens, lesquels étaient élus par les recteurs des Arts majeurs; les contrôleurs (*sindici*) du Podestat étaient élus par le Conseil de la Commune; ceux du Capitaine par le Conseil du Peuple. Lorsque le Podestat, par exemple, était arrivé au terme de ses fonctions, il était tenu de demeurer dans la ville quinze jours encore, pendant lesquels la commission de contrôle fonctionnait, et chaque citoyen avait le droit de porter

devant la commission ses réclamations, ses accusations. Même les commissions extraordinaires, élues pour quelque affaire exceptionnelle, pouvaient être soumises au contrôle; une seconde commission était élue pour examiner la première. Les fonctionnaires de moindre importance étaient généralement examinés par un magistrat, qui variait suivant les temps et les lieux : soit par le Juge des appels, c'est-à-dire un des plus hauts dignitaires de l'organisation judiciaire, soit par un fonctionnaire spécial, qui était considéré comme un des plus grands personnages de la Commune, généralement appelé le Grand syndic.

De tout ce qui précède, il est aisé de conclure que le contrôle exercé sur la gestion des charges et emplois publics n'avait pas seulement un avantage technique, mais *qu'il avait aussi une importance politique*. Pour les hautes fonctions, le critère politique avait même beaucoup plus de poids que l'autre. En réalité, les chefs de l'État, à leur sortie de charge, passaient régulièrement devant une sorte de Haute-Cour. La confiance paraissait sans doute, à ces populations, le fait d'un gouvernement monarchique, l'acte d'un souverain qui ne doit rendre de comptes à personne. L'instinct et la règle d'une collectivité, était la méfiance. Ainsi, quand un haut fonctionnaire avait agi contre la volonté du public ou ne s'était pas assez bien

tiré d'une situation difficile, on le lui faisait sentir au bout de l'année. Il est vrai que si l'on était, dans l'ensemble, content de lui, on lui pardonnait volontiers les péchés véniels. Si bien que pour le Podestat, par exemple, le *sindacamento* était tantôt une pure formalité, tantôt une épreuve très grave, à laquelle il arrivait que le patient se dérobait par la fuite. Naturellement, l'esprit de parti abusait souvent d'une si belle occasion de se donner carrière; quand la saison politique avait été agitée, les hauts dignitaires devaient prendre garde au *sindacamento*, même s'ils étaient sûrs de ne rien avoir à se reprocher. Aussi demandaient-ils souvent d'en être dispensés. Les Conseils accordaient quelquefois cette dispense, soit pour récompenser des services politiques exceptionnels, soit afin d'éviter des discussions qui auraient pu être dangereuses, non seulement pour les fonctionnaires usés, mais pour la majorité qui les soutenait.

§ 2. — La politique économique.

L'organisation financière est un des points où se fait le plus sentir la nature du gouvernement communal. On n'est pas surpris de voir que les grands capitalistes, maîtres de la République, accaparent certains services publics d'ordre financier, comme

l'administration des monnaies : à Florence, les deux directeurs de la *Zecca* étaient, ainsi le voulait la loi, l'un membre de l'Art de Calimala, et l'autre membre de l'Art des Changeurs ; et ce n'étaient pas les Prieurs ni les Conseils qui les nommaient, mais bien les recteurs des Arts eux-mêmes.

D'une façon générale, en prenant le pouvoir, les Arts majeurs apportèrent une attention particulière aux questions financières. Ils disaient, et n'avaient pas de peine à prouver que la gestion des Nobles, en cette matière, avait été déplorable. On sait que les monarchies devront réagir, tout comme les Communes, contre la tradition de négligence et de dédain pour les questions financières, qui faisaient partie des mœurs féodales. Mais pour les monarchies, ce fut, longtemps encore, affaire de calcul, tout simplement : se procurer le plus d'argent possible et le dépenser le moins mal possible ; on vit à cette époque la monarchie qui avait la meilleure administration d'Europe, la monarchie française, avoir recours, en matière de finances, à des expédients douteux, ou évidemment malhonnêtes : les rois de France mettaient ailleurs leur point d'honneur. Tandis que *les républiques marchandes* de l'autre côté des Alpes *firent de la gestion financière de la Commune une question de dignité nationale*. Avec quel soin les Florentins veilleront à ce que le florin

reste la meilleure monnaie d'or qui existe, et avec quel dédain ils refusent le cours aux monnaies inférieures des autres pays !

Même en considérant l'extrême simplicité de l'administration financière d'État dans ce temps-là, par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui, on est étonné que les Communes aient pu appliquer aux fonctionnaires des finances la règle générale du renouvellement semestriel ou même bimestriel. Les gens compétents en la matière étaient exceptionnellement nombreux dans ces cités ; les finances publiques y furent vraiment gérées collectivement. Toute la vie politique des Communes s'en ressent. Elle a, par là, des côtés particulièrement réalistes. Le public tout entier s'intéresse vivement aux problèmes économiques ; il n'a guère de tendance à les perdre de vue pour suivre des chimères ; il n'aime pas la politique qui coûte cher ; s'il approuve des dépenses, même considérables, faites pour l'honneur de la Commune, il a horreur des frais inutiles, des guerres stériles surtout ; il n'aime que les conquêtes qui rapportent.

Certaines Communes appliquèrent largement le système des annexions en pays exotiques, considérées uniquement comme bases commerciales : le système des colonies d'exploitation. Mais dans beaucoup de cas le peuple préfère le système des simples établissements commerciaux, pour les-

quels il tâche d'obtenir des pouvoirs locaux les plus amples privilèges : pour lui, exploiter est la chose principale, posséder est moins important. En somme, les grandes Communes eurent la politique coloniale que devaient avoir des républiques dirigées par des commerçants (de même elles eurent, comme on va voir, une politique annonaire suivie, tout simplement parce qu'elles étaient des républiques). Pour les Florentins, les comptoirs que les grandes maisons de commerce et de banque de leur ville ont établis un peu partout en Europe, sont des espèces de colonies dont ils sont tout aussi fiers que si c'étaient des possessions publiques. C'est la principale préoccupation de leur diplomatie. A une époque où l'on ne connaît encore que les ambassades extraordinaires, les grandes Communes commerçantes sont les seules qui aient des représentants officieux auprès de plusieurs puissances étrangères : ce sont ces gros marchands exportateurs, dont les intérêts sont le plus souvent inséparables de ceux de la Commune.

Un des chapitres les plus importants de la constitution communale, qui touche à la fois aux finances, au commerce et à la politique étrangère, est l'ensemble des lois et décrets sur les représailles. Faire représaille, c'était saisir, au nom de la Commune, tous les biens appar-

tenant à des sujets d'un autre État, et au besoin les personnes qui se trouvaient dans le territoire de la Commune, à titre d'indemnité d'un dommage reçu par la collectivité ou l'un de ses membres dans cet État. La complexité et l'importance des intérêts commerciaux qu'avaient les Communes à l'étranger, et en particulier les unes chez les autres, et la minutie avec laquelle elles défendaient ces intérêts, qu'il s'agît d'intérêts généraux ou d'intérêts particuliers, rendaient ces représailles très fréquentes; des excès se produisaient souvent; les gouvernements populaires créèrent une réglementation, qui était un embryon d'un code de commerce international.

Toutes les Communes ne poussent pas aussi loin, dans leur constitution, la collusion entre le commerce et la politique, que le faisaient par exemple les Siennois, quand ils édictaient que les grands achats de matière première nécessaires à l'Art de la laine seraient faits au nom de la Commune, par des fonctionnaires spéciaux nommés par le gouvernement. Et il faut distinguer dans les constitutions communales les lois économiques qui dérivent de la prépondérance des capitalistes, de celles qui résultent simplement de l'avènement d'une collectivité organisée, suffisamment large, et dont le pouvoir repose en bonne partie sur l'opinion publique. Toutes les Communes, nous l'avons

dit, n'ont pas été aussi fortement dominées par les riches que l'ont été Florence, ou Sienne, pendant longtemps. Mais partout, l'établissement du gouvernement populaire, quel qu'il soit, a pour résultat immédiat une ample législation financière et économique, dont l'inspiration est claire.

Parmi ces lois populaires, celles qui concernent *l'alimentation publique* eurent une grande importance, en ces temps d'épouvantables disettes périodiques. A Florence, l'institution des « officiers des céréales » suit immédiatement la révolution de 1282. Ce fut une magistrature collective de six personnes, secondée d'un notaire et de six secrétaires : ils achetaient les céréales aux frais de la Commune, les conservaient dans des magasins spéciaux, les vendaient, naturellement au plus bas prix, quand le besoin s'en faisait sentir. Ils étaient, semble-t-il, investis d'une forte autorité : ils pouvaient envoyer des délégations, même de véritables ambassades, dans les pays producteurs de grains : ils pouvaient publier des édits, infliger des pénalités. En effet, pour l'accomplissement de leur mission, une sorte de police était nécessaire, qui n'était pas sans portée politique. Nous avons signalé plus haut la fondamentale opposition d'intérêts entre la ville, industrielle et grande consommatrice, et la campagne productrice. Le Peuple au pouvoir dut prendre des mesures sévères pour empêcher les

Nobles, grands propriétaires terriens, d'exporter non seulement le blé, mais les denrées alimentaires de toute sorte qu'ils produisaient, exportation d'autant plus avantageuse que ces denrées étaient plus rares : c'était, en certains cas, une question de vie ou de mort pour la masse populaire des villes. Cette lutte de la démocratie urbaine contre les nobles agrariens se prolongera longtemps et donnera matière à un grand nombre de dispositions législatives.

Une autre question, d'ordre économique, avait aussi un aspect politique, et était d'ailleurs connexe à la précédente : *la question des loyers*. Le Peuple chercha à limiter légalement l'arbitraire des Nobles, propriétaires de la plupart des immeubles de la ville.

Et voici encore un point de droit commercial où la politique populaire met son empreinte : *la législation sur les faillites*. A Florence, en 1286 le Peuple fait des lois qui assimilent la faillite aux plus grands crimes : non seulement le failli, mais sa femme et ses fils étaient emprisonnés jusqu'à complète restitution du passif; les enfants et les héritiers du failli pouvaient être bannis; ses autres proches parents condamnés à l'amende.

Un des plus importants problèmes économiques que le Peuple ait été appelé à résoudre conformément à son orientation politique est *le problème de l'impôt*. Nous avons vu dans quelle situation, de

droit et d'opinion, se trouvaient sur ce point les Nobles et le Peuple avant l'avènement de celui-ci. Les bourgeois entendent trancher le différend dans le sens de la justice, qui se trouvait être le sens de leur intérêt. Égalité de tous devant l'impôt, l'impôt calculé proportionnellement à la fortune réelle de chacun : tels sont les principes, désormais acquis, que les lois du temps répètent, en termes presque identiques dans chaque cité. Les répartiteurs de l'impôt, dit un statut siennois, devront être surveillés de très près, « *ut faciant libram cuiusque bene et legaliter secundum qualitatem cuiusque, et quod intendant ad eguagliantiam comunem* »; ils devront mettre sur la liste des imposables, qu'ils soient nobles ou bourgeois, « *omnes qui habent marsupios divites* », tous ceux qui ont la bourse bien garnie.

Cette règle de bonne justice n'était pas d'une application facile. Les Nobles cherchaient par tous les moyens à échapper à l'estimation exacte de leurs biens. Le Peuple se voit obligé, sur ce point comme sur d'autres, d'établir la justice par une apparente injustice : il accapare les commissions chargées d'établir l'impôt; il déclare, plus ou moins clairement, que c'est à lui d'établir l'impôt et aux Nobles de le subir. Dans ces conditions, l'impôt pouvait devenir un instrument d'oppression, et le devint en effet; on voit les quote-parts des Nobles

s'élever ou s'abaisser suivant que leur influence politique diminue ou grandit; nul doute que le gouvernement n'ait plus d'une fois fait taxer telle ou telle famille de la façon la plus arbitraire, suivant qu'il s'agissait d'ennemis ou d'amis politiques. L'usage s'établit de reviser très souvent les listes d'impositions, presque chaque fois que changeait le parti au pouvoir. La loi disait bien qu'on devait taxer chacun suivant sa fortune, en dehors de toute autre considération, suivant la formule siennoise que nous venons de citer. Mais, faute de moyens pour évaluer exactement les fortunes, de grosses différences d'appréciation pouvaient se produire : on en usait et abusait. En fait, il est probable que les sommes exigées des riches, même alors qu'on forçait le plus la dose, étaient encore moindres que ne l'eût voulu une rigoureuse égalité : les fréquentes protestations des intéressés ne doivent pas, bien entendu, être prises à la lettre. Il reste que ces Communes ont bien aperçu le rapport logique qui existe entre le système républicain et l'universalité et la proportionnalité de l'impôt.

Telle est, dans ses traits essentiels, l'œuvre des grands bourgeois, œuvre d'ordre et de progrès social, que tout gouvernement fort eût pu tenter, mais qu'aucun n'eût pu conduire avec la même

méthode. On a pu voir, par ce qui précède, comment cette méthode était liée à la forme républicaine, en même temps qu'à la qualité sociale des groupes deminants. Le Peuple tout entier en était fier : et cette fierté ne contribua pas peu à l'attacher davantage au régime politique, sous lequel il avait été porté à un degré de prospérité et de civilisation, qu'aucun état monarchique ne présentait alors. Le parti des capitalistes, auquel revenait une grande part du mérite, aurait voulu se l'attribuer tout entier, et s'en faire un droit à l'éternelle reconnaissance de ses concitoyens.

Dans une salle du palais public de Sienne, au premier étage, on peut voir encore aujourd'hui de singulières vieilles fresques, que peignit, au milieu du XIV^e^ siècle, le fameux peintre Ambroise Lorenzetti, sur l'ordre des grands capitalistes au pouvoir, fils de ceux qui avaient fait construire le palais. Dans le panneau du fond, une composition allégorique représente le bon gouvernement; à gauche, une autre analogue représente le mauvais gouvernement; à droite, le tableau de Sienne, heureuse et prospère sous le « Buon Governo ». Ces fresques sont, pour une époque si reculée, remarquablement belles, et l'école siennoise devance là les autres; l'idéal de la Renaissance brille déjà dans la figure de la Paix, à juste titre célèbre, et dans la lente et gracieuse farandole

de jeunes filles qui s'enroule au premier plan de la fresque latérale, où Lorenzetti a représenté la cité heureuse. Peintures laïques, chose très rare en ce temps. Peintures politiques, même, qui veulent être plus qu'une allégorie banale, mais bien la représentation précise d'un système, le programme détaillé d'un parti : le parti des grands commerçants et industriels siennois, qui détenaient alors le pouvoir, a fait fixer là l'image de son administration et de ses bienfaits. La cité est bien close dans ses murailles neuves ; pourtant on n'y voit pas un soldat ; par la porte ouverte, des paysans entrent en foule, portant sur leur tête des paniers remplis ou poussant des mulets chargés ; toutes les boutiques sont ouvertes, les devantures bien fournies ; des jeunes filles richement vêtues dansent sur la place et les tavernes sont pleines ; par une fenêtre, on voit un professeur enseignant, du haut de sa chaire, des élèves attentifs. Dans le fond, les maisons se pressent et s'étagent : l'une d'elles n'est pas terminée, des ouvriers travaillent à la toiture. Au-dessus veille un peuple de minces tours carrées. Au delà est représentée la campagne, débordande de vie, dans un poétique mélange de toutes les saisons ; on laboure, on herse, on sème, on moissonne, on bat, on taille la vigne ; des meules sont dressées auprès des fermes. Tous les champs sont bordés de haies verdoyantes ; des

routes s'éloignent dans tous les sens, couvertes de voyageurs; de jolis ponts traversent les rivières, et à l'horizon, sur le sommet des collines, des châteaux forts protègent ce séjour de délices. Or, chacun des traits de ce tableau idéal a une signification précise : c'est, en effet, sous le gouvernement des Marchands, comme on les appelait, qu'ont été bâtis à Sienne les plus beaux palais, qu'on a rectifié et assaini les rues, achevé les fortifications de la cité, construit des forteresses sur le territoire, assuré, autant que possible, la sécurité des routes; ce sont les Marchands qui ont doté Sienne d'un port de mer et par là accru tout d'un coup le commerce et la prospérité publics; ce sont eux qui ont fait la grandeur de l'université siennoise, en y attirant les professeurs et les étudiants étrangers. Par ce tableau, les grands banquiers, industriels, commerçants disaient de façon énergique et originale : « Voilà ce que nous avons fait, voilà ce que n'avaient pas fait nos adversaires politiques, les Nobles; et il est heureux que nous les ayons supplantés depuis cinquante ans. »

LIVRE IV

L'OPINION ET L'ÉTAT

CHAPITRE I

LES CROYANCES DIRECTRICES

(XIII^e-XIV^e SIÈCLES)

§ 1. — Le patriotisme.

Nous avons noté, aussi haut qu'on peut remonter dans l'histoire de ces villes, une forme rudimentaire du patriotisme local. Tout autre chose est le vibrant sentiment que nous voyons se développer avec les Communes et qui contribue à leur cohésion et à leur force. On s'explique que chaque ville importante étant devenue un état indépendant, l'esprit de clocher s'y soit transformé en une sorte d'esprit national. Cela serait arrivé si ces peuples avaient eu un gouvernement monarchi-

que. Mais avec la vie politique, le patriotisme prend une forme particulièrement vive : l'attachement passionné et orgueilleux des citoyens pour une patrie dont ils sont les propriétaires, pour une œuvre qu'ils font chaque jour et dont ils sont responsables. Et comme cette œuvre était belle, comme ces citoyens, dans les principales républiques, se trouvèrent avoir entre les mains l'une des plus belles cités qui fussent alors au monde, comme d'autre part leur liberté était, dans l'Europe d'alors, un bien exceptionnel et toujours menacé, l'*amour pour la patrie et l'amour pour le régime communal s'allièrent étroitement* ; l'esprit public et l'œuvre politique des Communes en furent profondément marqués.

Il faut entendre Jean Villani raconter en quelle circonstance et avec quels sentiments il a entrepris sa grande chronique nationale. C'était en l'an 1300 ; le pape Boniface VIII avait invité toute la chrétienté à venir à Rome célébrer un grand jubilé. Villani se trouvait là. « Ayant, dit-il, considéré les grands et très anciens souvenirs de cette ville, et lu les histoires et hautes actions des Romains, écrites par Virgile, Salluste, Lucain, Tite-Live, Valère, Paul Orose et autres maîtres historiens pour la mémoire et l'édification de la postérité, je résolus de prendre leur style et leur forme, tout comme si j'eusse été leur digne disciple pour une

si grande œuvre. Et considérant que notre cité de Florence, fille et créature de Rome, était en sa pleine croissance et destinée à de grandes choses, tout comme Rome était dans sa décadence, je jugeai bon de mettre dans cette nouvelle Chronique tous les faits qui concernent les débuts de Florence autant qu'il m'a été possible de les recueillir, et de poursuivre en détail l'histoire des actions des Florentins, et des choses notables dans le reste du monde en abrégé... »

Cependant ces républiques ont eu, de leur indépendance à l'égard de l'étranger, une conception qui ne nous paraît pas d'abord très claire; il y a même dans leur histoire, à ce sujet, de surprenantes contradictions. Dans leurs rapports avec leurs voisines, les cités se montrent d'une extrême susceptibilité patriotique. Il ne peut pas y avoir de pire honte pour une d'elles que de tomber au pouvoir d'une de ses rivales, ou seulement sous son protectorat. On trouve peu d'exemples d'une haine nationale aussi féroce que celle qu'ont nourrie les Pisans ou les Pistoiais contre leurs maîtres florentins. Cependant aucune de ces mêmes républiques ne trouvait rien de choquant à confier à un citoyen d'une autre ville les fonctions de Podestat ou de Capitaine, c'est-à-dire les plus hautes fonctions publiques.

C'est que « l'étranger » n'était pas alors aussi

radicalement exclu de la vie politique qu'il l'est dans nos nations modernes depuis assez longtemps. On faisait sur ce point des distinctions, et, au fond, il n'y avait pas là pour ces citoyens une question de principe, mais une question d'opportunité. On le voit bien dans leur conduite à l'égard des grands souverains avec lesquels les Communes italiennes eurent le plus souvent affaire : le Pape, l'Empereur, le roi de Naples. Du Pape, tout le monde se méfiait : Guelfes comme Gibelins, Nobles et gens du Peuple, ne fût-ce que pour cette raison qu'une intervention de sa part, prolongée et régulière, dans les affaires publiques, aurait rendu plus difficiles les relations de la Commune avec le clergé local ; d'autre part, le Pape avait en Italie des possessions propres, où il était souverain, et auxquelles aucune ville libre n'avait envie de s'agréger. L'Empereur, au contraire, était loin et ne pouvait exercer sa souveraineté que par procuration, la plupart du temps. Bien que les grandes cités se fussent de très bonne heure, comme nous l'avons vu, affranchies, en fait et jusqu'à un certain point en droit, de la tutelle impériale, il pouvait se présenter des occasions où il leur fût utile de rappeler les anciens liens. Là où le vieux parti noble avait réussi à maintenir plus forte la tradition gibeline, les appels à l'Empereur étaient plus fréquents qu'ailleurs ; c'est ce qui a permis

aux cités guelfes, comme Florence, de condamner hautement, au nom du patriotisme, le gibelinisme comme « le parti de l'étranger ». En réalité, même les villes gibelines se bornaient, en général, à solliciter de l'Empereur son appui moral, une sorte d'investiture officielle pour le parti local dominant; quelquefois on acceptait l'envoi d'un vicaire impérial; enfin, lorsque l'Empereur venait en personne, on lui ouvrait (pas même dans toutes les cités gibelines) les portes de la ville et on acceptait son entière souveraineté... pour le peu de temps qu'il devait rester. Dans ce dernier cas les cités guelfes, quand elles croyaient pouvoir le faire, prenaient une attitude farouchement hostile et fermaient leurs portes à grand fracas. Mais il est aisé de s'apercevoir que ces démonstrations sont faites beaucoup moins contre le souverain étranger que contre le parti gibelin local, auquel l'entrée de l'Empereur eût assuré la domination pour plus longtemps que ne devait durer le séjour de l'Empereur. De leur côté, les cités guelfes se donnent volontiers, pour un temps et à certaines conditions, au roi de Naples ou à quelque prince de France.

Lorsque Henri de Luxembourg descend en Italie en 1310, Florence organise contre lui la résistance, en formant une ligue avec la plupart des Communes de l'Italie centrale, pendant que presque

toutes les villes et seigneuries du Nord recevaient avec honneur l'Empereur et son armée. L'année suivante le souverain passe l'Apennin; les Génois le reçoivent comme leur seigneur, lui font grande fête, lui donnent l'entière souveraineté sur le pays. » Villani s'en étonne. « Cela fit grande impression, car la liberté et la puissance des Génois étaient plus grandes que celles d'aucune cité chrétienne, sur mer et sur terre ». Mais quelques pages plus loin, Villani raconte, sans la moindre expression d'étonnement, que Florence, pour mieux résister à l'Empereur et aux Gibelins, et pour venir à bout des discordes civiles qui la minaient, se donne au roi Robert de Naples pour huit années.

A la vérité, *quand on avait recours à un pouvoir étranger, c'était pour avoir non un maître, mais un arbitre.* La constitution communale ne devait pas être modifiée. Mais on donnait à cet arbitre des pouvoirs très étendus. C'est un des faits les plus singuliers des mœurs politiques de ce temps. Toutefois, pendant tout le temps que durait cette demi-suspension de l'autonomie communale, on ne voit pas que le patriotisme s'endormit : tout au contraire. Les régents étrangers étaient étroitement surveillés. L'amour-propre national se réduisait parfois alors à une question de forme : mais ces questions de forme étaient d'une impor-

tance capitale. En 1303, les Florentins, harassés par les terribles luttes entre Blancs et Noirs, firent venir leurs alliés les Lucquois, et leur donnèrent pour seize jours la seigneurie avec pleins pouvoirs. Mais les Lucquois commirent la maladresse de publier leurs ordonnances, non pas au nom de la Commune de Florence, mais au nom de la Commune de Lucques. Beaucoup de Florentins s'en indignèrent, comme d'un abus et d'un outrage ; un citoyen, interprète du sentiment public, donna un coup d'épée au travers du visage du héraut de Lucques, pendant qu'il faisait une proclamation. Alors les Lucquois cessèrent de publier des ordonnances en leur nom.

§ 2. — L'idée de liberté.

Le mot de liberté a, pour les hommes des Communes, un sens plus restreint que pour nous. Ils l'appliquent presque toujours à la collectivité, presque jamais à l'individu. Ils l'appliquent avant tout à la cité tout entière. Pour Villani, Gênes, que déchiraient les luttes entre deux factions nobles, auxquelles le pouvoir politique appartenait successivement, Gênes est la plus libre des cités italiennes, parce que l'esprit d'indépendance communale y est plus développé qu'ailleurs, et qu'elle risque moins que toute autre de tom-

ber sous la domination durable d'un pouvoir étranger. De même Venise, bien que le pouvoir politique y fût immobilisé entre les mains d'une des oligarchies les plus fermées qui aient jamais été. Les villes de la Lombardie, soumises à une dynastie locale, étaient encore, en un certain sens, pour les gens d'alors, des cités libres. Que la bannière aux armes de la Commune flottât librement sur la tour du Palais public : voilà ce qui importait avant tout.

Dans l'intérieur de leurs murailles inviolées, ils s'arrangeaient comme ils voulaient, ou comme ils pouvaient : pour beaucoup de gens d'alors, la liberté représenta surtout un ensemble d'avantages matériels et moraux assurés à tous, et non pas l'autonomie de chacun et son droit à intervenir dans le travail d'acquisition ou de conservation de ces avantages. Villani, pourtant si fier de sa cité, ne tire guère vanité du fait que les citoyens y participent en plus grand nombre à la vie politique; s'il célèbre le Peuple (entendez : le *Popolo grasso)* c'est parce qu'il est satisfait de l'œuvre d'un parti, dont il est membre, nullement par ce sentiment spécial à nos démocraties modernes : le culte de la liberté individuelle, devenue le principe fondamental de l'organisation politique. Quand il parle avec émotion de la république florentine, il entend par là glorifier sa cité : d'abord d'être une

cité indépendante de l'étranger; ensuite d'être une société plus civilisée que d'autres, où le gouvernement est l'objet de plus de soins, où la vie publique a des organes plus nombreux, mieux concertés et plus adaptés aux intérêts généraux, que dans la plupart des États monarchiques.

En effet les grandes Communes libres furent à cette époque des organismes particulièrement fins et complexes, où les forces nationales étaient mieux utilisées, — des créations de luxe, pourrait-on dire, par rapport aux autres organismes, plus vastes et plus grossiers. Les gens des Communes le sentaient et en étaient fiers. Villani, en relatant la mort de l'écrivain Brunetto Latini, en 1294, l'appelle « le maître qui a dégrossi les Florentins, qui leur a appris à bien parler, et à savoir guider et gouverner notre république suivant la politique ». *Être bien gouvernés, avoir de belles et bonnes institutions, qui font la cité prospère* : telle était la meilleure forme de la liberté.

Que ces institutions fussent faites et appliquées par la volonté de tous, ou d'un grand nombre des intéressés, ou par la volonté de quelques-uns, cela importait assez peu. Du moins quand un parti exclu du pouvoir combattait pour le conquérir, il le faisait avec un égoïsme avoué. Les Communes n'arrivèrent jamais jusqu'à la claire conception de la volonté générale, base juridique du pouvoir,

qui est celle de nos États démocratiques modernes, ni, par suite, à notre fiction fondamentale, par laquelle le gouvernement, formé par un parti ou par la coalition de plusieurs partis, devient, dès l'instant de son avènement, le représentant de la nation tout entière. Dans ces républiques, *la loi était faite pour tous* (*ou presque tous*), *mais par quelques-uns; elle était appliquée par un parti, qui gouvernait, très ouvertement, en son propre nom*, mais seulement, quand il était prudent, de façon à ne pas trop mécontenter les autres. Les seuls représentants officiels de l'État tout entier étaient les hauts fonctionnaires, nommés, qu'on choisissait autant que possible en dehors de tout parti, ou même, comme nous le savons, à l'étranger.

Cependant, *ces populations eurent en général une aversion invincible pour le pouvoir personnel.* Après avoir raconté la chute d'un chef populaire, Villani ajoute : « Ceci est une grande leçon pour les citoyens des temps à venir, qu'ils aient à se garder de vouloir être les seigneurs de leurs concitoyens, mais qu'ils se contentent de la qualité de simples citoyens : car ceux qui vous ont aidé à devenir plus grand que les autres, vous trahiront par jalousie et chercheront à vous abattre : de cela on a fait expérience à Florence dans les temps anciens comme dans le temps présent : quiconque s'est fait chef du peuple, ou chef de parti, a été

abattu. Ce peuple ingrat n'a pas d'autre façon de remercier. »

Il est aisé de concevoir que dans ces toutes petites nations, où presque tous les citoyens se connaissaient entre eux, le pouvoir personnel de l'un d'entre eux fût particulièrement odieux, surtout à ceux de sa caste : de fait, c'est en général parmi leurs pairs que se trouvent les adversaires les plus acharnés des quelques ambitieux, dont on voit la figure apparaître et disparaître rapidement. Naturellement, ce sont les groupements les plus aristocratiques, Nobles, *Popolo grasso*, qui ont pour la monarchie la plus vive antipathie ; dans les rares et brèves crises où le petit peuple arrive au pouvoir, il met en général à sa tête un chef énergique ; mais une fois au pouvoir les Mineurs n'auraient pas mieux supporté que les Majeurs le despotisme d'un des leurs. Il est vrai que la plupart des despotes de l'Italie du Nord se sont élevés sur les épaules du petit peuple, et au xv^e^ siècle, à Florence, l'appui de la classe moyenne fera la fortune des Médicis. Mais c'est que là les partis n'étaient pas encore constitués, les citoyens n'avaient pas encore pris le goût de la vie publique ; ici les partis étaient fatigués, n'avaient plus de programme ni presque de signification.

Que chaque parti cherchât, non seulement à conquérir le pouvoir et à s'en servir le plus égoïs-

tement possible, mais à le retenir et à le fixer entre ses mains de façon définitive et ouvertement tyrannique, nous avons dit que tout le monde alors trouvait la chose naturelle. Il est entendu qu'on n'a pas alors fait la grande différence que nous, modernes, établissons après coup entre les cités où un parti a réussi à s'imposer durablement et tyranniquement — et celles où le pouvoir est fréquemment alterné entre les partis, et, surtout, limité par la loi. On crut alors que l'indépendance et la dignité des citoyens, en face du parti au pouvoir, était assurée par *une suffisante agitation des autres partis et une suffisante fragilité du pouvoir*. Bien qu'ils déplorassent souvent cette agitation et cette incertitude, les citoyens de ces républiques en sentaient la valeur. Les partis d'opposition n'y ont jamais renoncé, même s'ils gardaient peu d'espoir de conquérir le pouvoir : car c'était une façon indirecte, mais appréciable, d'exercer leur contrôle sur le gouvernement et d'y participer en quelque sorte : c'était la forme la plus constante de la liberté.

D'ailleurs, même les membres des partis dominants savaient quelquefois — rarement — s'élever au-dessus de l'égoïsme de parti, pour assurer une sorte d'équilibre entre les partis : c'est-à-dire, à une certaine conception de l'égalité, qui se retrouve dans d'autres histoires. Ce fut un des meilleurs

produits de l'esprit communal, véritable aboutissement de l'évolution républicaine dans ces cités, dont toutefois elles ne surent pas tirer toutes les conséquences juridiques.

§ 3. — L'idée de justice.

Il est, dans l'histoire des Communes italiennes, un mot qui a servi à exprimer, dans ses diverses formes, l'idéal politique du peuple : c'est le mot de justice. Ce mot est d'abord la formule, que la loi consacre, des revendications du Peuple contre les Nobles. Il a donc servi d'abord les intérêts des riches. Mais c'est surtout chez le petit peuple que le mot exprime un sentiment sincère et ardent.

On voit le mot de justice apparaître dès les commencements de l'organisation populaire. En 1234, les conventions entre les Nobles et le Peuple de Pérouse sont gravées sur une pierre qui s'appelle pierre de la Justice. En 1271, à Bologne, création d'une compagnie armée contre les Nobles; elle s'appelle : compagnie de la Justice. Ainsi la justice est d'abord, tout simplement, le principe qui garantit la sûreté des biens et des vies des citoyens militairement faibles, l'obstacle légal à la violence armée des forts. *La justice prend souvent dans les premiers temps, et gardera longtemps la forme, reconnue par la loi, d'une revanche temporaire des*

faibles réunis contre les forts : la *vengeance*, si profondément enracinée dans les mœurs, rendue légale à l'usage de la collectivité. C'est la conception qu'expriment ces terribles lois contre les Nobles, qui rendent responsables le père pour le fils, le fils pour le père, les parents même éloignés les uns pour les autres; c'est ce que veulent dire ces furieuses démolitions de palais nobiliaires, que les chroniqueurs florentins nous rapportent, et qui s'accomplissaient sous les yeux des magistrats de la cité, au cri de « Justice ! »

Cependant l'idée de justice ne tarda pas à devenir un peu plus compréhensive, à impliquer une conception générale du droit, et une tendance à diminuer l'inégalité naturelle entre les divers groupes sociaux. Elle devint cette abstraction que des peintres du temps ont représentée sous la forme de la traditionnelle déesse, planant au-dessus des cités ou siégeant sur un trône, balances en main. Cette allégorie a signifié quelque chose de réel; *les Communes ont essayé de faire de la justice, non plus l'émanation d'un parti ni une combinaison d'équilibre entre les partis, mais une force supérieure aux partis*, supérieure au gouvernement lui-même. Les deux conceptions : celle de la justice-vengeance ou de la justice-équilibre et celle de la justice supérieure, entrent parfois en lutte. Il semble qu'il en ait été ainsi dans le fameux

épisode de l'histoire florentine, que le mot de justice emplit tout entier : l'histoire de Giano della Bella. Quand Giano della Bella, se retournant contre les excès de ceux mêmes qui l'avaient porté au pouvoir, s'écriait : « Périsse la cité plutôt qu'une pareille injustice s'accomplisse ! » il posait énergiquement le principe de la justice supérieure. C'était un noble qui s'était fait chef populaire. Aucun des chroniqueurs contemporains n'insinue qu'il l'eût fait par ambition personnelle : ils disent seulement de lui qu'il était extrêmement autoritaire, et que c'est ce qui le perdit. On peut imaginer que Giano fut *un de ces idéalistes, entêtés de justice, qui incarnent la grande aspiration instinctive du parti populaire.* « Il était si hardi qu'il défendait tout juste les causes que les autres renonçaient à défendre, qu'il disait tout haut ce que le monde taisait; il n'y avait chose qu'il ne fît pour la justice contre les criminels... » Il tomba, mais il fut très admiré ; et le seul fait que ses ennemis l'accusèrent d'avoir hypocritement employé l'œuvre de justice à des fins partisanes, prouve que le principe avait désormais une autorité incontestée. Nous considérerons plus loin les « Ordonnances de Justice » à un autre point de vue : comme un acte de la violence populaire contre les puissants, et le signe d'une nouvelle étape de l'évolution politique. Mais elles sont en

même temps un des textes fondamentaux pour l'étude de l'idée générale de justice au Moyen Age. De cet esprit de justice la chronique de Dino Compagni, qui raconte les faits, est profondément pénétrée ; on pourrait dire que c'en est l'inspiration essentielle. Et Compagni pense comme beaucoup de bourgeois de ce temps-là.

Une belle expression de cet idéalisme républicain est contenue encore dans ce jugement du chroniqueur siennois sur les Réformateurs, commission extraordinaire de *Popolani minuti* auxquels, en une heure difficile, la Commune de Sienne avait confié une sorte de dictature : « Sachez, dit-il, que les Réformateurs étaient les meilleurs artisans du monde ; ils étaient si peu intéressés que quatre-vingt-dix-neuf pour cent d'entre eux mouraient mendiants ; dans les affaires de la Commune, ils étaient d'une honnêteté scrupuleuse ; tout le monde avait peur d'eux ; et il était beaucoup mieux de pouvoir dire : « Je suis des Réformateurs », que : « Je suis des Seigneurs ».

La justice apparaît alors (et en somme pendant toute la durée des Communes) étroitement liée avec la politique. On ne soupçonne pas le principe de la séparation du judiciaire et de l'exécutif ; ceci n'est pas particulier à ces républiques ; toutefois on peut se demander pourquoi elles n'ont pas, sur ce point comme sur d'autres, devancé les nations monar-

chiques. On peut répondre d'abord que ce principe, logiquement apparenté à l'idée républicaine, est une sorte d'idéal dont la réalité, même dans les démocraties modernes, est souvent assez éloignée : or, nous savons que les républiques médiévales ne s'embarrassaient guère d'idéologies. En second lieu, dans ces sociétés, beaucoup de cas qui regardent aujourd'hui la justice civile, la justice correctionnelle et même la justice criminelle n'étaient pas affaires d'État, mais se réglaient à l'intérieur des associations dont les intéressés faisaient partie. Par suite, l'État intervenait surtout dans les affaires où étaient en jeu, soit ses propres intérêts ou ceux de la collectivité, soit les rivalités entre les groupes sociaux : c'est-à-dire dans les affaires qui touchaient à la politique. Beaucoup plus que la défense des droits de l'individu, la justice en arrive donc à signifier pratiquement, pour l'opinion publique d'alors : l'impartialité politique du gouvernement.

CHAPITRE II

QUELQUES VARIATIONS DU SENTIMENT PUBLIC

(XIII^e-XIV^e SIÈCLES)

---

§ 1. — Les crises.

L'intensité et la généralité de la passion politique sont un des points saillants de la psychologie des Communes. Parfois cette passion s'exalte au point de ne plus pouvoir s'effacer dans les moments graves, où l'intérêt de toute la nation est en jeu. Jusque dans l'armée, et en face même de l'ennemi. Villani raconte qu'en 1323, l'armée florentine envoyée contre Castruccio Castracani, tyran de Lucques, paralysée par la discorde, perd une occasion d'écraser l'ennemi, « les Nobles ne voulant pas vaincre, de peur que l'avantage et l'honneur n'en revinssent au Peuple. » Au fond, ils auraient voulu faire effacer certains articles des Ordonnances de Justice, très sévères pour eux, et le Peuple s'y refusait. Alors ils mandèrent à Florence, pour que le

gouvernement délibérât si l'on devait continuer la campagne ou rentrer en ville. Et comme on discutait dans le palais du Peuple, les mêmes querelles se répétèrent entre Nobles et *Popolani*. Cependant les conseils (sans doute fort embarrassés, la question militaire s'étant soudain transformée en question politique) tenaient délibération sur délibération sans se décider. « Alors le petit peuple, qui était dehors, à commencer par les petits enfants, puis une foule innombrable accourue, se mit à crier : Bataille! bataille! et à jeter des pierres dans les fenêtres du palais. La nuit venait (on sait que les gouvernements menacés d'émeute ont très peur de l'obscurité); par crainte du petit peuple, les seigneurs et le Conseil, un peu malgré eux, décidèrent... que l'armée continuerait à avancer. »

Maint épisode analogue montre la *vivacité de l'opinion* dans ces républiques, la soudaineté de ses mouvements, *sa puissance sur le gouvernement*. Dino Compagni raconte qu'après la promulgation des Ordonnances de Justice à Florence (nous sommes à la fin du XIII^e^ siècle) le public fut saisi d'une telle fureur de justice contre les grands, que plus d'une fois les magistrats furent obligés de procéder à des exécutions sommaires ou à des punitions excessives, contre la loi; « s'ils procédaient suivant la loi, le peuple disait qu'ils étaient

lâches... Alors beaucoup outrepassaient la justice, par crainte du peuple... »

« Quelques années après, raconte encore Compagni, toute la cité s'enflamme pour la querelle entre Cerchi et Donati; toute la cité se divise en deux, aussi bien les petits, que les moyens et les grands; les religieux même ne pouvaient s'empêcher de se ranger, dans leur cœur, d'un côté ou de l'autre ». Remarquons que ce ne sont pas seulement les citoyens proprement dits, mais la plèbe, les *piccolini*, comme disent souvent les textes, qui prennent part à l'agitation générale, et influent sur le gouvernement, en dehors de la constitution.

Cette sensibilité, on dirait volontiers cette *nervosité de l'opinion* amène souvent un état particulier, que les chroniqueurs appellent le « soupçon », *sospetto*. Le *sospetto* est une espèce de crise contagieuse, un malaise, une fièvre qui prend brusquement le public. On en a cent exemples dans cette histoire, jusqu'au XVI^e^ siècle. Quand le *sospetto* se déclare, des groupes se forment dans les rues, les boutiques se ferment, les chaînes se tendent, tout est suspendu dans la vie publique. C'est que le public a peur, peur d'une conjuration, peur d'un coup d'État, peur surtout de la trahison. Le *sospetto*, c'est l'opinion publique qui se trouble et se hérisse, pour ainsi dire, quand elle sent l'équilibre politique menacé.

Parfois le « soupçon » provoque de véritables crises de lâcheté collective, une sorte de paralysie. En 1325, les Florentins laissent Castruccio Castracani camper sous les murs mêmes de leur ville, y organiser « pour leur faire dépit et honte, depuis la porte jusqu'à Peretola, trois courses, une à cheval, une à pied, et une de femmes de mauvaise vie. Et il n'y eut pas un homme qui eut le courage de sortir de Florence. Les Florentins, démoralisés, égarés de peur, pleins du soupçon qu'il y eût des traîtres dans la cité, bien qu'ils eussent des cavaliers en grande quantité et d'innombrables fantassins, se contentèrent de rester sous les armes nuit et jour, en grande angoisse, à garder les murailles et les portes; en même temps toute la campagne avoisinante déménageait vers la ville... »

A d'autres moments, au contraire, quand le « soupçon » se change en la certitude d'un danger déterminé, ce sont des reprises vigoureuses : les symptômes changent : au son des cloches, les hommes se précipitent au magasin d'armes du quartier, se rangent en hâte, courent au point menacé... Alors, ce n'est pas seulement discipline, mais un élan de l'opinion publique qui se traduit en action passionnée. Les textes du temps ne nous laissent aucun doute là-dessus. Dans ces villes compactes, les bruits se propageaient instantanément, les cerveaux s'échauffaient avec la même

rapidité. A Sienne, en 1368, l'empereur Charles IV, reçu avec honneur par la cité, alors aux mains du parti populaire, essaye par un coup de surprise de renverser le gouvernement au profit d'un parti de nobles. Il était déjà arrivé, à la tête de ses troupes, en face du Palais public, quand on s'aperçut de la trahison. Aussitôt la cloche sonne; en quelques instants, les compagnies armées du Peuple sont prêtes pour le combat, les troupes impériales doivent céder sous une poussée furieuse, sont refoulées de la place, puis de rue en rue, enfin débandées; et l'Empereur fait prisonnier est mis à la porte de la cité sans trop de compliments. Voilà de quels sursauts étaient capables ces populations quand la passion politique était en jeu.

Quelle que fût la querelle politique qui divisait une cité, il était très difficile de n'y pas prendre part. Quand Florence fut partagée entre Blancs et Noirs, il n'y eut pas un citoyen qui ne fût, de gré ou de force, ou Blanc ou Noir. Cependant, un certain nombre de citoyens pouvaient être assez modérés pour siéger ensemble, Blancs et Noirs, au gouvernement et jouer le rôle de conciliateurs, dans l'intérêt supérieur de la République. Et, de même, à plus d'une reprise, on peut voir dans l'histoire de ces républiques, les partis se fractionner, sous la poussée du même instinct qui fait désirer à un groupe des membres d'un parti une poli-

tique plus modérée à l'égard du parti adverse, et, au fond, l'atténuation des partis. *Lutte* que l'on voit se produire dans toutes les sociétés où la vie publique repose sur l'opinion, *entre l'esprit d'intransigeance et l'esprit de conciliation*, l'un et l'autre nécessaires à l'évolution politique.

En même temps que la cité s'agrandit, que les intérêts généraux deviennent plus complexes et sont aussi mieux aperçus et que les citoyens s'habituent à la gestion des affaires et à leur responsabilité, — en un mot, en même temps que la république se fonde, il se forme dans la cité un groupe de gens qui ne se mêlent que le moins possible aux luttes de partis. Ils sont un élément modérateur, point comparable à nos grandes masses stabilisatrices d'aujourd'hui, mais dont l'action sera, à certains moments, importante, et dont, en tout cas, la valeur morale est grande. On les appelle la « *gente comune* », *les citoyens politiquement neutres*. Naturellement, ce n'est pas à eux, la plupart du temps, qu'échoit la direction des affaires, accaparée par les personnages à tendance politique plus accusée. Mais leur opinion compte. Dino Compagni dit quelque part : « Alors la *gente comune* perdit son influence, le mal commença à s'étendre. » De temps en temps, quand la cité n'en peut plus de ses discordes, on aura recours à eux et on les appellera au gouvernement. A Florence,

quand les dissensions entre Blancs et Noirs et les intrigues de Charles de Valois auront amené une situation inextricable, on élira aux offices des citoyens, dit Compagni, « Blancs et Noirs, mais communs », c'est-à-dire les moins intransigeants de chaque parti.

§ 2. — L'extension de l'opinion publique.

Il convient, naturellement, de distinguer, dans le sein de chaque parti, entre quelques personnages importants et le grand nombre des citoyens sans influence. D'autre part, quelque bien disciplinés que fussent les partis, les mouvements de ce grand nombre n'étaient pas toujours si faciles à conduire. Outre les citoyens « neutres » dont nous parlions, qui se tenaient, par principe, en dehors des discordes civiles, il y avait beaucoup de gens, à l'opinion incertaine, qui, à quelque groupe qu'ils appartinssent, avaient une tendance à se ranger du côté du gouvernement.

Villani raconte que, très peu de temps après que Charles de Valois eut chassé les chefs Blancs de Florence, c'est-à-dire au sortir d'une période où la cité presque tout entière était du parti des Blancs, — comme les chefs Blancs exilés tentaient un coup de main sur Florence, « peuple et chevaliers avec toute la force armée de la ville » s'élancèrent pour

les repousser. Les chefs Blancs avaient compté que, par peur de leurs amis restés en ville, le peuple n'oserait sortir. Ils s'étaient trompés, n'ayant pas pensé à cet instinct qui pousse la masse, même contre ses préférences, à moins qu'un intérêt vital ne l'en empêche, à soutenir le pouvoir établi. Cette ductilité, cette mutabilité du plus grand nombre (lequel ne fait pas l'opinion, dans la plupart des cas, mais, en lui obéissant, lui donne, pour ainsi dire, la force exécutive), peut seule expliquer certains revirements ou flottements dans l'histoire de ces Communes, qui en interrompent étrangement le cours logique. C'est une des plus claires leçons que donne l'histoire de toutes les sociétés libres.

Il ne faut donc pas prendre trop à la lettre les historiens qui font remarquer combien peu de personnalités considérables émergent de l'histoire, pour ainsi dire anonyme, de la politique intérieure de ces républiques. S'il est vrai que les Seigneurs et autres grandes commissions gouvernementales étaient renouvelés de six en six mois ou mieux tous les deux mois, s'il est vrai que la plupart de ceux qui composaient le parti dirigeant passaient, une fois au moins dans leur vie, dans une de ces commissions, et que la plupart de ces personnages y jouaient le rôle de figurants, — quelques-uns au contraire, pour n'apparaître que de temps en temps dans la pleine lumière des fonctions officielles, n'en res-

taient pas moins présents dans la coulisse, dirigeant en réalité les affaires.

Il est certain que pendant longtemps *la puissance du peuple est en réalité celle de quelques très riches particuliers, chefs de familles considérables.* Tel était sans doute ce Pazzino dei Pazzi, « un des plus importants chefs de la cité, dit Villani, *uno dei maggiori caporali che reggea la città*, qui fut assassiné par les Cavalcanti en 1312. Le cadavre fut exposé dans le palais même des Prieurs « pour rendre plus infâmes les assassins; la cité se souleva, tout en armes; le Peuple, bannière en tête, courut aux maisons des Cavalcanti, y mit le feu, et, de nouveau, la vieille famille aristocratique fut chassée de Florence. Pour cette raison, le Peuple de Florence fit quatre membres de la maison des Pazzi chevaliers aux frais de la Commune et leur donna des biens et des rentes de la Commune ». Querelles de grands seigneurs, au fond, où le peuple intervient comme un bon serviteur au secours de son patron; l'on ne trouve rien de plus naturel, pour dédommager les parents de ce chef populaire assassiné par des nobles, que de leur conférer au nom du Peuple la suprême prérogative des Nobles.

Personne n'osera dire que parce que l'opinion publique s'est laissée aller, dans ce temps là, à de telles contradictions, ces sociétés ont moins

mérité le nom de républiques. Il est inutile de chercher à les représenter dans une attitude rigide, artificielle, incompatible avec la vie. Non seulement l'opinion publique a été, alors comme toujours, une force essentiellement capricieuse, qui aime à se porter tout entière d'un côté ou de l'autre sans mesure; mais elle a été aussi une force intermittente. Il semble qu'elle existât un jour, et point le lendemain. Les limites de son extension sont extrêmement variables : un jour elle existe en dix mille individus, un autre jour chez cent. Malheureusement, les historiens manquent de données exactes, pour mesurer ces variations : aussi l'une des vérités essentielles de cette histoire leur échappe.

Il est évident qu'à côté de ces défaillances du courage public que nous signalions plus haut, les grandes Communes ont connu et peut-être plus nombreuses, des *défaillances de l'intelligence publique*. Par moments les principes mêmes du régime n'ont plus été aperçus clairement. Alors le régime menaçait de s'écrouler. Mais le danger faisait que le public ouvrait les yeux, et se reprenait. Et tout compte fait, dans l'histoire d'une cité comme Florence, la série de ces réveils vainqueurs du sentiment républicain constitue une sorte de continuité, la seule peut-être dont les régimes d'opinion soient capables.

§ 3. — La République des humanistes.

Le mouvement intellectuel du XIVe siècle vient ajouter des éléments qui modifient et tout d'abord renforcent la conception politique du Peuple.

On peut se demander s'il n'y a qu'une coïncidence fortuite, dans le fait que la démocratique Florence est le plus actif foyer intellectuel de toute l'Italie, pendant ce siècle. Mais le plus brillant milieu littéraire et artistique, après Florence, est la cour de Naples. Il est clair que partout où s'accumule la richesse, où le bien-être augmente, le progrès intellectuel va plus vite. Toutefois, dans les sociétés où l'agitation politique s'est communiquée à un grand nombre de personnes, et les a habituées à la réflexion et à la discussion, il y a des chances pour que la vie de l'esprit soit, sinon plus intense, au moins plus largement répandue. Et, en retour, ce public, à mesure qu'il se développe intellectuellement, en devient politiquement plus sensible. Ainsi, sur la base d'une exceptionnelle prospérité économique, le travail intellectuel et l'activité politique, réagissant tour à tour l'un sur l'autre, s'entr'aident et s'excitent : c'est ce que nous fait voir l'histoire des Communes, et particulièrement celle de Florence, à partir du début du XIVe siècle.

L'œuvre législative révélait déjà, dans le milieu du siècle précédent, une force et une finesse d'intelligence remarquables. Quel qu'ait été le mérite de quelques juristes, rédacteurs de ces lois, c'est en somme une œuvre collective ; on peut même dire qu'elle a été faite en collaboration par les principales républiques ensemble ; il n'est pas une seule de ces constitutions qui n'ait reçu l'influence, au moins indirecte, des constitutions des cités voisines, et n'ait à son tour influé sur elles ; il y a, d'une population à l'autre, vive circulation d'idées, sur ces sujets sociaux qui leur tiennent tant à cœur. Les comptes rendus des délibérations des Conseils, quelque sommaires qu'ils soient en général, nous montrent aussi un public d'esprit aiguisé, prompt à la critique et à la riposte. D'ailleurs, les péripéties mêmes des luttes politiques, telles qu'on peut les reconstituer, sont souvent fondées sur des mouvements d'opinion d'une extrême délicatesse, dont seule une population cultivée est capable, et qu'en effet on ne rencontre guère en d'autres pays, à pareille époque.

Les chroniqueurs sont, au même point de vue, un document plus direct, plus facile à lire que les actes officiels. Ils sont moins remarquables par la vivacité des impressions, par le pittoresque du style, que par la solidité de leur jugement, la complexité de leur vision. A côté de nos Joinville

et de nos Froissart, délicieux exemples de littérature naïve, un Villani apparaît singulièrement mûr; ces gens de cour sont restés en somme des âmes juvéniles; *le bourgeois italien*, en dépit des préjugés et des superstitions qu'il partage avec le commun des gens de son temps, *est déjà* « *l'homme social* », qui est et sera presque partout ailleurs, pendant des siècles encore, une exception. Villani, quoi qu'il raconte, ne s'amuse pas à son récit; il veut le fait exact, il aime le détail pour le renseignement qu'on y trouve; les hommes ne l'intéressent que par ce qu'ils valent pour la politique ou pour la guerre; dans la guerre, il cherche moins à raconter les hauts faits d'armes, qu'à déterminer les intérêts en présence, la valeur respective des forces contraires, les résultats politiques. Volontiers il tire des faits des leçons de morale, mais d'une morale particulière, dont l'objet est presque toujours le bien de la cité. Au fond, Villani n'est pas un conteur; on pourrait dire, en forçant un peu le terme, qu'il est une sorte de statisticien. Il aime les chiffres; il ne se préoccupe pas seulement des faits de guerre ou de la politique proprement dite, mais aussi des phénomènes dont l'ensemble constitue la quotidienne vie matérielle des peuples; il donne régulièrement des indications sur la situation financière publique, sur l'état des récoltes, le prix des denrées, etc...

On appelle Villani un chroniqueur, parce qu'il range les faits de son histoire dans l'ordre chronologique, et ne mesure pas l'abondance de l'exposition à l'importance relative des faits. Mais il est plus qu'un chroniqueur; ce serait presque un historien, s'il était quelque peu artiste. C'est un citoyen très intelligent, qui écrit pour un public de gens qui lui ressemblent. On a eu beau amonceler par-dessus son œuvre les documents qui la complètent ou la corrigent; certes, pour connaître exactement les faits de l'histoire communale italienne au XIVe siècle, il faut chercher ailleurs; mais quand on aura inventorié toutes les archives d'Italie, pour comprendre profondément cette histoire il faudra toujours revenir à Villani : c'est l'homme même de ce temps-là et de cette société.

Mais voici un grand artiste, autre image de son temps, image magnifiée, solennelle. Qu'est-ce que Dante, citoyen de Florence, doit au régime républicain, outre la douleur et la colère qui animent son œuvre? Que retrouve-t-on en lui des opinions et des sentiments du peuple, dont il faisait partie, qu'il a si amèrement renié? On a souvent dit que son œuvre, apparue au seuil de la Renaissance, appartient en réalité au Moyen Age. Cependant la pensée de Dante, si fortement et hardiment constructive, son imagination, féconde en prophéties, sont tournées vers un avenir qu'il désire

passionnément, qu'il a cru un moment toucher. Cet étrange manifeste, le *De Monarchia*, lancé vers la dixième année du XIV^e^ siècle, au moment où la descente en Italie de l'empereur Henri VII paraissait, à beaucoup d'autres qu'à Dante, le signe d'une ère nouvelle, — est un projet d'une organisation politique universelle, fait en partie de théories vieilles de plusieurs siècles ; mais l'esprit qui l'anime est révolutionnaire. Lorsque Dante dit que le monde a besoin d'un monarque, il entend que le monde morcelé, anarchique, qu'ont fait les générations précédentes, a besoin d'être gouverné, « tout comme une simple bourgade, dont la raison d'être est la commodité de tous et la prospérité matérielle, a besoin absolument d'un chef (soit désigné par une autre puissance, soit élevé au-dessus de ses concitoyens par leur propre consentement) ; autrement, non seulement cette satisfaction mutuelle n'est pas atteinte, mais, là où plusieurs veulent dominer, toute la bourgade va à sa ruine... De même dans une cité, il importe qu'il n'y ait qu'un gouvernement... » Or, ceci est la définition même de l'œuvre tentée par les Communes : la lutte contre les éléments de dissociation et de désordre. Seulement le principe en serait appliqué au monde entier : premier point. A qui, d'autre part, appartiendrait l'autorité suprême ? au peuple romain (entendons le peuple italien), représenté

par l'Empereur. Le peuple italien a été désigné par l'histoire pour présider aux destinées du monde; il donnera au monde, par l'établissement d'une autorité universellement acceptée, la véritable liberté. La polyarchie a causé l'esclavage, la violence, la misère; la monarchie restituera à l'homme, avec sa pleine dignité de citoyen, la tranquillité et le bien-être.

Ainsi, *dans la vision du poète, l'œuvre des républiques est à la fois accomplie et dépassée.* Les républiques avaient, dans l'enceinte de chaque cité, combattu et réduit la polyarchie; mais elles n'avaient pas réussi à réaliser complètement, même à l'intérieur de la cité, le gouvernement unique, issu de la volonté de tous. Les rivalités entre États étaient une autre cause de tyrannie. Le seul remède serait l'unification universelle, par la force du principe de justice et de paix, représenté par un homme que sa situation élèverait au-dessus de tous les partis et de tous les intérêts. A ces hauteurs idéales, les mots de république et de monarchie se rejoignent, n'ont plus qu'un même sens; et Dante en effet les emploie indifféremment.

Les théories aristotéliciennes servent d'échafaudage à cette grande construction. *La pensée et les souvenirs de l'antiquité*, réveillés et précisés par les premiers humanistes, *fournissent à la spéculation politique un élément nouveau.* L'histoire des Ro-

mains se présentait à l'imagination des gens du temps comme celle d'un peuple de citoyens, organisateurs du monde, créateurs de civilisation ; c'est leur œuvre qu'il faut reprendre ; quarante ans après Dante, Pétrarque fait le même rêve, que Cola di Rienzo, tribun de Rome, essaie de réaliser. Les idées de peuple, de liberté, de république prennent dans l'esprit de la génération de Pétrarque, plus d'ampleur et pour ainsi dire, de dignité; à la conception précise et vigoureuse, mais un peu étroite, qui avait créé les Communes, s'ajoutent : d'une part *l'idée de la patrie italienne*, d'autre part, *le principe de la souveraineté du peuple*.

Conceptions fort vagues, inapplicables alors à la réalité. La tentative fameuse de Cola di Rienzo est beaucoup moins intéressante par les actes accomplis que par les paroles qui les accompagnèrent. « Nicolas, par la volonté de notre très clément Seigneur Jésus-Christ, sévère et clément tribun de liberté et de justice, libérateur de la sainte république romaine », ne fit pas autre chose, en fait, qu'une sommaire imitation des constitutions communales du centre de l'Italie. Mais il frappa profondément l'opinion publique. On entendit le chef élu d'une Commune inviter toutes les autres à s'unir à lui pour détruire partout les tyrans, convoquer un parlement pour délibérer sur la libération de toute la terre d'Italie, en appeler à la fraternité univer-

selle des peuples. Et quand Pétrarque, après l'avoir célébré, dut lui reprocher son orgueil et ses fautes et lui écrivait : « Prends garde, souviens-toi de ce que tu représentes, des espérances que tu as éveillées, des doctrines que tu as professées ; comprends que tu n'es pas le maître, mais bien le serviteur de la république », Pétrarque sentait et parlait comme un citoyen d'Athènes ou un républicain de 1791.

LIVRE V

L'ÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE

CHAPITRE I

LA POUSSÉE DE LA CLASSE MOYENNE

(XIII^{e}-XIV^{e} SIÈCLES)

§ 1. — Débuts de l'action politique des Mineurs.

Nous avons vu ce que ce sont les Arts mineurs, et quels intérêts ils représentent en face des Nobles et des Arts majeurs. Ils sont, en un mot, la classe moyenne. *Leur action politique dans la Commune commence de très bonne heure*, probablement même avant que nous ne puissions la percevoir clairement. Une partie des lois faites par la haute bourgeoisie ont été certainement inspirées par le désir de satisfaire quelques-unes des aspirations des Mineurs. C'est un des cas où l'on entrevoit

que la puissance de l'opinion a forcé silencieusement les cadres de la constitution, et que l'évolution démocratique est plus avancée que les formules de la loi ne le disent. Ceci ne put se produire, bien entendu, que dans les cités où se développèrent largement les activités économiques qui produisent la moyenne aisance. Dans les cités où la grande industrie et le grand commerce de banque ou d'exportation n'avaient qu'une importance médiocre, les Mineurs triomphent de bonne heure; ou plutôt la différence entre Majeurs et Mineurs se marque moins qu'ailleurs : mais dans ces cités, la vie politique est moins complexe et moins aiguë, et d'ailleurs elles sont, dans l'ensemble, moins fortes : les grandes cités sont celles où se développent ensemble, comme à Florence, la grande industrie et le grand commerce capitaliste, le petit commerce et la petite industrie, ainsi que la masse ouvrière qui est la conséquence de la grande industrie. Même il apparaît que l'existence d'une forte caste nobiliaire est un facteur important, dans l'histoire de l'action politique de la classe moyenne. A Florence, à partir du milieu du XIII^e^ siècle, les Mineurs font une politique de bascule entre les Nobles et le *Popolo grasso*, s'appuyant souvent sur ceux-là contre celui-ci, ou faisant payer le plus cher possible aux Majeurs leur appui contre l'adversaire commun.

Le progrès politique de la petite bourgeoisie est marqué d'abord, naturellement, par des changements dans l'organisation corporative. Des corporations, jusqu'alors restées en dehors de la vie politique, sont élevées à la dignité d'Arts, et partagent les privilèges civils et politiques des Arts majeurs: consuls dont l'autorité est reconnue par la Commune, juridiction spéciale, organisation militaire propre, représentants au conseil supérieur de la république. Toutes les corporations mineures ne sont pas d'ordinaire appelées ensemble au partage du pouvoir : les plus fortes conquièrent d'abord la place, puis d'autres. On voit plusieurs corporations se réunir pour former un seul Art, capable de s'imposer ; ces groupements se font et se défont. Il y a des périodes de recul ; telle corporation est exclue du pouvoir après y avoir un instant participé ; le nombre des Arts proprement dits varie ainsi suivant la situation politique. Tous n'ont pas les mêmes droits; l'étendue de leurs droits diminue suivant qu'ils sont placés plus bas sur l'échelle sociale.

A Florence, nous voyons le nombre des Arts passer de sept à douze aussitôt après 1280 : bouchers, cordonniers, forgerons, maçons, charpentiers, bonnetiers, revendeurs, viennent figurer à côté des grandes corporations industrielles et financières ; des représentants des Arts mineurs entrent parmi

les Prieurs (il est vrai, en très petit nombre), peu d'années après la création de cette magistrature, qui symbolise, nous le savons, le régime du Peuple. Est-ce à dire qu'une sorte de déplacement s'est produit dans les couches sociales, que la partie supérieure de la classe moyenne s'est détachée, et est venue se fondre avec la haute bourgeoisie? Non; sauf quelques cas isolés, il ne s'agit pas ici d'une de ces opérations politiques par lesquelles la classe dominante se renforce en s'assimilant une fraction de la partie moins favorisée. Les groupements de la classe moyenne qui accèdent alors au pouvoir à Florence ont et conserveront des intérêts distincts de ceux de la classe capitaliste; ils resteront plutôt, par leur attitude politique, l'avant-garde du reste de leur classe. D'ailleurs les grands bourgeois leur font la part la plus réduite qu'ils peuvent, tandis qu'eux cherchent à l'agrandir toujours et visent à l'égalité absolue.

Cette situation nouvelle n'a pas seulement pour résultat de rendre la vie politique plus complexe et plus vive. Elle détermine une nouvelle étape de l'évolution de l'idée démocratique. Désormais ce sont les Mineurs (tant ceux qui ont commencé à goûter du pouvoir, que ceux qui en sont encore complètement exclus) qui prennent à leur compte ce principe du droit populaire, au nom duquel les Majeurs s'étaient jadis insurgés contre les

Nobles. *Les Mineurs forment — pour un temps — dans la république une sorte de parti radical.* Ce sont eux qui, en travaillant pour eux-mêmes, peuvent dire et disent volontiers qu'ils travaillent pour la plus grande communauté. Et ce sont eux qui demandent et imposent certaines réformes constitutionnelles, qui sans doute ne sont un sens que la continuation de l'œuvre des grands bourgeois, mais dont certainement ceux-ci se seraient passés.

Cette importante crise a lieu, à Florence, dans les toutes dernières années du XIII^e^ siècle. Elle commence par une période d'agitation confuse. Les partis en présence se tâtent, et jouent un jeu compliqué. On trouve dans les textes législatifs de ces années des mesures favorables, tantôt aux Nobles, tantôt aux Majeurs, tantôt aux Mineurs. Les procès-verbaux des conseils révèlent des discussions ardentes, de faibles majorités. De curieuses oppositions s'établissent d'une assemblée à l'autre. Enfin les Mineurs triomphent, et en l'espace de deux années (1293-1295) achèvent, en somme, la république bourgeoise. *Leur premier triomphe sera de courte durée; mais une partie de leur œuvre législative sera respectée par les Majeurs* revenus au pouvoir en 1295. Et surtout l'effet produit sur l'opinion publique sera profond. C'est le premier épisode de l'histoire politique de Florence dont le

souvenir ait été immédiatement et durablement fixé dans un monument législatif célèbre, et dans l'image d'un homme populaire.

§ 2. — Les Ordonnances de justice à Florence.

On ne peut affirmer que les *Ordonnances de Justice* soient l'œuvre personnelle de Giano della Bella. Il apparaît, en tout cas, dans les récits des chroniqueurs, comme le chef du mouvement qui les a produites; les documents officiels nous le montrent présent en presque tous les actes importants.

Les « Ordonnances de Justice » eurent, dans leur partie la plus nouvelle, tous les caractères des lois d'exception, armes de combat d'une classe contre une autre. Mais elles ne furent pas seulement un renforcement des mesures de sûreté contre les Nobles, dont nous avons parlé plus haut. Elles rassemblèrent d'abord et renforcèrent une série de mesures antérieures, premières concessions faites aux Mineurs. Les neuf Arts qui étaient restés en dehors du privilège politique viennent s'ajouter aux douze premiers et faire pour ainsi dire corps avec eux : c'est la classe moyenne tout entière qui accède au pouvoir, au moins en principe ; chaque corps de métier, au moins par l'intermédiaire de ses chefs, a désormais sa part au gouvernement; seuls restent exclus les travailleurs salariés. La milice populaire, création des

Majeurs, est élargie et réorganisée. Les Nobles en sont rigoureusement exclus. On donne au grand magistrat populaire, représentant du Peuple en face de la Commune, un nom nouveau : *Gonfalonier de justice*, nom sonore, qui fit fortune. Au contraire du Podestat, il sera choisi désormais, non à l'étranger, mais parmi les citoyens, et du Peuple. Dès lors on conçoit que l'autorité réelle du Podestat, arbitre désintéressé entre les partis, cédât de plus en plus rapidement devant celle du *chef autochtone*, *émanation directe de la volonté populaire*, fortement armé pour l'imposer. Par suite, les conseils où dominent les *Popolani*, ou qui sont même uniquement composés de *Popolani*, devinrent de plus en plus prépondérants, en même temps que dans l'intérieur même de ces Conseils, les Mineurs l'emportent de plus en plus sur les Majeurs. On n'eut pas besoin pour cela de changer la constitution. A Sienne, qui arrive au même point de son évolution quelque cinquante ans après Florence, on verra le Conseil général, où dominent les Nobles et les Majeurs, réduit, ou à peu près, au rôle d'une chambre d'enregistrement, tandis que toutes les initiatives viennent du Conseil du Peuple. C'est là un des traits essentiels de ce « radicalisme » que l'avènement des Mineurs introduit dans la vie politique.

Les Ordonnances florentines contiennent de solen-

nelles formules, par lesquelles les gens du Peuple signifient qu'ils serrent leurs rangs, et se lient pour la cause commune, contre « l'oppression ». Le sens de ces formules ressort assez clairement : on veut que la force individuelle ne compte plus dans l'État, que la volonté des faibles réunis s'impose ; on veut que la défense du droit ne soit plus seulement théorique, mais effective. On prend pour cela les mesures les plus rigoureuses. C'est alors que l'on codifie, en les aggravant singulièrement, *les lois pénales, restées fameuses, qui visent les délits et crimes commis par des Nobles au préjudice de gens du Peuple.* Les délits et crimes de ce genre sont punis beaucoup plus sévèrement que les autres ; quand il s'agit d'amendes, la proportion est exactement établie : l'amende est deux, trois, cinq ou six fois plus forte. Les fonctionnaires de la justice qui négligeraient de poursuivre s'exposent à des peines très graves. Le caractère politique de beaucoup d'affaires était aperçu de tous et l'on ne craignait pas de le souligner : on prévoit le cas ou le Podestat, par exemple, refuserait d'appliquer la loi. Alors toutes les boutiques des Arts doivent se fermer, et les artisans se tenir en armes, prêts à intervenir, jusqu'à ce que justice soit faite.

Dans les cas graves, c'est-à-dire quand il y a eu mort d'homme ou blessures dangereuses, on recourt à un redoutable cérémonial. Le Podestat, aussitôt

qu'il a la nouvelle du crime, doit se mettre d'accord avec le Gonfalonier de la justice, faire sonner le tocsin, et appeler au rassemblement, au palais du Gonfalonier, les mille « fantassins de justice ». La troupe populaire, gonfalonier en tête, se rend alors au palais du Podestat, qui se joint à elle accompagné de quelques-uns de ses juges ou cavaliers. Et tous ensemble s'élancent vers la maison du coupable et la détruisent de fond en comble ; s'il a plusieurs maisons en ville ou dans les faubourgs, elles subissent le même sort : l'exécution sommaire, sans jugement, telle est la loi. Un corps spécial de sapeurs est créé pour opérer ces démolitions. Les Ordonnances florentines établissent même qu'en cas d'erreur ou d'excès dans la répression, aucun recours ne sera possible, aucune indemnité ne sera dûe. Toutes les mesures, destinées à assurer l'exécution des lois de sûreté contre les Nobles : caution, responsabilité des parents, etc., sont rendues plus rigoureuses. Une disposition des ordonnances semble avoir vivement frappé les contemporains : pour prouver un délit ou crime imputé à un noble, il suffisait désormais de deux témoins, non point *de visu*, mais *de fama*, c'est-à-dire deux témoins affirmant que la voix publique attribuait le crime à l'accusé.

Enfin *l'on décrète contre les Nobles la complète et définitive exclusion politique*. Aucun noble ne

pourra plus faire partie du Conseil des Cent (qui, à Florence, a la haute main sur le budget de la Commune) ni des Conseils du Capitaine du peuple; aucun noble ne pourra plus être consul d'un Art; la magistrature suprême, le Priorat, leur est également fermée : « à partir de ce moment, aucun Noble ne fut plus Seigneur », dit le chroniqueur, et c'est, assurément, un événement mémorable.

Même aux yeux des gens du temps, certaines de ces mesures étaient extraordinairement rigoureuses, vraiment révolutionnaires. Et elles furent appliquées au moins au début, sans ménagement. La petite bourgeoisie voulait savourer son triomphe; elle le fit avec quelque excès, à ce qu'il semble. La masse des Mineurs exerça, pendant quelque temps, une pression directe sur les pouvoirs publics, afin qu'on allât jusqu'au bout de ce que permettaient les lois nouvelles, et même au delà. Ce fut comme une petite Terreur, qui eût été peut-être fatale aux aristocrates d'alors, s'ils n'avaient pas eu des moyens d'échapper à la vindicte populaire. Beaucoup, du moins, y perdirent leurs biens. Les magistrats tremblaient, dit le chroniqueur (qui pourtant est grand admirateur de Giano della Bella) devant l'opinion publique, qui réclamait sans cesse des punitions exemplaires : « alors il n'y avait plus un accusé qui ne fût condamné ». Les Nobles protestaient furieusement : « Si un de nos chevaux donne u

coup de queue dans la figure d'un bourgeois, on nous accuse, et nos biens sont détruits ! »

L'impression produite par ces événements, le souvenir qu'ils laissèrent, furent beaucoup plus profonds qu'il n'eût été juste, si l'on n'avait dû voir dans les Ordonnances que la continuation de la politique du Peuple contre les Nobles. Mais il apparaît dans tout ceci que *la poussée agressive de la classe moyenne n'est pas seulement dirigée contre les Nobles.* Les familles qui, par leurs richesses et leur influence, se rapprochaient des nobles d'origine, purent se sentir menacées. Quelques-unes furent touchées, sans plus tarder. La liste des Nobles dressée au temps de Giano della Bella est presque deux fois plus longue que la précédente, établie quelques mois auparavant : plusieurs familles de la haute bourgeoisie furent exclues d'office de la vie politique. Moins de cinquante ans après, les Mineurs feront mieux voir où dès lors ils tendaient. L'hégémonie des grands bourgeois est encore incontestée; les Mineurs ne demandent qu'un peu de place au soleil à côté d'eux; mais le jour viendra où les nouveaux venus voudront être les seuls maîtres. Dès ce moment, leur intrusion dans la vie politique mécontenta le *Popolo grasso.* Il est probable que la puissante corporation des Juges, dont nous connaissons l'équivoque situation entre la noblesse et la haute

bourgeoisie, se sentit particulièrement inquiétée. Dans d'autres villes que Florence, les Juges étaient déjà, ou furent peu après, décidément classés parmi les Nobles, et privés des droits politiques.

Les principes proclamés par les Mineurs pouvaient paraître gros de conséquences, comme ils l'étaient en effet. Toutefois, dans la classe moyenne elle-même, beaucoup de gens, qui ne profitaient pas directement de l'évolution accomplie, n'en comprirent pas l'importance : car le nombre des Mineurs appelés au pouvoir fut d'abord très restreint. On s'explique donc que l'élan qui avait entraîné les chefs Mineurs et les avait fait réunir se soit arrêté assez vite, et qu'une coalition contre les novateurs n'ait pas été difficile à former. Nobles, Juges, Bouchers : on trouve toutes sortes de gens dans le parti d'opposition qui se forma contre Giano della Bella et l'abattit. Exciter contre lui les « puissants » que ses tendances démocratiques inquiétaient; le compromettre en poussant les petites gens qui lui faisaient suite à commettre injustice et excès; l'accuser lui-même d'aspirer à la dictature : tels furent les procédés employés, suivant le chroniqueur. Ce sont procédés classiques en pareil cas. Une lettre de Boniface VIII qualifia Giano de « pierre de scandale, semeur de troubles, inspiré du malin ». Une émeute fut habilement soulevée contre le Podestat; des bandes populaires

coururent en son palais, le traitant de vendu, d'ennemi du peuple, criant : « Feu, feu ! à mort le Podestat ! » Giano, entendant cela, monta à cheval en disant : « Je veux aller tirer le Podestat des mains du peuple. » Mais, le peuple ne le connut plus, on voulut le jeter à bas de son cheval ; il dut reculer, et peu après quittait la ville pour n'y plus revenir.

Ainsi finit à Florence, en 1295, après moins de deux ans, le premier régime qu'on ait quelques raisons d'appeler proprement démocratique. La haute bourgeoisie devait garder le pouvoir longtemps. Mais désormais elle avait à lutter, non seulement contre les Nobles, mais aussi contre la classe moyenne, qui, ayant goûté du pouvoir, restait constituée à l'état de parti politique, et n'abandonna pas son programme. Quand, dans cette même année 1295, les réactionnaires triomphants font voter des lois restrictives des Ordonnances de justice, la foule s'émeut, des pierres volent dans les rues contre les « puissants ».

§ 3. — L'extension du corps politique au XIV^e^ siècle.

Le XIV^e^ siècle revit plus d'une fois les Mineurs au pouvoir, à Florence et ailleurs. Il faudrait pouvoir établir exactement la valeur politique de ces gouvernements : par malheur, c'est une période de

l'histoire communale sur laquelle les travaux approfondis sont encore à désirer. Il apparaît, en tout cas, que ce terme : les Mineurs, ou la classe moyenne, est désormais trop vague et signifie, suivant les moments et les lieux, des groupements politiques de natures différentes. Il se produit, dans cette masse confuse, des scissions où les divisions corporatives n'ont plus rien à voir. Il y avait d'abord, à mesure que le régime populaire avançait en âge, un nombre grandissant de personnes qui se trouvaient exclues du pouvoir politique pour la seule raison que leurs ancêtres n'y avaient point participé : les Communes italiennes, en effet, ne durent jamais se délivrer complètement de la tradition héréditaire; faire partie d'une famille dont un des membres avait passé à la Seigneurie, de quelque extraction qu'il fût d'ailleurs, constitua toujours un privilège, une sorte de droit au pouvoir *in æternum*. Mais ceux qui se sentaient, à tous autres égards, les égaux de ceux-là, formaient un parti contre eux. De temps en temps, une fournée de « nouvelles gens » arrivaient à se pousser au pouvoir; cela se produisait généralement à la faveur d'une défaite politique des Arts majeurs : mais ces nouvelles gens pouvaient être aussi bien des membres de la classe des Majeurs restés jusqu'alors exclus.

A Florence, le nombre des gens admis aux

charges politiques fut largement accru tout d'un coup, au milieu du XIVe siècle, surtout pendant la dictature de Gauthier de Brienne, duc d'Athènes. Même si la constitution et l'orientation de la politique n'en furent pas sensiblement modifiées, la nouveauté était considérable; on le sentit alors. « Que Dieu pardonne à qui a fait cela! s'écrie, quelques années plus tard, un témoin anonyme; on a méprisé les anciens et honorables citoyens pour exalter les vils artisans ! »

L'histoire politique de la Commune de Sienne, au milieu du XIVe siècle, présente quelques faits singuliers qui laissent voir, plus clairement qu'à Florence, les caractères de cette évolution. On y voit tout d'abord, très nette, la scission de classe moyenne en deux fractions : les Siennois firent, en effet, deux révolutions, l'une, en 1355, qui mit au pouvoir, à ce qu'il semble, la fraction socialement la plus proche des grands bourgeois, — une autre, treize ans après, qui fit arriver des éléments encore plus populaires, dans le sens où nous entendons ce mot aujourd'hui. A plusieurs reprises, les législateurs se préoccupèrent d'accroître le nombre de ceux qui participaient réellement au pouvoir. Ensuite, pendant quelques années, les Mineurs se trouvèrent assez forts pour exclure du gouvernement les Majeurs. Et surtout *le principe, en somme nouveau, de la force et du droit du grand*

nombre put être affirmé, sans doute plus fortement que partout ailleurs; une loi de 1368 supprime les anciennes désignations des partis politiques : Majeurs, Mineurs et Minimes, et déclare qu'à l'avenir les Siennois seront politiquement divisés en trois catégories : le Peuple du Petit nombre (ce sont les anciens Majeurs), le Peuple du Moyen nombre, le Peuple du Grand nombre, auquel appartient le pouvoir. Les temps étaient mûrs pour qu'à la suite de ce « Grand nombre », qui était encore, relativement, une élite de privilégiés, apparût, ne fût-ce qu'un instant, sur la scène politique le véritable grand nombre, la masse prolétaire.

CHAPITRE II

LES DÉFAILLANCES DU RÉGIME

(XIV^e SIÈCLE.)

---

§ 1. — Violences des partis : les Blancs et les Noirs à Florence.

L'histoire politique de Florence pendant le XIV^e siècle est remplie de terribles violences. Certains épisodes de ces discordes civiles sont restés célèbres, en particulier, dans les quatre premières années du siècle, la querelle des Blancs et des Noirs qui valut à Dante l'exil perpétuel. Si nous allons insister sur cette page de l'histoire florentine, c'est que les récits des chroniqueurs l'ont faite particulièrement lisible et qu'elle contient plus d'une indication précieuse sur les faiblesses du régime et les causes de sa chute. Car *ces luttes, pour dramatiques qu'elles soient, ne sont pas nécessairement une étape nouvelle de l'évolution politique.* Au contraire, elles résultent souvent d'un recul de cette évolution. Après 1295, le pouvoir est à Florence

entre les mains d'une coalition faite de Majeurs et de Nobles, surtout de nobles récents, comme ces Cerchi, que l'on verra à la tête du parti des Blancs. D'autres nobles, soit qu'ils fussent exclus de la coalition, soit par obéissance aux vieilles tendances féodales, formèrent un parti de réaction plus radical qui s'appela le parti Noir et qui s'appuya naturellement sur l'ancienne organisation de combat des Nobles florentins, le Parti guelfe. Par suite, les nobles Blancs se trouveront entraînés, surtout quand ils auront été chassés du pouvoir par les Noirs, à s'associer avec ce qui restait du gibelinisme. Quant à la masse du peuple, affaiblie par l'échec de Giano della Bella, débordée par cette recrudescence des passions féodales, elle se laissa gagner plus d'une fois par cette fureur querelleuse où dominaient, comme toujours dans les affaires des nobles, les questions de famille et de personnes; elle crut de son intérêt de soutenir tantôt l'un, tantôt l'autre des partis en présence.

Tel est, en résumé, le sens de ce conflit, dont les contre-coups durèrent presque jusqu'au milieu du siècle, et où plusieurs autres cités de l'Italie centrale se trouvèrent entraînées. Il n'empêcha pas les Florentins, pendant ce temps, de commercer et de s'enrichir et le corps social de croître normalement, mais il troubla profondément l'équilibre politique. Les plaintes contre la mauvaise poli-

tique sont de tous les temps, mais on ne peut ne pas être frappé de l'exaltation douloureuse et de la colère qui animent les écrivains florentins quand ils déplorent ces désordres et maudissent les perturbateurs de l'État. Ne parlons pas ici de Dante, dont le caractère et les théories eussent fait de toute façon, sans doute, un mécontent, mais de bons bourgeois, d'idées moyennes, Villani, Dino Compagni. On connaît l'apostrophe furieuse que ce dernier adresse aux Guelfes noirs : « Debout, ô mauvais citoyens, pleins de scandale, prenez en vos mains le fer et le feu, déchaînez votre méchanceté. Allez, jetez à bas notre belle cité, répandez le sang de vos frères, reniez la foi et l'amour, refusez-vous les uns aux autres aide et service. Allez, semez vos mensonges, dont la récolte emplira les greniers de vos enfants. » Douleur et colère du bon citoyen qui voit gâcher follement les réserves de richesse et de force accumulées par les générations précédentes, compromettre l'avenir au moment même où l'on pouvait tout espérer.

L'instinct de paix sociale, si fort dans cette société républicaine, réagit d'abord avec vigueur. Un décret de l'an 1300 est resté fameux parce que Dante était un des membres du gouvernement qui le promulgua et qu'ainsi il fut sans le vouloir la cause que son ami Guido Cavalcanti, le poète, mourut en exil. Par ce décret, les Seigneurs

essayèrent de débarrasser la cité, du même coup, des chefs des deux fractions adverses des Cerchi et des Donati.

Précaution insuffisante, ou tardive: Florence dut payer alors la rançon du progrès, qui avait amené à la vie politique un nombre toujours plus grand d'individus, et intéressé à la politique à peu près tout le corps social : la fureur querelleuse qui possédait les familles nobles gagna alors tout le peuple. Le chroniqueur nous donne un aperçu de la distribution des personnes dans chaque parti : quelles que soient les raisons profondes qui donnaient à chacun sa valeur politique, il est évident que beaucoup de gens firent leur choix entre les deux pour des raisons accidentelles, ou seulement par manie de prendre parti : véritable maladie, spécialement dangereuse pour les populations libres, où chaque individu a le droit, et en certains cas le devoir de prendre parti. Le chroniqueur exprime assez clairement qu'il sent là une déplorable erreur collective, une sorte d'abus, de déformation du principe républicain : il n'avait pas tort.

Les événements qui suivent nous présentent un saisissant *exemple de ces crises de désordre propres aux sociétés où n'existe aucun pouvoir prépondérant par lui-même* : la complexité des intérêts en jeu et que des forces indépendantes font jouer, le

tourbillonnement des éléments sociaux déséquilibrés et disjoints, l'excessive répercussion des moindres faits dans un milieu surexcité, les brusques tempêtes dans la masse des esprits, les changements de valeur, les alternatives de force ou de faiblesse qui se produisent dans les groupements en présence, pour des causes qui paraissent mystérieuses parce qu'elle sont infiniment compliquées.

Il résulte du récit de Dino Compagni que le gouvernement, qui s'appuyait sur les Cerchi et les nobles Blancs, n'osa pas tout d'abord s'opposer aux menées des Noirs avec la rigueur qui eût été nécessaire. Le bon Dino, qui fut au pouvoir dans ces temps-là, tantôt s'enorgueillit d'être resté fidèle à l'esprit de concorde et à la légalité qui sont les bases du régime communal, tantôt reproche à ses partisans et à lui-même d'avoir obéi à des scrupules, de ne pas les avoir fait céder devant les nécessités de la défense. Il fait ce portrait d'un capitaine, qui incarnait trop à son gré les tendances pacifiques de ce gouvernement d'artisans. « C'était un homme débonnaire et timide; la guerre ne lui plaisait pas. Il ne prit pas un château, ne fit pas un exilé. Il menaçait beaucoup, mais l'effet ne suivait jamais ses paroles. Aussi les gens avisés disaient de ce gouvernement: ce sont des marchands, c'est-à-dire des

gens craintifs par nature, tandis que leurs ennemis sont experts à faire la guerre, et gens sans scrupules ».

Pendant un temps (ce n'est pas le moins caractéristique) *les partis se font la guerre d'abord sans en venir aux mains, en travaillant l'opinion.* « Les calomnies firent alors plus de mal dans Florence, que n'en aurait fait la pointe des épées. ». Les Noirs essayent de discréditer leurs adversaires, en disant qu'ils s'entendaient avec les Gibelins et avec l'étranger. Ce n'était pas vrai ; mais la partie liée entre les Noirs et le « Parti Guelfe » leur permettait de reprocher à leurs adversaires leur tiédeur envers la cause guelfe. D'après le chroniqueur, les Blancs ne se défendirent pas de cette accusation, voulant, eux aussi, user d'intimidation : « Nos ennemis nous craindront davantage, s'ils nous supposent de tels alliés ; les Gibelins d'autre part espéreront en nous ».

Nous savons que, dans la réalité de la vie des Communes, ces noms de Guelfes et de Gibelins ont perdu leur sens primitif, et ne servent plus qu'à donner un beau titre et une apparence de raison aux perpétuelles dissensions entre les groupes nobiliaires. Cependant il est encore des moments où, dans la politique générale italienne, les Guelfes sont ceux qui soutiennent les intérêts temporels du Saint-Siège ou de ses alliés contre l'Empereur

ou toute autre puissance hostile à ces intérêts. D'autre part, dans une cité (comme Florence précisément) que les circonstances ont fait lutter plus souvent contre l'Empire que contre la Papauté, où le régime populaire a grandi ayant à ses côtés la noblesse guelfe, tandis que la noblesse gibeline était presque constamment reléguée aux frontières, *la confusion était encore possible entre le guelfisme et le patriotisme.* De cette confusion les Noirs florentins profitèrent adroitement pour jeter le désarroi dans l'esprit public et faire accepter au peuple l'intervention d'un prince étranger, Charles de Valois, au nom du Pape, et sous le prétexte de sauver le guelfisme menacé.

Le gouvernement, quoique fort peu satisfait de cette intervention, envoie des ambassadeurs vers le Prince. Mais les Noirs, qui se sont constitués en société, avec des chefs élus dont les noms doivent rester secrets, députent aussi quelques-uns des leurs ; chaque parti veut gagner à sa cause le grand personnage, qui est devenu tout d'un coup, sans avoir à lever le doigt, un des facteurs essentiels de la situation. Le duc, probablement décidé déjà en faveur des Noirs, envoie à son tour ses ambassadeurs à la Commune. On les reçoit avec grand honneur, en séance du Conseil général. Après que leur interprète a parlé, assurant la Commune des loyales intentions du prince, qui

vient seulement pour mettre la paix entre les partisans de la Sainte Église, « car le sang de France n'a jamais trahi ni ami ni ennemi », une scène curieuse se produit. *Ce ne sont même plus des paroles, mais des gestes, des attitudes, qui sont les armes victorieuses.* « Un grand nombre d'orateurs se lèvent (ce sont des Noirs) pleins de flamme pour magnifier messire Charles, et chacun se précipite à la barre pour être le premier à parler. Les Seigneurs ne laissent parler personne. Mais ceux qui veulent parler sont si nombreux, que les ambassadeurs comprennent que le parti qui veut messire Charles est plus considérable et plus hardi que celui qui ne le veut pas ; ils écrivent aussitôt à Charles pour l'avertir que le parti des Noirs est fort en hausse, et les Blancs en médiocre posture. »

Le moment était si grave, que les Seigneurs n'osèrent prendre à eux seuls la décision de recevoir le Prince, ou de lui fermer les portes, comme il était encore temps de le faire. « Ils dirent aux ambassadeurs qu'ils répondraient plus tard, après avoir pris conseil ; qu'ils ne voulaient rien faire sans l'assentiment de leurs concitoyens. Et ils réunirent une grande Assemblée extraordinaire, qui comprenait, avec les délégués du « Parti guelfe », ceux, non seulement des Arts, mais de tous les métiers inférieurs, non constitués en cor-

porations *toutes les classes de citoyens étaient représentées, depuis les plus hauts seigneurs jusqu'aux derniers des Mineurs admis à la vie politique.* Le gouvernement exigea le vote par écrit. Rien n'y fit ; le mouvement était trop fort ; tous votèrent pour qu'on reçût le Prince, « excepté les Boulangers, qui opinèrent qu'il ne fût pas reçu et, qu'on ne lui fît point honneur, parce qu'il venait pour détruire la cité... »

Les Seigneurs prirent les précautions que prenaient toujours les Communes en pareil cas. Ils firent promettre au Prince qu'il ne changerait rien aux lois et coutumes de la Commune, qu'il ne la priverait d'aucun de ses privilèges, d'aucune de ses libertés. Il est probable que le Valois eût tenu sa promesse, ne fût-ce que par crainte ; car la susceptibilité des populations des Communes était chose désormais connue, ainsi que leur façon de réagir ; les représentants du principe monarchique ne s'aventuraient qu'avec appréhension dans ces rues où parfois les chaînes semblaient se tendre toutes seules, où de chaque boutique pouvait tout à coup sortir un combattant.

Mais les Noirs lui firent comprendre qu'il pouvait oser. Non pas que ceux que le chroniqueur appelle avec haine et mépris « les mauvais citoyens » fussent disposés à livrer la ville et eux-mêmes à un tyran. Ils espéraient se servir de lui pour réduire

à l'impuissance, d'abord leurs adversaires personnels, mais aussi l'élément populaire, dans son ensemble et exception faite de leurs partisans. Si bien que, *sans vouloir le moins du monde la monarchie, ils tendaient en fait à détruire la république*, non pas seulement par tradition féodale, mais par le seul fait qu'ils étaient une opposition exaspérée. Dans les régimes qui reposent sur le consentement public, il va de soi que l'opposition des partis évincés du pouvoir se tourne, même inconsciemment, contre le régime lui-même ; c'est un des dangers qui menacent constamment le système républicain.

Il semble que le gouvernement florentin d'alors l'ait senti, puisqu'il fit un effort désespéré pour amadouer l'opposition. « Il ne faut pas que ce seigneur nous trouve divisés ! » pense le prieur Dino Compagni. Et il prend sur lui de réunir dans le Baptistère un grand nombre de citoyens influents, ainsi que tous les magistrats alors en charge. « Chers concitoyens, leur dit-il, vous avez tous reçu, sur ces mêmes fonts, le sacré baptême ; c'est donc pour vous un devoir absolu de vous aimer comme des frères, et aussi pour cette raison, que vous possédez la plus noble cité du monde. Quelque irritation s'est élevée entre vous, au sujet des charges publiques que vous vous disputez. Mais vous savez que mes collègues et moi avons promis sous serment de les répartir équitablement entre tous les

partis. Apaisez donc vos colères, et faites la paix entre vous, afin que le seigneur qui vient ne vous trouve pas désunis. Faites en serment, pour l'amour de votre cité et pour son salut. »

Mais il y avait dans le public (autre danger pour les démocraties) *après cette période de tension et de crainte, un besoin de se reposer sur un puissant personnage*, qui apparaissait alors comme un arbitre entre les partis. Lorsque Charles fut entré dans la ville, à la tête de 1.200 chevaliers (force considérable) un des conseillers des Prieurs s'écria : « Maintenant, Messieurs, je me sens bien ; auparavant je ne dormais pas tranquille... »

Dès lors le gouvernement communal, bien qu'il eût l'estime et la sympathie d'une grande partie du public, mais parce que l'opinion publique était flottante et qu'il ne trouvait plus une ferme volonté qui le soutînt, se trouva réduit à l'impuissance, ballotté par les courants contraires. On exigea de lui qu'il fît, prématurément et contre la loi, l'élection des prochains Prieurs : il refusa, puis céda, voulut faire l'élection sous les menaces qui lui venaient de droite et de gauche, et n'aboutit pas. « On les harcelait de tous côtés ; on les assommait de réclamations ; entre les demandes et les réponses, les jours passaient ».

Quand les Noirs conjurés donnèrent le signal de la guerre civile, ce fut une débandade. Les Prieurs

eurent beau faire sonner la grande cloche, personne ne se rendit à l'appel. Ils quittèrent alors leur charge, et furent aussitôt remplacés par des Noirs ; Charles de Valois et les grands chefs guelfes restèrent les vrais maîtres de l'État. Une longue liste de proscription fut dressée en avril 1302 : plus de six cents personnes, parmi lesquelles « Dante Alighieri, qui était ambassadeur à Rome ».

Parmi les vainqueurs, le chroniqueur met en vedette « un chevalier semblable au Romain Catilina, mais plus violent encore que lui, de noble race, beau de corps, orateur habile, cultivé, d'esprit subtil; il avait avec lui une foule de serviteurs armés, qui brûlèrent et pillèrent sans mesure, au grand dommage des Cerchi et de leurs amis ; il amassa de grandes richesses, et s'éleva très haut dans la cité. Ce fut messire Corso Donati, que son orgueil fit appeler « le Baron » ; quand il passait dans les rues, beaucoup de gens criaient : « Vive le Baron !... et il semblait que la ville fût à lui.....» Après le départ de l'équivoque Charles de Valois, la hautaine figure du « Baron » va dominer l'histoire politique de Florence pendant six ans. Il essayera d'établir son pouvoir personnel, et n'y parviendra pas. Lui et les principaux chefs des Noirs disparaîtront les uns après les autres, dans les tourmentes répétées de ces années. *La Commune va se relever, retrouver tant bien que mal son équilibre.* Ce n'est

pas la moins importante des indications, que cet épisode fournit. Il y avait encore à ce moment dans la république florentine, une force de conservation supérieure aux maux qui la menacèrent, et dont quelques-uns naissaient de son principe même.

Ceci n'est pas dire grand'chose, si l'on ne dit pas quelle est cette force. Les causes qui ont amené la formation des Communes et leur transformation en républiques n'agissent plus, ou n'agissent pas de la même façon qu'un siècle auparavant. Tandis que la Commune est née du désir de sécurité, d'ordre et de développement économique, les Florentins du XIV^e^ siècle ne tardent pas à comprendre que les conditions sont changées, que la république ne leur garantit plus aussi sûrement ces biens précieux ; d'autre part, leur impuissance à résoudre d'une façon satisfaisante et durable les oppositions entre les partis, leur feront mieux sentir de jour en jour l'utilité d'un pouvoir supérieur aux partis. S'il restent malgré tout, pendant ce siècle, fidèles à la république, si les occasions ou les tentatives d'instauration monarchique restent sans effet, c'est, semble-t-il, pour les raisons que voici.

Les exemples d'États monarchiques qu'ils ont sous les yeux ne sont pas propres à les séduire. Ils y peuvent voir encore trop de traces des odieuses mœurs féodales. Dans les grandes monarchies héréditaires, il y a entre les nobles et les non-

nobles cette énorme distance, que la république a réduite à presque rien, et à laquelle il leur serait désormais impossible de se résigner. Donc un prince de haut lignage est inacceptable pour eux autrement qu'en mission arbitrale et à titre temporaire. D'ailleurs ils ne voudraient pas d'un étranger ; nous savons que ce patriotisme jaloux, que le régime communal a développé, est une de ses meilleures défenses.

Reste le dictateur à vie sorti du peuple, le tyran, que d'autres cités italiennes ont accepté depuis longtemps. Mais celui-ci aussi est inquiétant, pour d'autres motifs. Ce n'est pas encore un régime sûr ; le tyran a trop d'ennemis dans la haute classe, parmi ceux qui pourraient le supplanter. Sa domination est, qu'il le veuille ou non, violente, c'est-à-dire, non seulement sanguinaire, mais encore, ce qui est pis, illégale. Or, si ces bourgeois ont d'abord voulu la constitution pour ce qu'elle leur garantissait, maintenant ils aiment leur constitution pour elle-même ; elle est en quelque sorte leur dignité ; ils la défendraient même contre leur intérêt matériel. Il y a là un élément purement moral, que nous avons analysé plus haut et dont la force apparaît d'autant plus grande maintenant, qu'il est évident qu'il ne coïncide plus toujours avec les besoins matériels. *C'est maintenant, quand elle est menacée dans ses raisons d'être, qu'on s'aperçoit le*

mieux que la république et devenue l'objet d'une croyance.

§ 2. — Les difficultés de la politique extérieure.

Les embarras de la politique extérieure, et particulièrement la question de la défense nationale, furent peut-être la cause qui contribua le plus à paralyser le régime républicain et à précipiter sa ruine.

La politique étrangère des grandes Communes repose sur ces visées principales: *assurer le ravitaillement de la cité, accroître son expansion commerciale, protéger le régime politique contre ses ennemis du dehors.* Ce sont autant de problèmes beaucoup plus difficiles pour ces républiques que pour des États monarchiques.

Sur le premier point, la diplomatie des Communes ne cessa jamais de seconder de tout son pouvoir les organes administratifs spéciaux, dont il a été parlé plus haut. C'est assurément une préoccupation dont aucun gouvernement n'était exempt; mais tandis que la politique étrangère des États monarchiques l'oublie parfois ou la met au second rang, le peuple des grandes cités italiennes ne perd jamais de vue ce qui est, pour la masse, la première des nécessités. Pour cela, aucune d'entre elles n'hésite devant la guerre. On pourrait faire un

volume avec la seule histoire des opérations diplomatiques et militaires que les Florentins poursuivent pendant toute la durée de la République, pour s'assurer une route vers la mer, par où les subsistances pussent venir sûrement en toute saison. C'était une dure nécessité pour ces petites nations populeuses, que leur sol étroit ne suffisait pas à nourrir.

D'une façon générale, la politique étrangère des grandes Communes commerçantes était rendue exceptionnellement délicate, par le grand souci qu'elles avaient de protéger leur commerce au dehors. Une brouille avec un État étranger n'entraînait pas nécessairement une guerre; mais elle entraînait presque toujours la saisie des marchandises que les citoyens de la Commune avaient en dépôt dans cet État, et souvent l'impossibilité de recouvrer les créances. L'excommunication pontificale entraînait souvent les mêmes dommages, étendus à tout le monde chrétien. C'était une forme rudimentaire de la guerre commerciale d'aujourd'hui, qui était particulièrement sensible à ces Communes, et dont elles se préoccupaient fort. La difficulté était d'autant plus grande pour elles, que les gouvernements monarchiques avec lesquels elles étaient en relations, étaient infiniment moins sensibles qu'elles sur ce point.

Florence, après avoir constitué autour de ses

murs une ceinture de territoires, s'occupa, soit de soumettre les grandes cités, ses voisines et rivales, soit d'y établir ou d'y maintenir des partis favorables à sa politique. N'ayant point de colonies, Florence évita le danger qui, à Gênes ou à Venise, arrêta l'évolution républicaine : la formation d'énormes fiefs outre-mer, entre les mains de quelques grandes familles, qui devinrent toutes puissantes dans la cité. Mais les mœurs communales causèrent, à Florence comme aux autres grandes républiques, un autre dommage irréparable : il ne fut pas possible à ces citoyens si jaloux de leurs droits, il ne leur vint même pas à l'idée de donner aux habitants des cités conquises le droit de cité dans la métropole : *la république fut ainsi condamnée à rester limitée aux confins de sa banlieue*, entourée de conquêtes mal sûres, à tout instant rebelles : c'est-à-dire, soit à s'étioler au milieu d'États monarchiques grandissants, soit à se remettre enfin elle-même entre les mains d'un monarque, qui ne fît pas tant de différence entre des citoyens et des sujets.

La forme républicaine présentait encore d'autres dangers, au point de vue de la politique étrangère, et les relations avec l'étranger d'autres pièges pour le régime républicain. *Les succès, ou plus encore les revers militaires, avaient souvent des contre-coups sur la politique intérieure*, que les

États monarchiques ne ressentaient pas au même degré. Il semble, par exemple, que le plus grave fléchissement du régime républicain à Florence au XIV^e^ siècle, la dictature de Gauthier de Brienne, ait eu pour cause principale la guerre malheureuse soutenue contre Castruccio Castracani, tyran de Lucques : quand il voyait l'ennemi aux portes de la ville, le public prenait peur, et cherchait d'instinct un sauveur.

D'une façon générale, le fait que la politique étrangère était dirigée, non par un seul ou par un petit cercle de diplomates de profession, mais par le public ou du moins par une portion assez large du public, avait des avantages, à côté des inconvénients que nous venons de dire. Ces républiques ne connurent point la politique étrangère personnelle, la politique d'ambition dynastique ou d'aventures. Elles se seraient peut-être tirées plus longtemps de beaucoup d'autres difficultés du même genre, inhérentes au régime : par exemple une spéciale sensibilité de l'opinion publique aux révolutions politiques survenues dans les États voisins. Et encore : *la politique étrangère des républiques, est, par définition, ouverte aux influences extérieures*; un État étranger peut arriver à faire soutenir, par un des partis de la cité, la politique qui lui est favorable, contre les intérêts d'un autre État, lequel peut, à son tour, trouver ses défen-

seurs dans un autre parti. Toutefois, le patriotisme grandissant du public arrête en général ce travail d'influence au point où il commencerait à compromettre les intérêts de la cité ; on ne voit plus guère, comme au début, les partis s'entendre avec l'étranger en vue d'une intervention dans la politique intérieure de la cité.

Ces gouvernements bourgeois, en règle générale, n'aiment pas la guerre, du moins la guerre territoriale, celle qui risque d'amener l'ennemi aux portes de la cité, de causer des dégâts ou la disette, et en tout cas, trouble la vie économique du pays. Ils ont encore, pour ne pas aimer la guerre, des raisons proprement politiques. La guerre plaît aux Nobles, qui non seulement s'en amusent, mais en profitent pour faire payer au Peuple le prix de leur concours : sans eux, point d'armée digne de ce nom ; les gens du temps, on le sait, évaluent la force d'une armée par le nombre de chevaliers qu'elle contient ; même un chroniqueur bourgeois comme Villani ne fait que pour mémoire mention des « *numerosi pedites* » dont il ne daigne presque jamais donner le nombre.

Aussi a-t-on vu en 1293, par exemple, le gouvernement populaire de Florence, à un moment où la lutte est chaude entre les Nobles et le Peuple, mettre fin brusquement à une guerre contre Pise : les Florentins avaient pourtant l'avantage ; mais,

dit le chroniqueur, « ils ne regardèrent pas à cela : il fallait fortifier le régime populaire et affaiblir les grands, qui souvent vivent de la guerre et bâtissent sur elle leur puissance ». Ce n'est pas que ces républiques n'aient jamais entrepris de guerres inutiles ; mais il est presque toujours aisé de démontrer qu'alors le gouvernement a obéi aux suggestions du parti aristocratique.

Cependant les républiques sont arrivées, nous l'avons vu, à soumettre — à peu près — à la discipline communale la classe militaire. D'autre part, tous les citoyens étaient soldats. Mais l'arme de la cavalerie n'en restait pas moins, et resta jusqu'à la Renaissance, l'instrument militaire par excellence. Pour beaucoup de raisons, les gens du peuple ne pouvaient pas faire des cavaliers. D'où nécessité de recourir à des armées mercenaires, de plus en plus largement à mesure que les Communes se trouvèrent entourées d'États monarchiques, dont la force militaire grandissait. Ainsi *les républiques durent organiser leur défense nationale, au moins partiellement, avec des forces qui n'étaient pas leurs propres forces*, et pouvaient se retourner contre elles. Certaines, comme Florence, échappèrent longtemps au danger, par des prodiges d'habileté. Mais le condottiere, le général de métier, fut vraiment, à partir du XIV^e^ siècle, l'épée de Damoclès sur les Communes, et plus d'une en fut frappée.

CHAPITRE III

LA POUSSÉE PROLÉTARIENNE ET LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE COMMUNALE

(XIVe SIÈCLE)

---

§ 1. — Le mouvement ouvrier.

Pendant un siècle de croissante prospérité publique, *il ne semble pas que la condition des travailleurs manuels, non possédants et non citoyens, ait été améliorée*, ni par les grands capitalistes, ni même par la classe moyenne qui les remplaça quelque temps au pouvoir.

Le développement de la grande industrie a multiplié la catégorie des ouvriers travaillant à la fabrique, pour lesquels une stricte réglementation est nécessaire : les patrons d'alors ont créé une discipline de fer. L'organisation du travail est, bien entendu, tout entière entre leurs mains; il ne saurait être question que les intéressés en discutent le moindre détail. Le mode de payement

presque exclusivement usité est le salaire à la journée : le jour de paie est le samedi; ce jour-là le travail est abrégé d'un tiers, mais un tiers de la paye est retenu. Le patron peut modifier à sa guise la tâche de l'ouvrier; aucun contrat ne limite son autorité à cet égard.

Il existe d'autre part de nombreux travailleurs en chambre, qui sont, naturellement, moins étroitement surveillés : aussi se méfie-t-on d'eux, cela est visible, et entrave-t-on dans la mesure du possible leur liberté ; il leur est interdit de prendre des ouvriers à leur compte.

En somme, tout est combiné pour faire de *la condition de l'ouvrier un véritable servage.* On a déjà vu que toute forme d'association leur était absolument interdite. Il fallait que les chefs d'industrie fussent maîtres, suivant les périodes de crise ou de surproduction, de diminuer ou d'augmenter leur personnel, sans avoir à craindre de représailles. Mais il y avait mieux. Non seulement il était impossible aux ouvriers de former une collectivité organisée, — mais individuellement, et en dehors même de la discipline du travail, on avait trouvé le moyen que chaque ouvrier, ou du moins une grande partie d'entre eux, appartînt an patron, à proprement parler. Ce fut le système des avances d'argent, consenties par l'industriel sous la condition que l'ouvrier, jusqu'à complète

libération de sa dette, renonçât à son droit de quitter le travail.

La seule garantie qu'il fût possible aux ouvriers de trouver, contre un pareil asservissement, auque' aucune loi ne s'opposait et que les lois mêmes favorisaient, était dans les rivalités entre patrons. Il semble en effet qu'à Florence on ait essayé de limiter cet asservissement par la dette, parce qu'il favorisait certains très gros capitalistes et contribuait trop à accélérer la concentration des capitaux dans leurs mains. Par exemple, en 1348, la main-d'œuvre, après la peste, s'étant faite très rare, un décret oblige les plus riches patrons à céder à leurs confrères moins riches un nombre déterminé d'ouvriers. Mais il n'y avait rien là, ni dans aucune autre partie de la législation, qui fût fait en faveur des ouvriers. De même, en 1371, une nouvelle loi édicte que l'ouvrier, endetté envers son patron, ne pourra plus désormais le payer en argent, mais seulement en travail : on évitait ainsi que l'ouvrier pût échapper quand même, en empruntant ailleurs. L'historien allemand Doren suppose qu'une pareille mesure put contribuer à provoquer l'insurrection des Ciompi, sept ans plus tard.

Car il ne restait guère aux ouvriers que l'insurrection, qui devait fatalement éclater le jour où le développement même de la prospérité publique

rendit trop criant le contraste entre leur condition et celle des classes dominantes, où leur nombre les rendit plus forts, et où, peut-être, le spectacle prolongé de la vie politique qui se déroulait au-dessus d'eux leur eut donné des idées et des tentations. On sait que le XIVe siècle vit, dans toute l'Europe, des soulèvements populaires. C'est l'époque des Jacques et de Wiclef. Mais dans quelques villes italiennes, de même que dans les Pays-Bas, la classe ouvrière put alors agir d'une façon un peu moins désordonnée qu'ailleurs, et même franchir un instant les portes de la Cité.

Les travailleurs des villes n'ont pas attaqué directement le régime politique : ils demandèrent seulement à y avoir une place, qui leur permît d'améliorer leur situation économique. Ils ne l'obtinrent d'ailleurs point, ou ne purent s'y maintenir qu'un instant. Dans la plupart des cités, leur effort ne put aller au delà de quelques tumultes confus, où il apparaît que des intérêts économiques en conflit les conséquences politiques ne purent se dégager. Telles les émeutes qui se produisent à Sienne vers 1370, dans les quartiers populeux habités par les ouvriers des fabriques de tissus : cris de haine contre les patrons, violences et sang versé, sans résultat.

Le seul mouvement italien sur lequel nous ayons des données assez précises est le fameux

tumulte des « Ciompi », à Florence, en 1378. Cependant on relève, depuis le commencement du siècle, et ailleurs qu'à Florence, un assez grand nombre de soulèvements ouvriers, qui sont de *véritables grèves à tournure politique*. Certainement, les aspirations des travailleurs se formulaient; un parti nouveau tendait à se constituer. Bien que privés de tout droit politique, les ouvriers se trouvaient mêlés à certaines manifestations de la vie politique; on avait besoin d'eux pour les manifestations importantes, au cours desquelles ils parcouraient les rues, encadrés par leurs patrons, venaient avec eux crier sous les fenêtres du Palais public, attaquaient, démolissaient ou brûlaient, les jours de bataille, les maisons du parti adverse. Le chroniqueur rapporte que le soulèvement populaire de 1378 fut en partie causé par la crainte qu'éprouvèrent beaucoup de petites gens d'être arrêtés et pendus pour faits de pillage commis dans une récente exécution politique de ce genre.

Il est probable que, dans d'autres régions de l'Europe, une partie au moins de la population ouvrière était liée, dans chaque ville, par des *sociétés secrètes*. Dans les jours qui précédèrent le tumulte des Ciompi, un chroniqueur nous fait assister à une réunion secrète, tenue hors des portes de la ville, dans laquelle les ouvriers pren-

nent des mesures de défense, se jurent aide mutuelle, donnent des instructions à leurs chefs. Un autre chroniqueur nous dit que le terme de Ciompi datait du temps du duc d'Athènes et était une déformation du français *compaire*. C'était du moins, non pas encore une corporation nouvelle, mais un groupe social bien déterminé qui tendait (comme d'autres avant lui qui avaient conquis l'entrée dans la vie politique) à se constituer en corpo ation et, en attendant, s'organisait de son mieux, secrètement. Les Ciompi sont, à proprement parler, les ouvriers, la masse des plus humbles travailleurs manuels, employés par escouades dans les fabriques, particulièrement dans les fabriques de la Laine, sous la direction d'un officier et d'espèces de contremaîtres, qui possédaient une autorité absolue. Comme il est souvent arrivé depuis, c'est un de ces contremaîtres qui, passant du côté de ses subordonnés, les conduit à la lutte contre les patrons et contre l'État protecteur des patrons.

Dans l'affaire de 1378, le mouvement se produisit à la faveur d'une agitation politique générale, et en particulier d'une reprise de la lutte entre les Mineurs et le parti réactionnaire, Nobles et Majeurs. Les Ciompi n'auraient pas osé, en effet, prendre à eux seuls l'initiative d'une révolution. Ils comptaient se faire ouvrir la brèche

par le groupe social qui venait immédiatement au-dessus d'eux. Il y eut partie liée, au début, entre les chefs ouvriers et un des chefs de la bourgeoisie moyenne, Silvestre de Médicis.

Toutefois les prolétaires avaient leur programme bien à eux. Il fut révélé au gouvernement dès les premiers jours (19 juillet) par la confession de plusieurs conjurés. C'est même un indice de la force du mouvement : l'arrestation de quelques meneurs ne put l'enrayer. Les revendications des ouvriers étaient « que les peigneurs, batteurs, foulons, laveurs, teinturiers, tanneurs, etc., jusqu'alors sujets de l'Art de la Laine, cessassent de l'être, et d'obéir à l'officier; pour ce qu'ils étaient trop tourmentés par l'officier, pour la plus petite chose, et par les patrons de la Laine, qui les payaient trop mal. Ils veulent désormais avoir leurs consuls à eux, sans plus avoir affaire avec les patrons de la Laine et leurs officiers; ils veulent encore avoir part au gouvernement de la cité ». Scission d'avec les corporations aristocratiques, constitution d'une ou de plusieurs associations autonomes, participation régulière des nouvelles associations au pouvoir : c'était, dans ces républiques, la marche traditionnelle de l'évolution politique.

Le 21 juillet 1378, Florence vit l'aube d'un nou-

veau régime. Une masse populaire força les portes du palais, et Michel de Lando, ouvrier cardeur, fut élu Gonfalonier de justice. *Trois Arts nouveaux furent créés*, dont l'un était composé uniquement de « sottoposti », de ceux qui travaillaient dans les fabriques : en un mot, *la corporation des prolétaires*. C'était, vraisemblablement, tripler au moins le nombre des citoyens de plein exercice. *Ces Arts eurent de droit leurs représentants au gouvernement*, tout comme les Majeurs et les Mineurs. Tous les nouveaux citoyens furent soustraits à la juridiction des officiers patronaux, et le paiement des dettes qui les liaient aux chefs d'industrie fut suspendu. Si ce n'était pas encore la prépondérance juridique de la masse populaire, il semble qu'on se mît sur le chemin. Les Ciompi se crurent les maîtres. Du moins, ce « Peuple de Dieu » (ainsi se nommait-il lui-même), sans plus se contenter de sa part, voulut exercer une sorte de haute surveillance sur toute la machine politique, ne laissa plus passer, au tirage des offices, que les candidats de son choix.

La réaction fut rapide, violente et définitive. Les Ciompi furent abandonnés par toute la partie moyenne de la population qui les avait d'abord soutenus, le courant démocratique qui avait passé sur Florence s'arrêta. Six semaines après leur victoire, les Ciompi étaient battus, après un court

combat autour du Palais public, et rejetés hors de la vie politique.

Étant donné les proportions de ce livre, ce serait fausser la valeur relative des grands faits de notre histoire, que d'insister plus largement sur ces soulèvements populaires, si vite réprimés et oubliés. Mais ce serait une égale erreur de ne pas reconnaître leur importance. Pour avoir été brefs et sporadiques, ils n'en ont pas moins été l'indice d'une grande réalité historique.

§ 2. — La fin de la République communale.

Il n'est pas possible de dire avec précision quelle part a eue, parmi les causes de la chute du régime républicain, l'intervention du prolétariat ouvrier. Dans les Communes françaises les troubles du même genre amènent régulièrement l'intervention de pouvoirs extérieurs à la Commune, et la limitation des libertés communales. Les mouvements sociaux qui commencent à se produire, dans plusieurs cités italiennes, vers le milieu du XIV^e^ siècle, et qui se répètent jusqu'au début du siècle suivant, ont précédé de peu la fin des républiques, voilà le fait.

La bande révolutionnaire des Ciompi, le jour où elle marcha vers la place du Palais communal, portait, dit-on, une bannière qui avait été donnée à ce petit peuple par Gauthier, duc d'Athènes, pen-

dant sa dictature; certainement beaucoup d'entre eux savaient que ce seigneur, quelque trente-cinq ans auparavant, avait voulu s'appuyer sur les humbles, pour combattre les nobles et les gros bourgeois... Et le nom de Silvestre de Médicis est significatif. Le despotisme est tout près, qui guette son heure. Certes, *les basses couches populaires n'ont pas pour la République l'attachement qu'ont les classes supérieures*. C'est que celles-ci peuvent gouverner elles-mêmes l'État; celles-là, au contraire, se sentent trop loin du pouvoir, incapables de l'excercer réellement, s'en remettent volontiers à l'autorité d'un seul, qui aura intérêt à abaisser les privilégiés, à niveler autant que possible la masse sociale. D'ailleurs, la classe moyenne, désespérant d'arriver à s'égaler tout à fait aux grands bourgeois, s'est lassée, elle aussi, du régime, et verra sans déplaisir le pouvoir personnel, pourvu qu'il y mette les formes. Il est encore probable que la peur des violences populaires fait que beaucoup de gens désirent un régime plus stable. Ils sentaient, non seulement, qu'ils seraient plus en sûreté et plus heureux, mais ils s'imaginaient *qu'ils seraient vraiment plus en république, sous l'autorité d'un seul* que sous celle d'une ou de plusieurs classes privilégiées, mal dissimulées sous le nom trompeur de Commune. Une telle disposition des esprits aurait peut-être suffi

à ruiner la république, sans qu'il fût besoin d'autres causes, qui ne manquaient point.

Mais pourquoi une société, comme la société florentine, où successivement tous les éléments sociaux s'étaient fait jour dans la vie politique, n'est-elle pas arrivée, après d'inévitables agitations et retours en arrière, à élargir peu à peu, mais d'une façon définitive, le droit politique ? pourquoi n'a-t-elle pu établir la démocratie proprement dite, puisqu'en somme elle la concevait désormais, et y avait un instant touché ?

Outre les causes que nous avons indiquées et d'autres pour ainsi dire extérieures, qui ne laissèrent à la république ni le temps ni l'aise de continuer son évolution, — en voici une, qui touche au plus intime de la constitution sociale de ces populations, et que nous révèle la tentative des Ciompi et son échec. Les *Ciompi voulurent autre chose, plus qu'une révolution politique : une révolution sociale.* Chacun des changements politiques survenus dans les Communes depuis l'origine, avait eu, nous le savons, des causes et des conséquences d'ordre économique. Les Nobles agrariens avaient dû céder devant le capitalisme. La petite industrie, le petit commerce avaient voulu partager, avec la grande industrie et le grand commerce, leurs privilèges économiques comme leur privilège politique. Mais aucune modi-

fication constitutionnelle n'avait été jusqu'alors accompagnée d'un tel bouleversement économique que celui que voulaient les Ciompi. Libérer les ouvriers, c'était changer la base du système de production, et surtout la changer tout d'un coup, d'une façon tellement dangereuse que la cité, telle qu'elle était alors constituée, ne pouvait que s'y refuser de toutes ses forces.

Du moins, il est permis de voir ici, dans le dénouement de cette crise, la conséquence du caractère essentiel de ces Communes, grâce auquel, probablement, elles avaient pu naître, par lequel, sans doute, elles meurent. Ce n'est pas le fait qu'il existât des corporations fortement organisées, mais le fait que ces corporations formaient autant de cadres politiques et intervenaient directement, en tant que corporations, dans le gouvernement commun. Nous avons vu que le courant des sentiments et des croyances d'ordre proprement politique avait atténué la rigueur du programme économique, fait plier les ordres corporatifs; mais ces cadres subsistaient, rien n'avait pu les rompre, et dans certaines circonstances l'esprit corporatif reprenait toute sa force. Or, de telles mœurs sont incompatibles avec la république, telle que nous l'entendons aujourd'hui : c'est-à-dire avec une république où tous les habitants jouissent du droit politique. Car *la corporation, orga-*

nisme rigide, étanche, dont les intérêts sont exactement définis, est essentiellement exclusive, égoïste ; il est fatal qu'elle heurte violemment et sans remède quelques-uns des autres organismes analogues qui composent la cité. Et alors, *si une vie politique indépendante de la vie corporative n'attire pas les citoyens sur un autre terrain en les groupant différemment*, la lutte est à la fois terriblement simple, et sans autre conclusion possible que l'écrasement de l'un des adversaires en présence, ou l'intervention d'un pouvoir absolu qui apaise l'inguérissable discorde en supprimant la liberté politique.

Ainsi, dans les Communes, si les grandes corporations capitalistes eurent de la peine à admettre auprès d'elles, dans l'Etat, les moyennes corporations artisanes, elles purent le faire cependant, ayant avec elles des intérêts communs qui pouvaient compenser les divergences, et surtout parce que Arts majeurs et Arts mineurs pouvaient vivre chacun pour soi, sans qu'aucun d'eux eût à subir l'ingérence du voisin dans ses affaires. *Mais la constitution de corporations ouvrières et la garantie de leur droit par l'État eussent introduit la politique dans l'intérieur des grandes corporations industrielles*, créé dans ces corporations d'autres corporations ayant des intérêts contraires... Seule, une opinion publique fondée sur des groupements d'une autre nature, plus forte que les intérêts

corporatifs, eût pu imposer aux deux partis en présence une sorte de sentence arbitrale. Mais l'idée démocratique, dans le sens pratique du mot, n'était encore qu'une lueur vacillante et facile à éteindre. Les corporations, après avoir, sinon créé, du moins développé la république, s'opposaient à son évolution normale, la condamnaient.

Elles se condamnaient elles-mêmes en même temps. Car on allait voir ce retour curieux. Le siècle de l'histoire de Florence qui débute avec la chute de la démocratie, verra la décadence irrémédiable des corporations : après avoir étouffé le mouvement démocratique qui les aurait brisées, elles mourront de consomption. Et le gouvernement des premiers Médicis, monarchie de fait, imposera quelques-unes des réformes que la démocratie eût faites. Surtout il fera œuvre de nivellement, ou plutôt de fusion sociale, en diminuant dans la mesure du possible les privilèges des castes, les barrières entre la masse sociale et l'État.

L'histoire de Florence offre encore, à la fin du XIV^e^ siècle et pendant tout le cours du XV^e^, plus d'un fait intéressant à notre point de vue. C'est une confusion et une dissolution des partis, une suite d'efforts pour accommoder la vieille constitution aux conditions nouvelles des temps, un glissement de la république à la monarchie. Il y a d'abord, après la chute des Ciompi, trois ans,

jusqu'en 1382, où la classe moyenne, profitant de l'élan donné, garde le pouvoir, qui repasse ensuite aux mains des grands bourgeois et des Nobles.

D'ailleurs, il semble qu'alors l'intérêt du public se porte de préférence sur d'autres manifestations de la vie nationale, qui désormais sont plus vigoureuses, plus claires, plus belles que la politique : sur les grandes découvertes, sur les progrès du bien-être, sur la science, sur l'art. La littérature du temps nous le fait comprendre. Si la vie politique est une création de l'opinion, il est vraisemblable, et probablement inévitable, que par moments l'opinion se fatigue et s'éloigne de son œuvre, surtout quand celle-ci, par la force des choses, vieillit et se fige, et qu'on ne réussit pas à la rajeunir.

Faisons donc un saut d'un siècle, jusqu'au jour où les circonstances, et de nouveaux problèmes et de nouvelles façons de sentir ramènent dans Florence (dans Florence seule, en somme) la vie républicaine.

LIVRE VI

L'EFFORT RÉPUBLICAIN DE LA RENAISSANCE

CHAPITRE I

LA REPRISE DE L'AGITATION POLITIQUE A FLORENCE

(XV^e SIÈCLE)

§ 1. — Les bases du nouveau régime.

L'histoire politique des deux dernières républiques florentines (1494-1512 et 1527-1530) n'a fait encore l'objet d'aucun travail critique d'ensemble. Les documents de tout ordre sont pourtant beaucoup plus abondants que pour le XIII^e et le XIV^e siècles, et permettraient de reconstituer cette histoire beaucoup plus sûrement. Il n'est pas vrai qu'il n'y ait eu là qu'une faible répétition des événements et des formes des siècles précédents.

On pourrait même contester que l'importance relative de Florence dans les affaires européennes ait diminué. Entre ces colosses : le roi de France et l'Empereur allemand, roi d'Espagne, les quelques milliers de citoyens florentins jouent par moments un rôle qui n'est point effacé.

Et *la politique intérieure de Florence garde son intérêt profond.* La cité est constamment troublée ; elle traverse des crises de grande faiblesse économique ; par le nouvel équilibre des forces qui s'établissait en Europe, son indépendance est à chaque instant menacée : la République à peine rétablie vacille. Mais, jusqu'au dernier jour on travaille, non pas seulement à la faire durer, mais à la mieux fonder, à la perfectionner, à l'adapter aux temps nouveaux, à la transformer cent fois. Elle est l'objet du même amour passionné qu'aux siècles passés, et d'études plus approfondies. Jusqu'au dernier jour les Florentins continuent à parler et à se conduire comme si l'avenir était à eux, comme si la forme de vie sociale qu'ils avaient créée était absolument bonne et impérissable. Ils ne se rendent même pas à l'évidence : qu'étant donné les temps, il serait beaucoup plus avantageux pour Florence, à tous égards, de redevenir un état monarchique. Ils perdront toutes leurs possessions, se laisseront enfermer dans leurs murailles, pour pouvoir y crier jusqu'au bout de

leurs forces « Peuple et Liberté ». Que dans ce cri, il y ait l'entêtement égoïste d'un parti qui s'est brouillé à mort avec les Médicis et défend, avec la République, sa puissance politique, ses biens et ses vies, — c'est certain. Mais il y a aussi, et c'est cela qui nous intéresse, l'expression d'une foi, qui repose elle-même sur une tradition séculaire, s'appuie sur une conception complexe et vigoureuse. Pour écraser la République renaissante, il faudra le Pape et l'Empereur réunis, comme jadis il avait fallu leur désunion pour qu'elle se fondât.

Il faut regarder de plus près la brève période que domine la figure étrange de Savonarole. Pendant quelque mois, Florence a voulu *réaliser cette union entre la république et la vertu*, formule chère aux théoriciens, et qui exprime en effet un des éléments idéaux, essentiels, de la démocratie. L'expérience précède celle de Calvin; elle a des points communs avec celle de Robespierre. Dans les premiers sermons de Savonarole contre les puissants de son temps apparaissent les expressions familières aux agitateurs populaires qui veulent être en même temps des directeurs de consciences. « Ces mauvais princes sont envoyés pour punir les péchés de leurs sujets; ils sont vraiment un redoutable filet pour les âmes; leurs palais et leurs cours sont le refuge de tous les monstres de la terre... Là sont les mauvais conseillers, qui tous les jours imagi-

nent de nouveaux impôts, de nouvelles taxes pour sucer le sang du peuple. »

Il est peu probable que les Médicis fussent tombés en 1494 ni par la suite, sans les désastres de la politique extérieure, qui retournèrent contre eux l'opinion. A ce moment, il parut qu'ils avaient livré Florence à Charles VIII sans rien faire pour la défendre. L'amour-propre national blessé réveilla le sentiment républicain et ils se confondirent, comme il est arrivé plus d'une fois dans l'histoire. Même les aspirations proprement démocratiques se faisaient jour, comme dans les périodes de danger national, quand les puissants se font faibles, et que les faibles, mis à découvert, sentent qu'ils sont la dernière force. Le chroniqueur Nardi parle de ces hommes musclés, au visage rude, qui alors sortaient des ateliers et des usines de la Laine et de la Soie et se répandaient par les rues et les places, comme au temps des Ciompi.

Le renversement politique fut complet : la tête des Médicis mise à prix, les condamnés pour assassinat politique réhabilités, les exilés rappelés. La population presque unanime rétablit la république avec une exaltation joyeuse; il n'y eut que peu de saccage et point de sang versé. Le roi de France et son armée étaient aux portes, on ne pouvait guère les empêcher d'entrer; mais on leur signifia qu'ils étaient des hôtes et non point des vain-

queurs. De même que la volonté de paix et d'union avait sa voix éloquente en Savonarole, l'orgueil national se personnifia dans un descendant d'illustre famille, Pierre Capponi. Il fallait empêcher Charles VIII de remettre en place les Médicis, et se débarrasser au plus vite de lui et de son armée. Ces républicains y réussirent comme au temps des Empereurs. Comme les choses se gâtaient, et que le roi menaçait de faire sonner les trompettes : « Et nous, nous sonnerons nos cloches !... » s'écria Capponi en déchirant sous les yeux de Charles l'ultimatum royal. L'anecdote semble authentique; les historiens du temps la répètent avec une fierté que le public entier partagea.

Les Français partis, on pouvait songer à la constitution. Là pouvaient naître d'insurmontables difficultés ; l'influence de Savonarole fit que l'esprit de concorde triompha. L'œuvre accomplie fut un curieux compromis entre la tradition communale et les besoins nouveaux. On ne pouvait éviter le plébiscite, malgré ses dangers éprouvés. Le peuple réuni en Parlement réclama l'ancien système : conseils multiples, agents exécutifs à chaque instant renouvelés. Les premiers n'avaient plus raison d'être, car les corporations avaient perdu leur importance, et qu'au lieu de vingt groupes bien distincts, *on avait maintenant, en somme, une seule catégorie politique*. D'autre part, en ces temps

difficiles, pleins de dangers extérieurs, et après une longue période de paralysie politique, il était moins souhaitable que le gouvernement fût prêt à changer suivant la moindre oscillation de la balance.

Ce besoin de simplicité et de stabilité fit que les constituants d'alors tournèrent leurs regards vers l'immuable constitution vénitienne, et en firent une sorte d'adaptation pour Florence. Deux Conseils seulement : le grand conseil, comprenant la totalité des citoyens qui jouissent de la plénitude de leurs droits politiques ; ces citoyens, sur 90.000 habitants que comptait Florence, étaient environ 3.000; ils furent divisés en trois groupes de mille environ, qui se succédaient de six en six mois au Conseil. Le Conseil des Quatre-vingts, sorte de Sénat, sur l'initiative des Seigneurs votait d'abord les lois qui passaient ensuite au Grand Conseil. Un peu plus tard (la mesure était contraire à la tradition des cités toscanes) on adopta aussi la conception vénitienne du président à vie : le Gonfalonier à vie, pris dans une des premières familles, était en effet une sorte de doge.

Tout ce système reposait, au moins en apparence, sur *la prédominance de la classe riche*. Aucun progrès n'était fait dans le sens d'un élargissement des bases du pouvoir, au contraire ; le nombre des participants légaux à la vie politique

était sans doute plus grand au XIV^e^ siècle. Un siècle avait passé sans apporter aucune modification aux idées courantes en cette matière. Il est vrai que ce siècle avait vu grandir partout la monarchie absolue. D'ailleurs, c'étaient surtout les grandes familles qui avaient souffert de la tyrannie des Médicis ; il était juste, suivant les mœurs du temps, que la revanche leur appartînt.

Varchi nous dit que la cité était alors divisée socialement de la façon suivante. Ceux qui supportent l'impôt, payent la dîme de leurs revenus, et sont inscrits sur les livres de la Commune : ils sont appelés les « supportants ». Ceux qui ne sont pas inscrits sur les livres, parce qu'ils ne payent pas la dîme ni les autres impôts ordinaires : les « non-supportants » ; ce sont pour la plupart des gens qui vivent du travail de leurs mains, petits artisans et manœuvres. Les historiens savaient que ces gens-là avaient à plusieurs reprises dominé la république ; mais il était alors universellement admis que ç'avait été une grave erreur ; « dans les Etats bien ordonnés, dit Varchi, ils doivent, non pas seulement ne pas avoir part, mais ne pas même penser aux affaires publiques ». Parmi les « supportants », il faut distinguer ceux qui, tout en subissant les charges inhérentes au droit de cité, n'en ont point les bénéfices, ne sont pas du Conseil, ne peuvent avoir aucune fonction publi-

que, — soit que leurs ancêtres n'aient pas été investis de ces fonctions, soit que, s'étant présentés pour y être admis, ils n'aient pas eu le nombre de suffrages suffisant. Cette catégorie de citoyens, espèces de stagiaires, constituait une réserve, qui fournissait à la république un appoint financier, et où elle puisait, à mesure des besoins, des renforts à son personnel politique.

Les citoyens de plein droit se répartissaient eux-mêmes en Majeurs et Mineurs, suivant qu'ils appartenaient à l'un des sept Arts majeurs ou à l'un des quatorze Mineurs. Toutefois, cette distinction n'avait plus la même importance politique qu'autrefois. On ne voit pas une fois, pendant toute la durée des deux dernières républiques, les Mineurs se dresser contre les Majeurs ; on distinguera seulement, entre autres oppositions politiques, un groupe de familles plus riches et plus nobles (c'est-à-dire plus anciennement riches) que les autres, contre lesquelles la majorité des citoyens moins riches devra lutter. Varchi donne à ce propos un chiffre intéressant : il y avait à Florence 576 familles de Majeurs, et seulement 220 de Mineurs. Dans ces conditions il n'était pas possible que les Mineurs, à la fois moins riches et moins nombreux, formassent un parti contre les Majeurs faisant bloc de leur côté. Bien qu'une importante prérogative politique fût attribuée aux

Majeurs (dans tous les offices et magistratures ils avaient trois places sur quatre ; et le Gonfalonier ne pouvait être que des leurs) il semble que cette division eût alors quelque chose de suranné ; les Médicis après 1530 purent la supprimer.

Quant aux non-supportants, à la plèbe, comme on disait aussi, s'ils ne firent plus signe de vouloir partager avec les riches le pouvoir politique, cela ne veut peut-être pas dire qu'ils eussent renoncé à une sorte de programme de liberté et de justice. Une telle revendication n'était pas liée nécessairement pour les gens d'alors, à l'exercice des droits politiques. Le petit peuple à Florence était matériellement plus heureux qu'ailleurs, mangeait et buvait bien. Les mœurs étaient généralement devenues plus douces. Le grand nombre parut admettre que le nouveau régime respectait ses droits et ses intérêts ; il semble qu'une sorte d'équilibre se soit pour quelque temps établi dans la république, dans une large liberté de fait, que le peuple des Communes n'avait pas connue.

§ 2. — **Savonarole, la république puritaine.**

Ceci est sans doute l'œuvre de Savonarole. Le moine, jusqu'alors confiné dans les questions de morale publique, se décida à intervenir dans le travail constitutionnel. « O mon peuple ! tu sais que

je n'ai jamais voulu me mêler des affaires de l'État ; crois-tu que je m'y mettrais maintenant, si je ne le croyais nécessaire pour le salut des âmes ? Purifiez vos âmes, appliquez-vous au bien général, oubliez les intérêts particuliers ; si c'est dans de telles dispositions que vous reformez la cité, vous la ferez plus grande qu'elle n'a jamais été. Et c'est toi, peuple de Florence, qui commenceras ainsi la réforme de toute l'Italie, et tu étendras tes ailes sur le monde entier, pour y porter la réforme de tous les peuples. Rappelle-toi que le Seigneur a donné des signes évidents qu'il veut renouveler toutes choses, et que tu es le peuple élu pour commencer cette grande entreprise... »

C'était une haute pensée, et en même temps une habileté, d'associer la révolution florentine au grand mouvement de réforme religieuse et politique qui se dessinait alors dans toute l'Europe et devait éclater quelque vingt ans plus tard. La partie du public qui pensait avec Savonarole (et presque tout Florence le suivit) vécut là des heures fortes, où le sentiment républicain s'exalta et prit sa forme la plus noble. Les historiens du temps en furent frappés, et ne parlent de ce moment de l'histoire de Florence qu'avec émotion et respect. Ni Machiavel ni Guichardin surtout ne sont pourtant enclins à la sentimentalité. Par cette véhémente inspiration, qui souleva cette poignée d'hommes

au-dessus d'eux-mêmes, au-dessus des murailles de leur cité et même comme au-dessus du temps présent, s'explique sans doute ce phénomène extraordinaire : la Florence des Médicis, hier avide de bien-être et de fêtes, comme enivrée d'intellectualisme et d'art, — tout d'un coup se faisant ascète, brûlant en procession livres, tableaux, objets profanes. *Ce fut bien plutôt une crise de mysticisme politico-social, que de mysticisme religieux* : en ceci, il y avait entre le Frère illuminé et « son peuple » un désaccord qu'ils ne pouvaient pas apercevoir tout de suite, mais qui n'allait pas tarder à se faire sentir.

Tout d'abord, ce fut une unanimité presque complète, merveilleuse, dont on devait garder longtemps le regret. Guichardin dira dans ses souvenirs : « Les Florentins se sont mis de si grand cœur à cette liberté de 1494, que tout l'art des Médicis, ni leur douceur ni leur ruse ne pourra la leur faire oublier. Avant, c'était facile, parce qu'il s'agissait d'enlever la liberté à un petit nombre ; mais depuis le Grand Conseil, c'est à tous qu'il faut l'enlever. »

Guichardin veut dire que la nouvelle constitution avait effacé (pas tout à fait) les divisions dans la classe dirigeante, et donné des garanties à tous les autres Florentins. En effet, avec les vieux Conseils de la Commune et du Peuple avaient disparu des nids à querelles politiques. La réforme

de l'impôt à laquelle on procéda, sur les instances de Savonarole, consista surtout à supprimer les taxes extraordinaires et emprunts forcés, qui faisaient si beau jeu à l'arbitraire et à l'égoïsme de parti; un impôt foncier, la dîme sur le revenu des biens immobiliers devint la base d'un système régulier de perception, auquel rien ne devait échapper, pas mêmes les biens ecclésiastiques.

Une réforme capitale fut celle de la Justice. Nous avons vu que pour ces peuples la justice avait été une affaire essentiellement, ouvertement politique. Or, pour la première fois peut-être, *on voit la république restaurée essayer de diminuer l'influence de l'esprit de parti dans la justice.* Tel est le sens de la fameuse loi dite des « Six fèves », pour laquelle Savonarole devait plus tard subir des reproches passionnés. Elle instituait un appel régulier pour tous les jugements du Tribunal des Huit, jusqu'alors tout-puissant et qui avait été la meilleure arme de défense, — et d'attaque — des partis au pouvoir. Le caractère politique de la réforme est assez clairement marqué par le fait qu'elle ne fit qu'une seule et même loi avec une mesure d'amnistie générale envers les partisans du régime déchu. On hésita un instant entre deux systèmes : constituer un tribunal spécial, composé de personnages choisis avec soin : une sorte de Cour de cassation, ou porter les appels devant le

Grand Conseil, constitué ainsi en une sorte de Haute-Cour. Le deuxième parti l'emporta : c'était le moins sage, mais le plus démocratique en apparence.

Plus intéressantes pour les humbles furent les lois d'ordre économique. Une reconstitution du Tribunal des marchands eut un très heureux effet sur l'activité industrielle et commerciale de Florence. « Rouvrez les boutiques, donnez du travail à ces pauvres gens qui errent par les rues », prêchait Savonarole. Et surtout la fondation du Mont-de-Piété, qui existait déjà dans d'autres cités d'Italie, et qu'on avait en vain réclamée au temps de Laurent le Magnifique. L'usure exercée par les Juifs faisait de tels ravages dans le petit peuple, que l'institution du prêt sur gages à intérêt modéré représentait alors un progrès considérable, une grande conquête sur la misère. « Bien heureux celui qui veille sur le besogneux et sur le pauvre » : ainsi débute la loi du 28 décembre 1495. Savonarole aurait voulu qu'on n'exigeât pas d'intérêt pour l'argent prêté, et que l'État se chargeât des frais d'administration ; mais on n'alla pas jusque là.

Telles furent les principales bases du nouveau régime, salué avec une joie solennelle ; quelques mesures de détail, ont une valeur symbolique évidente. La statue de Donatello : Judith tuant Holopherne, placée sur le balcon du Palais public ;

le rappel d'exil de Dante Alighieri, arrière-petit-fils du poète. La tyrannie était morte ; toutes les discordes, anciennes et récentes, devaient disparaître. Et Savonarole ne cessait de prêcher au peuple *l'esprit de paix et l'esprit de sacrifice*, sans lesquels une cité républicaine ne peut durer. » Citoyens, je voudrais que vous fussiez fermes à aimer et soutenir votre Commune... Votre Commune est comme votre père... Si vous dites : je ne retire d'elle aucun profit... sachez que vous n'avez pas le droit de parler ainsi : n'est-ce pas elle qui protège vos biens, votre famille, vos enfants ? Vous devriez courir là et dire : voilà cinquante florins, en voilà cent, en voilà mille... Ainsi font les bons citoyens qui aiment leur patrie... »

Le grand souci était qu'un pareil état de choses durât. On vota la rédaction de toutes les lois en un seul volume. Surtout on interdit pour l'avenir la réunion de « parlements » semblables à celui d'où la nouvelle république était sortie. Car cette institution, la plus antique de toutes peut-être, première forme de la vie constitutionnelle, était devenue le procédé révolutionnaire par excellence ; le plébiscite, du moment qu'on était revenus en république, devenait la source de toute tyrannie : Savonarole insista là-dessus avec grande vivacité. « J'ai pensé à votre Parlement, qui pour moi n'est pas autre chose qu'un bouleversement, et

qu'il faut supprimer. Peuple, avance ici. N'es-tu pas maintenant le maître ? — Oui. — Eh ! bien, prends garde qu'on ne fasse plus de Parlement, si tu ne veux pas perdre ta constitution et qu'on t'enlève le pouvoir. Retenez bien cela, et apprenez-le à vos enfants. Peuple, si tu entends la cloche sonner pour le Parlement, lève-toi, tire ton épée et dis : « Que voulez-vous faire ? Est-ce que ce Conseil que nous avons ne peut pas toute chose ? Quelle loi nouvelle voulez-vous ? Est-ce que le Conseil ne peut pas la faire ? »

Quelques jours après ce sermon du Frère, la loi qui supprimait le plébiscite fut votée, le 13 août 1495. Pour avoir compris que les méthodes par lesquelles un régime peut durer ne sont pas les mêmes que celles par lesquelles il s'est établi, pour *avoir senti qu'il est dangereux de remonter à tout instant aux sources du pouvoir*, qu'une volonté collective libre doit s'imposer à elle-même ses limites, et qu'une constitution républicaine ne doit être ni trop fixe ni trop instable, les Florentins de la fin du xv^e^ siècle ont le mérite d'avoir rompu avec une des traditions les plus fâcheuses des républiques médiévales, et posé une des règles fondamentales des États modernes.

Car il ne faut pas croire, quelle qu'ait été l'influence de Savonarole, que le nouveau régime soit sorti tout fait de son cerveau. Savonarole a été le

porte-parole d'un groupe considérable de citoyens cultivés, affinés par l'humanisme, instruits par les expériences politiques faites depuis deux siècles, sur lesquelles on avait beaucoup réfléchi. Le moine leur apporta, dans un moment de crise, son courage indomptable, son ascendant sur la foule, une forte inspiration morale et religieuse qui à ce moment fut décisive. Le type de ces « bons citoyens », plutôt encore que le batailleur Capponi (dont le XIII^e^ et le XIV^e^ siècles avaient déjà donné des exemplaires) semble avoir été ce Pierre Soderini, que l'on verra, quelques années plus tard, premier Gonfalonier à vie de la république, patriote avant tout, impartial et digne, essentiellement modéré et patient, cherchant à concilier les partis et à éviter les mesures extrêmes. Vrai type de chef constitutionnel, comme les Communes italiennes n'en avaient jamais eu, qu'une transformation de l'esprit public rendait possible seulement alors. Il est vrai que les conditions politiques générales devaient le paralyser aussitôt et le faire vite disparaître.

§ 3. — Le réveil des partis. La réforme militaire.

De l'activité générale de l'esprit public en matière politique pendant la période qui suit immédiatement la révolution de 1494, les traces sont nom-

breuses : vives et importantes discussions dans les assemblées publiques, chants et poèmes populaires, chroniques, libelles. Une génération d'écrivains politiques et d'historiens se formait alors, dont les œuvres seront, pendant la première moitié du XVI^e^ siècle, le dernier mais imposant effort intellectuel de la république. Savonarole écrit des traités d'économie financière. Des gens du peuple, sans éducation, proposent des plans pour la réforme de la constitution.

Celle-ci d'ailleurs ne pouvait rester immobile. Bientôt des tentatives furent faites pour en accentuer la portée dans le sens démocratique. On abaissa de trente ans à vingt-quatre l'âge de l'admission au Grand Conseil. On proposa de rendre progressif l'impôt sur le revenu des biens fonciers, en constituant une échelle de 10 à 30 °/₀ du revenu, selon son importance. Il semble que la discussion sur ce point ait été âpre, et nourrie d'un grand nombre des arguments théoriques ou pratiques qu'on peut apporter, aujourd'hui encore, pour ou contre une mesure aussi grave. La loi ne passa point.

D'autre part, un mouvement de réaction se produisait, et après la première période d'unanimité, *des partis se reformaient :* les uns auraient voulu une constitution plus aristocratique, d'autres s'insurgeaient contre la contrainte religieuse exercée

par le couvent de Saint-Marc. Aristocrates et partisans de la laïcité et de la liberté des mœurs se réunirent dans le parti dit des Enragés, « Arrabiati ». Les partisans du statu quo, de la réforme religieuse et morale ne furent plus alors qu'un parti, dit des Pleurards, « Piagnoni ». Et dans le trouble qui s'en suivit, les partisans des Médicis et du pouvoir absolu relevèrent la tête et formèrent le parti des Gris, « Bigi ». Une telle division était rationnelle. Que, pendant quelques mois, la Seigneurie ait été tour à tour entre les mains des Arrabiati et des Piagnoni, que de rapides oscillations aient agité la machine politique et tenu en éveil les esprits, pendant que le prétendant Médicis complotait et aidait aux frontières : rien que de normal.

Mais *la République en renaissant, et par le fait même de son existence, s'était engagée dans de terribles complications extérieures.* D'abord, comme il est souvent arrivé, la révolution, faite au cœur de la ville, ne s'était pas propagée régulièrement dans tout le territoire, au contraire, avait déchaîné les tendances séparatistes : nous savons qu'elles étaient fortes dans des États où les populations annexées même après des siècles, étaient tenues en sujétion. Pise, Arezzo, toutes les villes importantes de l'État florentin s'étoient révoltées immédiatement : un désastre.

En second lieu, — et de ceci encore l'histoire a d'autres exemples, — en même temps qu'elle se fondait, la République avait exalté certains principes, rompu violemment avec d'autres, sur lesquels s'appuyaient de grandes puissances : l'acte même de sa fondation avait été un acte de propagande, et une sorte de déclaration de guerre. Guerre au pouvoir absolu, « guerre aux tyrans » ; les sermons de Savonarole, les discours dans les assemblées politiques, les préambules des lois répètent la formule à l'envi : formule dangereuse pour un petit État affaibli, à un moment où, dans presque toute l'Europe, la monarchie s'organisait, et où elle répondait en effet à d'impérieux besoins. Guerre à la corruption des mœurs publiques et en particulier à la corruption de l'Église : sur ce point, la république ne s'était pas contentée de déclarations théoriques : Savonarole avait immédiatement et avec la dernière violence attaqué la cour de Rome, annoncé l'écroulement du temple de Babylone.

Les républicains florentins avaient assumé un rôle trop lourd pour leurs forces : il fallut sacrifier tout de suite quelque chose : *la réforme morale fut jetée par-dessus bord, pour sauver la réforme politique.* C'était sacrifier Savonarole. En quelques mois, le gros de l'opinion publique l'abandonna. Les courtisanes reparurent dans les

rues. Le moine ne pouvait céder; d'ailleurs, il espérait encore : les excès des Borgia avaient troublé les consciences, dans toute l'Europe, et le bruit de sa parole s'était répandu partout. Il y eut quelques semaines tragiques, au début de 1498, où le peuple, se pressant encore aux sermons de Savonarole excommunié, put s'unir une dernière fois à lui dans cette lutte pour la justice et pour la vertu. « O mes frères et mes enfants, pleurez sur les maux présents de l'Église, afin que le Seigneur appelle les prêtres à la pénitence : car un terrible fléau est sur leurs têtes. Le clergé est maintenant le soutien de toute scélératesse. A commencer par Rome. Là, ils se moquent de Christ et des saints; ils sont pis que des Turcs, pis que des Mores... ils vont jusqu'à vendre les sacrements. Aujourd'hui, il y a des courtiers en bénéfices, et on les vend au plus offrant! Croyez-vous que Jésus-Christ veuille supporter cela plus longtemps? Malheur, malheur à l'Italie et à Rome !... Venez, venez, prêtres; venez, mes frères; voyons si nous pouvons ressusciter un peu l'amour de Dieu. — Oh! Père, nous serons mis en prison; nous serons persécutés et tués... — Eh bien, soit! Qu'ils tuent tant qu'ils veulent, ils ne m'enlèveront pas Christ du cœur. Je veux mourir pour mon Dieu. »

Environ trois mois après, le 23 mai 1498, Savo-

narole périssait. Quelque chose restait cependant de l'exaltation religieuse qu'il avait un instant propagée dans toute la population: une méfiance et un mépris, à l'égard de la cour de Rome, plus forts qu'ailleurs, et que ses écrivains, même les moins moralistes, Machiavel, Guichardin, exprimeront en formules impitoyables; la république florentine sera, pendant son agonie, plus anticléricale qu'elle ne l'avait jamais été.

Dans la situation politique, il n'y eut pas grand chose de changé. « Les ennemis du Frère, dit un contemporain, c'est-à-dire ceux qui ne croyaient pas en lui, n'étaient pas nécessairement ennemis du gouvernement établi par lui : la majorité de ceux qui ne voulaient pas des Médicis tenaient au Grand Conseil ». Savonarole avait dit lui-même. pendant son procès, qu'en fait de politique active, il n'avait jamais fait autre chose « que de veiller à ce que le Conseil fût composé d'amis du peuple ». Son pouvoir avait été en effet fondé uniquement sur l'opinion publique : sa chute était normale. et n'entraînait pas de révolution. La difficile expérience continua.

Une des mesures les plus notables, par lesquelles la république essaya de se consolider, fut *l'institution d'une armée nationale* destinée à remplacer peu à peu les troupes mercenaires. C'était un retour à un passé déjà ancien, par lequel les Com-

munes italiennes avaient, dès leur principe, retrouvé une des traditions nécessaires des sociétés républicaines. L'institution de la nouvelle milice florentine est due à un homme qui avait déjà longuement médité sur l'histoire de Florence, qui s'était trouvé, à vingt ans, assister aux débuts de la nouvelle république et, depuis, suivait attentivement son évolution. Machiavel, nommé, quelques jours après la mort de Savonarole, secrétaire de la Seigneurie, sera, jusqu'en 1512, après le Gonfalonier à vie Pierre Soderini, un des principaux ouvriers de la politique florentine. Il mit à faire adopter son projet de la milice une obstination et une chaleur extraordinaires : cela a été la grande affaire de sa vie politique. On comprend que là est pour lui le moyen de reconstituer, pour ainsi dire, la fibre de la république.

« Sans justice et sans force armée, dit-il, il n'y a point d'État, de quelque nature qu'il soit. Or, vous avez peu de justice et point d'armée. Et ne vous laissez point tromper par les cent et quelques années que vous avez passées sans cela; les conditions ne sont plus les mêmes. Votre État est divisé en trois : cité, campagne et district (villes et territoires annexés). Vous ne pouvez pas armer tout cela à la fois. Puisque la cité doit fournir les officiers et les gens à cheval (et aussi, sans doute, pour d'autres raisons que Machiavel ne dit pas), il

vaut mieux, de ce côté, attendre et commencer par le plus facile : les piétons que doit fournir la campagne. Quant au district, il est dangereux de l'armer avant que cité et campagne n'aient constitué une forte armée qui puisse résister à une révolte possible. »

C'était un des malheurs de ces républiques, qu'un accroissement de territoire ne correspondait pour elles à aucun accroissement de force militaire, tout au contraire, que quelque chose dans leur constitution intime les empêchât à jamais de devenir le centre d'une nation. Et Machiavel continue à donner des conseils où l'on comprend à la fois quel sentiment profond on a eu alors de ce que pouvait être une armée de citoyens, — et l'impossibilité qu'elle fût. « Il faut donner à tous les bataillons un drapeau identique, le Lion du Peuple, afin que vos hommes se prennent d'affection pour un même objet et n'aient devant les yeux que le seul symbole de la république et deviennent ainsi ses partisans... La constitution des bataillons ne peut être que régionale. Mais il faut se garder que les commandants soient du même pays; faites venir du Casentino celui qui commandera dans le Mugello, et inversement. Et faites-les permuter chaque année, avec interdiction pour plusieurs années de retourner au même bataillon... Créez une magistrature spéciale, avec

de forts pouvoirs, afin de punir les soldats qui se serviraient de leurs armes pour nuire aux particuliers ou pour se battre entre eux, surtout pendant les périodes d'exercices... On n'a pas à craindre qu'ils se mettent aux ordres de l'étranger, mais ils pourraient se laisser entraîner par quelque particulier contre l'État : pour cela, évitez que le commandement supérieur soit entre les mains d'une seule personne, que ce ne soient pas les mêmes qui aient l'autorité en temps de paix, l'autorité en temps de guerre et la trésorerie... Et qu'en général les chefs n'aient pas plus d'autorité qu'il n'est nécessaire... »

On conçoit que, dans de pareilles conditions, bien que la loi sur l'armée nationale ait été votée et appliquée, elle n'ait pas donné tous les résultats que Machiavel en attendait. Sur le problème militaire redevenu vital, la dernière république florentine devait sombrer.

D'ailleurs, eût-elle pu le résoudre, il était trop tard. Les destins de Florence se jouaient désormais en dehors d'elle et avec des armes autrement lourdes que les siennes. Privée de l'ascendant personnel que les Médicis avaient su prendre dans les grandes cours d'Europe, la république ne pouvait échapper que comme par hasard aux conflits formidables qui se déchaînaient autour d'elle. Et un tel hasard ne pouvait durer longtemps. L'élection

de Jean de Médicis au Pontificat, la mort de Gaston de Foix à Ravenne, les succès de l'armée espagnole et l'horrible sac de Prato, aux portes de Florence, rejetèrent la cité entre les mains des Médicis, en 1512.

CHAPITRE II

LA PENSÉE POLITIQUE DU SEIZIÈME SIÈCLE

§ 1. — La critique politique.

Du gouvernement de Julien de Médicis, puis du cardinal Jules, plus tard Clément VII, il semble qu'il y ait peu à retenir, pour l'histoire de la dernière évolution politique de Florence. La suppression du Grand Conseil et du Gonfalonier à vie furent les signes, d'ailleurs attendus, de la chute de la liberté. Les mécontents restèrent nombreux, et l'agitation grande. Des conjurations firent voir que le cri : Peuple et Liberté, n'avait pas perdu son antique pouvoir. Les tyrannicides de l'antiquité retrouvèrent des adorateurs. « Otez-moi de la tête Brutus, afin que je puisse mourir en chrétien », disait à son confesseur Pierre-Paul Boscoli, condamné pour une conjuration contre les Médicis.

Les discussions sur la politique sont un des passe temps favoris des Italiens cultivés de l'époque ;

on peut même dire que ce fut au début du XVI^e^ siècle une sorte de mode qui, ensuite, par la force des choses, passa. Quelques grandes intelligences approfondissent et formulent ; mais Machiavel et Guichardin ne sont pas seuls ; l'esprit public est avec eux. Savonarole, moine réformateur, chrétien fervent, mystique, avait exalté les vertus civiques ; il avait été dans ce sens plus loin même que Dante. Et c'était une opinion commune en ce temps-là. Le caractère laïque de la pensée publique s'était fortement accentué, fait qui, dans toutes les sociétés, contribue à donner *aux questions sociales le pas sur les questions morales*. Pour un discours à la milice, un peu trop parsemé de préceptes moraux, le public florentin se plaignit un jour que le poète Luigi Alamanni eût parlé en moine plutôt qu'en citoyen.

Déjà les humanistes du XV^e^ siècle avaient, à la suite des Anciens, cru au caractère purement naturel des faits sociaux, et en avaient banni le divin. Mais leurs dissertations politiques ne sont guère que des exercices de rhétorique ; la réalité en est absente ; les observations fragmentaires et les préceptes d'un Villani, suggérés par l'expérience, ont plus de prix. Ce n'est que vers la fin du XV^e^ siècle qu'apparaît la science politique, par l'œuvre d'hommes d'État, qui n'étaient humanistes que juste ce qu'il fallait en ce temps-là pour être un homme

cultivé. Les plus grands écrivains politiques de la dernière république florentine sont à la fois des hommes d'action et des penseurs : rencontre rare. Et Venise fournit une phalange de diplomates, qui sont des observateurs précis et pénétrants des faits politiques.

On sent, à l'origine de cette littérature spéciale, une longue tradition, faite d'intérêt passionné pour la vie politique et d'expériences multipliées et diversifiées à l'infini. Mais on y sent aussi l'influence de la rénovation intellectuelle due au classicisme, on y trouve des éléments nouveaux, accueillis avec enthousiasme, repensés avec force. Dans ses *Discours sur Tite-Live*, Machiavel procède à un examen minutieux de l'histoire romaine, en reportant à chaque instant ses regards sur la politique de son temps : il compare, il conclut, *il cherche à fonder les bases d'un édifice politique à la fois majestueux et pratique, inspiré des lois éternelles qui régissent les sociétés humaines, et étroitement adapté aux mœurs de son temps.* L'entreprise était au-dessus du possible : cependant elle passionna le public, et l'on peut se demander ce qu'auraient fait de tels hommes, si les événements n'avaient pas abattu les gouvernements d'opinion.

En même temps un goût croissant pour les sciences physiques et naturelles, [pour l'expérimenta-

tion, pousse à l'étude des conditions matérielles de la vie sociale : race et climat, agriculture, commerce, finances. Ainsi l'histoire générale et l'étude expérimentale des sociétés étaient entrées dans la spéculation politique, créaient la science politique. L'horizon de la vie politique s'élargissait ainsi, confusément pour la masse, mais point si confusément qu'elle ne le sentît : le monde aussi s'était brusquement élargi, vers les immenses perspectives de l'Océan et des Amériques.

Il est un point vif de la pensée de ce temps-là (sur lequel le public d'aujourd'hui pourrait prendre des leçons des Italiens de la Renaissance) : l'intérêt pour la politique étrangère. Les États italiens se trouvèrent, à partir de la fin du xv^e^ siècle, exceptionnellement exposés aux contre-coups de la politique européenne. Depuis plus longtemps d'ailleurs le public était habitué à discuter et à traiter les questions étrangères. Il les considérait comme intimement liées à la vie politique de la cité, aux droits et aux devoirs du citoyen d'une république. Non seulement ceux (nombreux dans une république marchande) qui avaient de gros intérêts dans les pays étrangers, mais tout le public cultivé. Les *Décennales* de Machiavel, sorte de chronique extérieure rimée, ont alors un grand succès. Les questions diplomatiques deviennent thèmes à exercices littéraires. Machiavel et Gui-

chardin discutent longuement des règles de la politique extérieure.

Un trait remarquable de la science politique de ce temps, surtout chez les Florentins, c'est le sens délicat qu'ils ont de l'opinion publique, la préoccupation des moyens de la conduire. Véritable républicains, ils comprennent maintenant l'importance de l'élément intellectuel et moral dans la vie politique. Machiavel, Guichardin, tous accumulent sur ce point les observations et les préceptes. Machiavel, le plus idéaliste de tous, donne aux principes, dans la conduite des affaires publiques, une importance que Guichardin trouve excessive. *Mais ils sont d'accord sur ce point, que l'art d'exciter et de manier les sentiments est essentiel dans la politique.* Les bons ou les mauvais sentiments, — plutôt les bons que les mauvais, quand il est possible. Guichardin, dont le scepticisme n'a peut-être jamais été atteint par aucun écrivain politique, déclare qu'un gouvernement ne saurait se maintenir, s'il n'a pas su créer dans le public la confiance et l'affection, fût-ce en dissimulant, et par n'importe quel moyen.

Ce n'est pas un des moindres mérites de cette littérature : son caractère positif, réaliste, ce qu'on a appelé son cynisme. Guichardin répète volontiers le proverbe : *di cosa nasce cosa*; il abonde en formules familières sur l'enchaînement des petites causes et des grands effets, l'inutilité des théories

et des vastes plans, la nécessité de ne négliger aucun détail... Machiavel, au retour des vastes envolées historiques où il se complaît, sent le besoin d'écrire un livre sur l'art politique, qu'il veut uniquement fondé sur l'observation, tout pratique et immédiat. Parmi ceux qui, au temps de la Contre-Réforme, firent brûler le *Prince* comme un livre monstrueusement immoral, beaucoup peut-être devinèrent ce qu'il y avait, dans le réalisme forcené de Machiavel, de dissolvant, de dangereux pour la théorie du droit divin sur laquelle s'appuie le pouvoir absolu, et pour sa prétention d'être immuable. Si, pour Savonarole, la république était le règne de la vertu, pour Machiavel elle était le régime où les forces sociales ont libre jeu, *le régime qui se transforme suivant les nécessités du moment*, *le régime réaliste par excellence.* Ainsi la république, dans les cerveaux plus cultivés et plus complexes de cette génération, s'élargissait et pour ainsi dire s'étoffait, jusqu'à contenir les éléments les plus divers ou même contradictoires ; elle devenait une des conceptions sociales les plus fines et les plus riches que l'humanité eût inventées jusqu'à ce jour.

Il y avait place pour toutes les attitudes et pour tous les systèmes ; si la république est essentiellement le régime de la libre discussion, Florence fut alors plus républicaine qu'elle ne l'avait jamais

été. Guichardin est un parfait représentant de la tendance critique, qui s'oppose à l'idéalisme, penchant des démocraties radicales, et aboutit à un conservatisme constitutionnel. « Là où règne la multitude, là règne la confusion ; dans une telle dissonance des cerveaux, dans cette variété infinie des jugements, des pensées, des ambitions, ne peuvent se produire ni une parole raisonnable, ni une résolution fondée, ni une action ferme. Machiavel dit que le proverbe : *vox populi vox Dei*, n'est pas sans fondement. Quelle erreur ! le peuple est une arche d'ignorance. Si la république romaine a été sage, c'est qu'elle a été gouvernée par une aristocratie ». Mais ailleurs, il a des paroles aussi sévères contre les « tyrans » ou contre les prêtres. Il aime à voir, impitoyablement, les inconvénients de tous les régimes. Même il se rend compte que la république aristocratique, qu'il préférerait, n'est pas sans danger, et que probablement elle n'est plus possible. Par la bouche d'un des personnages de son Dialogue sur le gouvernement de Florence, il exprime ses craintes et son pessimisme : « Prenez garde que si le présent gouvernement populaire, qui débute dans un si grand désordre, ne se discipline pas, il faudra ou que la cité périsse, qu'elle perde ses domaines et tombe sous le joug étranger, ou qu'on revienne à la tyrannie, où vont finir communément tous les

régimes populaires désordonnés. Et la tyrannie sera pire que jamais. Car les Médicis, la première fois, prirent la place non d'un gouvernement populaire, mais d'un gouvernement aristocratique ; si bien que le public, qui n'avait pas le pouvoir, n'eut pas l'impression de rien perdre. Mais maintenant que le peuple a goûté la douceur de la liberté et un gouvernement auquel il semble que tous aient part, — un gouvernement restreint ne pourra être que haï par le public; qui sera le maître devra vivre dans la crainte, et se fonder sur la force : or, ce qu'est un État où règnent la crainte et la violence, vous n'avez pas besoin que je vous le dise. »

Cette clairvoyance et ce pessimisme sont le signe d'une singulière maturité politique. Tous n'en étaient pas là. Giannotti, le successeur de Machiavel au secrétariat d'État de Florence, restait plein de foi dans les anciennes formules, les anciennes institutions, les anciens partis. Il représente une sorte de traditionalisme politique qui était alors fort répandu, et qui assurait une prudente transition entre l'ancienne Commune, et la nouvelle République classico-moderne, que rêvaient les théoriciens. Giannotti est peut-être celui de tous les écrivains politiques du temps qui a le mieux exprimé la dévotion absolue et simpliste à l'idée de patrie et à l'idée de liberté. Après 1530, il fit

43 ans d'exil, pendant lesquels le spectacle de la monarchie qui s'affermissait n'arriva pas à ébranler sa foi républicaine. Il dit dans la préface de sa République florentine : « On jugera combien doivent regretter la République ceux à qui elle donnait honneurs et profits, en voyant un humble, un pauvre homme comme moi si ardemment désireux, non de jouir personnellement de la liberté rendue à sa patrie, mais seulement de la voir libre, et dont toutes les pensées sont occupées à découvrir la forme de constitution qui rendrait cette patrie paisible et sûre. »

§ 2. — Étatisme et nationalisme.

Chez certains, la préoccupation politique aboutit à un étatisme rigoureux. Peut-être l'autoritarisme politico-moral de Savonarole procédait-il, en partie, d'une semblable conception. Mais c'est surtout Machiavel qui a, en cette matière, des formules brutales : « dans une république bien ordonnée, l'État doit être riche et les citoyens rester pauvres ». Il ne faut pas confondre l'étatisme de Machiavel avec la politique centralisatrice et absolutiste qu'appliquait alors la monarchie française. Dans la pratique les deux systèmes se ressemblent ; et d'ailleurs on sent bien, *chez presque tous les républicains d'alors, le désir d'imiter autant que possible*

les monarchies par le renforcement du principe d'autorité, une administration et une police meilleures. Mais l'étatisme de Machiavel repose sur un démocratisme, dont la sincérité ne peut guère être soupçonnée. Le *Prince* même ne la dément pas ; car le prince de Machiavel n'est pas le représentant d'une famille souveraine concentrant tous les pouvoirs de l'État, c'est l'État incarné dans un individu. L'État, quelque forme qu'il prenne, individuelle ou collective, est l'organisme créé pour le bien de tous, et autant que possible par la volonté de tous. Machiavel exalte la constitution romaine, qui avait prévu, rendu légale la dictature à temps, dans les périodes de crise : là lui paraît être le remède aux inconvénients du gouvernement populaire. Fidèle à cette doctrine, jusqu'à l'utopie, il fait à Léon X et à son neveu, en même temps qu'il leur indique les moyens de réorganiser Florence sous leur autorité, cette étrange proposition : de rester les maîtres de la ville leur vie durant, et de lui rendre la liberté après leur mort.

Mais l'État, créé pour tous, a droit à l'obéissance absolue de tous. Plus de privilèges ; Machiavel, au fond, désire l'abolition des castes, la fusion des éléments sociaux ; il va jusqu'au bout de l'évolution, au terme opposé au point de départ de l'histoire communale : pour lui, *le peuple ne doit plus être qu'une masse homogène, aisément maniable par*

l'État. L'État a tous les droits ; ou plutôt la notion de droit s'efface devant celle de la raison d'État. Car la raison d'État n'est pas une invention de la monarchie ; elle appartient tout aussi bien à la république, à une certaine conception de la république, qu'avait connue certaines cités antiques et qui n'était pas inconnue des populations italiennes dès le Moyen Age : il semble que le gouvernement vénitien en ait quelques fortes applications. Mais jamais l'opposition entre les droits de l'individu et les pouvoirs de l'État, autre passionnant problème pour les démocraties, ne s'était posée aussi clairement depuis l'origine des Communes.

Toutefois Machiavel ne suit pas ce principe dans toutes les directions possibles. L'État intervient tyranniquement partout où il intervient ; mais il n'intervient pas encore partout. La politique intérieure, les affaires étrangères et la guerre sont ses attributions essentielles. Machiavel, et d'autres parmi ses contemporains, ont bien répété que la religion était un instrument très utile au pouvoir ; mais ils n'ont pas abordé le problème de la religion d'État. De l'instruction d'État il n'est pas question.

Autre résultat de trois siècles de vie communale : Machiavel a compris que la discorde, dans une République, est chose normale et source de vie. « C'est, dit-il, la lutte entre la Plèbe et le

Sénat qui a fait libre et puissante la République romaine ; car les lois qui assurent la liberté générale ne se feraient point s'il n'y avait dans la nation au moins deux partis pour la vouloir l'un contre l'autre. D'autre part, si l'on veut faire d'une République un grand État, *il faut augmenter indéfiniment le nombre des citoyens*, ce qui rend inévitable la formation des partis et la fréquence et gravité des agitations ». Ainsi se détruisaient (par malheur, en théorie seulement) deux traditions qui avaient entravé le développement des Communes italiennes et préparé leur fin ; l'exclusivisme absolu des partis au pouvoir, la croyance que chaque changement d'orientation politique était chose en soi anormale, illégale, et nécessitait une révolution violente ; et, en second lieu, le privilège néfaste attaché à la qualité de citoyen, l'impossibilité d'étendre ce titre au moins à tous les habitants de la cité. Sur ce second point, d'autres que Machiavel insistaient au même moment : c'est peut-être ce qu'il y a de plus remarquable dans la révolution qui s'accomplissait dans les esprits ; là eût été sans doute le salut des républiques et de la régénération de l'Italie, si l'idée avait eu le temps de mûrir et de s'imposer.

Là-dessus, la conscience publique, en Italie, se trouvait en présence d'un problème singulièrement difficile et douloureux. Le patriotisme communal,

que nous avons vu, aux siècles précédents, passionné par saccades, mais sujet à de brusques éclipses, était allé se fortifiant. On pouvait prévoir un temps, point trop lointain, où le fait d'avoir recours à l'étranger dans les discordes civiles aurait été considéré unanimement comme une trahison. L'humanisme avait fourni pour cela au patriotisme toutes formules déclamatoires dont il pouvait avoir besoin.

Mais voici que *les événements faisaient concevoir un sentiment analogue au patriotisme communal, et cependant contraire, et qui tendait même à le détruire : le nationalisme.* Les invasions étrangères se succédant depuis 1492, la formation de grandes nations, en France, en Espagne, les relations facilitées et accrues entre les diverses populations italiennes, la culture faite plus forte et plus commune : tout cela donnait au sentiment national italien une actualité et une acuité qu'il n'avait jamais eues. Il apparaît maintenant à tous les esprits clairvoyants que c'est un mal pour l'Italie de n'être pas une nation. Dans son fameux réquisitoire contre l'Église, Machiavel s'écrie que le pire de tous les maux qu'elle ait causés à l'Italie, c'est de l'avoir tenue divisée. « Et vraiment aucun pays n'a jamais été paisible ou heureux que celui qui est tout entier soumis à une République ou à un Prince. » Et il aboutit à cette formule : « Il aurait

fallu que les grandes cités se fissent des populations conquises non des sujets, mais des associés. »

Formule révolutionnaire, — qui cependant était insuffisante, car ainsi se seraient fondées en Italie trois ou quatre nations, non une seule. Pour réunir en un seul faisceau de tous ces groupes épars, Machiavel ne se dissimulait pas qu'il fallait une œuvre violente. Et c'est pourquoi ce démocrate, à la fin du *Prince*, adresse un véhément appel au Médicis pour qu'il chasse d'Italie les étrangers et la réduise toute en son pouvoir. Pour la même raison, d'autres acceptèrent Charles-Quint, dans le secret espoir que sa domination unifierait l'Italie. Ils semblaient revenir au rêve de Dante. Mais en apparence seulement. Pour Dante, le mouvement communal était un détail dans l'ensemble de sa conception politico-religieuse, où entrait l'univers entier. Pour Machiavel et ses contemporains, l'expérience républicaine, prolongée pendant deux siècles encore, est devenue la base de tout. Or, le principe républicain, arrivé à ce moment de son évolution historique, semble exiger la destruction des anciennes républiques. Dans ce terrible dilemme : « plus de républiques, ou point de nation italienne » qui se pose à ses contemporains et inspire à certains d'entre eux un profond découragement, Machiavel entrevoit cette

solution : accepter la monarchie qui démolira les vieilles barrières, refondra ensemble les formes sociales, fera la nation : le peuple reprendra ensuite ses droits. Il esquissait ainsi l'histoire future des nations européennes. Les derniers républicains florentins, sur le point d'amener leur pavillon, sentaient que de leur édifice croulant les fondements resteraient et seraient un jour retrouvés et utilisés. Nous avons dû arriver jusqu'ici pour découvrir la partie liée entre les anciennes républiques et les démocraties modernes ; mais ici au moins elle apparaît.

CHAPITRE III

LA DERNIÈRE DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE FLORENTINE

(XVI[e] SIÈCLE)

---

§ 1. — Les mesures de salut public.

Nul ne doutait que les graves revers subis par Clément VI dans sa politique européenne ne dussent amener la chute des Médicis à Florence et la restauration de la République. Quinze ans de règne ne pouvaient certes pas suffire à leur assurer la sécurité. C'était bon pour la France monarchique de rester fidèle à un roi battu et prisonnier. Lorsque l'armée de Bourbon apparut sur le territoire florentin, il y eut un épisode presque comique, qui montre bien l'état de l'opinion. La cour ayant été passer un jour à la campagne, on s'imagina que les Médicis abandonnaient Florence. Des groupes se forment dans les rues. Au premier incident, on crie : Armes, armes! Fermez, fermez! —

Les boutiques se ferment; des citoyens descendent en armes. Alors on ose crier : Peuple ! Liberté ! Une troupe plus hardie court au Palais public, y pénètre, parlemente avec la Seigneurie, naturellement amie des Médicis, l'oblige à mettre aux voix leur déchéance. La déchéance votée à l'unanimité, le notaire chargé de rédiger l'acte, vieux républicain (raconte Varchi), qui s'était déjà trouvé là pour remplir le même office en 1494, s'agenouille pour écrire, en disant : « Et de deux ! » Peu après, les Médicis reviennent avec une troupe armée, les gens dans les rues, qui tout à l'heure criaient : peuple ! crient maintenant : boules ! boules ! — Les révolutionnaires cernés dans le palais doivent se rendre... Mais on n'osa pas les punir.

A la nouvelle du sac de Rome, la révolution se fit, pacifiquement et pour ainsi dire à l'amiable. Les Médicis firent pour s'en aller leurs conditions, qu'on leur accorda. Le premier acte du nouveau gouvernement fut de décider le rétablissement du Grand Conseil « comme il était avant 1512 ». Et aussitôt la vie publique reprit, c'est-à-dire que des oppositions politiques se manifestèrent. Les hauts personnages qui avaient négocié avec les Médicis leur départ, auraient voulu un gouvernement plus aristocratique qu' « au temps du Frère », comme on disait. La majorité des citoyens protesta vive-

ment. Dès le lendemain matin il y eut du tumulte sous les fenêtres du Palais. On voulait que le Grand Conseil fût réuni sur l'heure. Les Seigneurs objectaient que la grande salle n'était pas prête : les Médicis en avaient fait un corps de garde. Le peuple s'enfiévrait de peur que les grands ne remissent indéfiniment le Conseil et n'établissent une sorte de dictature. Quelqu'un se chargea de remettre la salle en état en vingt-quatre heures ; ce qui fut fait. La même chose était arrivée en 1494 ; Savonarole avait dit alors que les anges y avaient travaillé.

Aussitôt après le Conseil fut réuni : on y admit, contre la tradition, même les citoyens qui avaient des dettes envers l'État, et les jeunes gens à partir de vingt-quatre ans ; en revanche on en exclut tous ceux qui avaient été faits citoyens par les Médicis. La Constitution de 1494 fut remise en vigueur. Les fonctions du Gonfalonier de justice furent entièrement rétablies ; on décida qu'elles seraient annuelles, mais avec faculté de réélection : moyen terme entre le système du Gonfalonier de semestre non rééligible, qui était celui des anciennes républiques, et celui du Gonfalonier à vie, dont la longue présidence de Soderini, mal supportée, avait fait comprendre qu'il était inconciliable avec les mœurs politiques de Florence. Le premier magistrat de la République devait

avoir au moins cinquante ans. On prévit comment serait composé le haut tribunal qui le jugerait, s'il transgressait la loi.

Ainsi se confirmait cet important changement dans la politique du peuple : *le Gonfalonier était devenu le véritable centre du gouvernement;* on le voulait stable, mais qu'il fût possible de le renverser; très respecté, mais pas trop puissant : une sorte de souverain constitutionnel. Le choix de la personne était des plus importants. L'élu de 1527, Nicolas Capponi, portait un nom qui rappelait des heures glorieuses de l'histoire communale; il représentait en même temps la tendance conciliatrice; c'était un personnage considérable et personnellement honnête. Le discours qu'il prononça lors de son intronisation (si l'arrangement de Varchi est fidèle) n'est qu'un appel à la conciliation et à la prudence, sur un ton à la fois solennel et modéré, plein d'autorité et de déférence : un modèle de discours pour un président de république.

L'heure était grave, et on en avait conscience. En politique extérieure, que faire? Question qui se pose toujours, pressante et difficile, au lendemain d'une révolution. Une république qui n'avait pas d'intérêts dynastiques, ni d'ambitions de conquête, pouvait hésiter. Il paraît que la discussion fut vive au Conseil. Suivrait-on la même politique que la

famille déchue? La neutralité était tentante. Le Gonfalonier la proposa. On la jugea dangereuse, quand les redoutables lansquenets, qui venaient de saccager Rome comme on sait, pouvaient avoir fantaisie de passer par Florence au retour. On décida de renouveler la ligue avec Venise et le roi de France. L'alliance française était devenue pour Florence comme une tradition; d'autre part les banquiers et grands commerçants florentins avaient trop d'intérêts à Paris et à Lyon pour qu'un renversement des alliances pût être opéré facilement.

A l'intérieur, la division qui s'était révélée dès la première heure s'accentua vite : véritable division sociale, où les partis portaient des noms significatifs : d'un côté les « riches, grands, nobles » (on les appelait indifféremment ainsi ou encore : « ottimati »); de l'autre les « popolani », ou « furieux », ou encore « enragés » (souvenir du temps de Savonarole) ou encore, par dérision : « pauvres » ou « plébéiens », bien qu'il y eût parmi eux des personnages considérables par leur fortune. On les appelait « furieux » parce qu'ils passèrent très vite à l'opposition, et constituèrent une sorte de parti radical. Le Gonfalonier penchait plutôt pour les Nobles, par tradition de famille, et parce qu'ils étaient un appui plus ferme, pour qui cherchait avant tout la stabilité politique. Les

partisans des Médicis, en attendant mieux, se rangeaient du même côté. D'autre part, la similitude des événements récents avec ceux de 1494 rendirent au couvent de Saint-Marc une sorte d'autorité politique; les citoyens restés fidèles à la doctrine de Savonarole essayèrent de donner à la nouvelle République des allures semblables à celles de la précédente à ses débuts; le malheur des temps les aidait : l'année 1527 fut une année de peste et de disette, et d'autres fléaux s'apprêtaient pour Florence. On fit des processions; on réélut Jésus-Christ « roi particulier » de Florence; on interdit l'usure; les tavernes furent fermées; le blasphème, le jeu, les mauvaises mœurs condamnées; on fit des lois somptuaires et des règlements contre la prostitution. Capponi était favorable aux Frères et à leur parti. Mais les continuateurs des Arrabbiati d'il y avait vingt-cinq ans ne pouvaient les supporter. Autre opposition qui se greffa sur l'autre, bien qu'elle n'assemblât pas les mêmes personnes, et qui augmenta l'énervement général.

Une mesure de persécution politique passa, sans doute malgré le Gonfalonier : un décret d'enquête contre tous les fonctionnaires ayant manié les fonds publics au temps des Médicis.

D'ailleurs les temps voulaient des mesures extraordinaires en toutes choses; et ce n'est pas le

moindre intérêt de cette brève période, que *la violente tension de tout l'organisme politique, en vue de l'effort énorme à soutenir.* Une loi très compliquée crée un grand tribunal d'appel, la *Quarantia*, qui doit assurer une rapidité et une sévérité exceptionnelles dans l'administration de la justice. A la tête de l'administration militaire (affaire capitale à ce moment) on place, comme sous les précédents régimes républicains, les Dix de Liberté et de Paix, mais avec des pouvoirs exceptionnels; Donato Giannotti, lettré et historien, et politique consommé, prend la place de secrétaire de ce Conseil qu'avait occupée Machiavel. Car la République, jusqu'à ses derniers moments, dispose de serviteurs de première valeur; c'est Michel-Ange qui est nommé directeur des travaux pour les nouvelles fortifications de Florence.

En cette période de crise, l'argent manquait. Les impôts extraordinaires vont se multiplier; et naturellement les amis des Médicis payent plus cher que les autres. L'Église aussi paya un fort écot: d'abord, la dixième partie des biens ecclésiastiques fut mise en vente au bénéfice de l'État. Quelques mois plus tard, impôt forcé sur les mêmes biens, avec vente en cas de non-payement; le décret prévoyait que dans le cas où aucun acheteur ne se présenterait librement, on pourrait obliger certaines personnes à acheter : « chose tyrannique et barbare », observe Varchi.

L'hiver arriva. Florence était aux abois. La peste faisait rage, au point qu'une grande partie de citoyens s'étaient réfugiés à la campagne ; l'on dut abaisser beaucoup le *quorum* nécessaire pour la validité des décisions du Conseil. De graves difficultés surgirent avec les mercenaires ; il devint aisé de comprendre qu'au premier revers ils abandonneraient la République. De mois en mois se succédèrent les impôts extraordinaires, les ventes forcées.

Cependant, pendant les premiers mois de 1528, nous voyons passer des lois, qui prouvent que dans le désarroi on essayait encore de corriger et améliorer le régime républicain : mesures contre l'excès des frais des fonctionnaires ; contre la négligence et la mauvaise tenue au Conseil ; pour assurer la discussion consciencieuse et le vote régulier des lois.

A la fin de 1528, on se décida à créer, sur le modèle de la milice campagnarde de Machiavel, une milice urbaine. C'était une décision grave, étant données les mœurs de ces populations. On avait perdu depuis un siècle l'habitude, non pas de porter les armes (car presque tous les citoyens, pour une raison ou une autre, en avaient la permission, légalement exceptionnelle), mais du métier et de la discipline militaires. Beaucoup de citoyens ne s'y prêtaient qu'à regret. Pour

d'autres, c'était revenir aux temps dangereux de l'ancienne république, quand les compagnies du peuple armées étaient avant tout un instrument politique, fait pour la guerre civile plus encore que pour l'autre. Cela sentait le césarisme, disaient quelques-uns. On avait créé et mis aux côtés du Gonfalonier, dans le Palais public, une garde politique, composée de jeunes républicains; la milice projetée devait entraîner leur suppression : on y voyait un louche dessein de Gonfalonier. Cependant la loi passa.

Suivant l'ancienne coutume, chaque quartier forma un bataillon, divisé en quatre compagnies correspondant aux subdivisions locales. Chaque compagnie avait son capitaine élu. Chaque bataillon avait un capitaine général, qui pouvait être étranger et soldat de profession, et un citoyen, commissaire. Les harangues des capitaines aux troupes, harangues d'où la politique n'était pas exclue, furent une institution régulière et importante dans cette petite armée de citoyens. Trois mille hommes environ : le nerf de la république, et qui firent merveille, comme en témoignent les historiens d'alors. Et, en ces temps où le système des armées mercenaires était général, cela fut considéré comme une chose significative et belle, digne des républiques antiques, dont l'exemple fut rappelé à cette occasion.

Au début de 1529, on vota un impôt progressif sur le revenu; mais pour un an seulement, et sans qu'il paraisse qu'on ait attribué à cette mesure une importance particulière.

§ 2. — La chute de la cité.

Cependant l'agitation croissait. La consommation d'hommes politiques que faisait le public, par ses revirements constants, était plus grande encore que d'habitude. Le Gonfalonier était de plus en plus impopulaire. Il le savait, et un jour, en plein Grand Conseil, fit une brusque sortie, priant les citoyens d'en mettre un autre à sa place, puisqu'ils n'avaient plus confiance en lui.

Quelques semaines après il tombait, sur le soupçon qu'il eût entretenu, à l'insu de ses collègues, une correspondance avec le Pape. Il semble que ce fût vrai, que d'ailleurs Capponi l'eût fait, non pour trahir, mais dans l'intérêt public. Mais, surtout en cette période d'inquiétude, une population républicaine ne pouvait admettre un pareil procédé. Peu s'en fallut que Capponi ne le payât cher. Il fut simplement destitué, après un court emprisonnement. Les fonctions de Gonfalonier furent sensiblement modifiées. On décida qu'après un an d'exercice, il ne serait rééligible qu'après deux ans; qu'il ne pourrait donner audience à aucun ambas-

sadeur ou envoyé d'une puissance étrangère, qu'en présence du président des Seigneurs, ni écrire à un gouvernement étranger ou à un ambassadeur florentin à l'étranger, ni en recevoir des lettres, sans la présence du même personnage. On fit murer la seule porte qui permît d'entrer ou de sortir de son appartement du Palais autrement que par la salle des Seigneurs. Ses appointements furent diminués. En somme, un sensible affaiblissement du pouvoir présidentiel, voulu par la partie la plus avancée du public. Intéressant symptôme d'une évolution politique qui, en d'autres temps, eût pu avoir d'importantes conséquences. Elle eut au moins celle-ci, fort grave : que les Nobles furent très mécontents, et leur attachement à la république diminué : ils devaient le faire voir peu après.

Le Gonfalonier nouveau (autre fait sans doute significatif) fut un homme de petite fortune, et, politiquement de second plan : d'après Varchi, son premier discours fut d'intonation très démocratique: « Le véritable État libre et démocratique est celui où tous les citoyens sans distinction accèdent à tous les honneurs ; ce n'est pas par leur naissance ou par leurs richesses, mais par les qualités propres, c'est-à-dire par leur valeur morale, qu'il convient d'estimer les hommes ». Il fit immédiatement procéder à une revision des livres de la Dette

publique, c'est-à-dire, à une sorte de revision des listes électorales, puisque les citoyens inscrits sur les livres étaient privés de leurs droits politiques. Il fit en même temps décréter une minutieuse enquête sur les biens illégalement soustraits à l'impôt.

Cet *essai d'une république plus radicale* fut la dernière création politique de Florence libre. La catastrophe irrémédiable se produisit peu après : le roi de France traita avec l'Empereur et abandonna ses alliés, contre sa parole ; le duc Alphonse de Ferrare, chef des troupes mercenaires, passa à l'ennemi en emportant l'argent ; Charles-Quint, maître de la péninsule, ayant promis au Pape de lui rendre Florence, signifia qu'il fallait céder. La République lui envoya une députation chargée de lui présenter des excuses et l'offre de la plus complète obéissance « à condition qu'il laissât les citoyens vivre libres sous les lois qu'ils s'étaient données : à ceci le peuple et le Sénat florentins tenaient de toute la force de leur âme et de leur corps ; et plutôt que de retourner encore une fois sous le joug de la servitude, ils avaient d'un commun accord délibéré de souffrir les pires calamités et de sacrifier leurs vies, celles de leurs femmes et de leurs enfants ».

L'Empereur fut inflexible. Le Gonfalonier, dans ce moment suprême, réunit un large Conseil, dans

la grande salle ; les citoyens, rangés par compagnies, approuvèrent sur sa proposition, par quinze voix sur seize, la résistance à outrance. « Plutôt Florence en cendres que sous les Médicis », disait-on. Pour se procurer l'argent nécessaire, on vendit tous les biens des associations, laïques et religieuses : biens des vingt et un Arts, et biens des églises. Au même moment, l'armée impériale envahissait le territoire florentin. La reddition d'Arezzo, qui suivit presque aussitôt, et laissait la cité à découvert du côté de l'Arno supérieur, détermina un commencement de panique, et, ce qui était à prévoir, la sécession d'une bonne partie de l'aristocratie : beaucoup des plus importants personnages de Florence, François Guichardin entre autres, abandonnèrent la cité ; il ne resta guère, sur la scène politique, que les chefs du parti avancé, qui avaient double raison de prolonger jusqu'au bout la résistance. Comme ils avaient senti la trahison, ils furent envers leurs adversaires d'une sévérité dont on avait perdu l'habitude ; les suspects furent arrêtés et emprisonnés ; plusieurs personnes furent décapitées pour un mot dit contre les Seigneurs. Jusqu'à son dernier souffle, le parti populaire garda si bien la haine et le soupçon de la dictature, que le gonfalonier Carducci, son mandat échu, malgré l'activité et l'énergie qu'il avait déployées, et bien que l'ennemi fût

aux portes, ne fut pas réélu, précisément parce qu'il avait un peu trop laissé voir son désir de l'être.

Nous n'avons pas à raconter les opérations militaires autour de Florence, et le siège ; les historiens sont d'accord pour déclarer que la résistance de la République, contre une armée puissante, sans alliés, sans secours à attendre, fut des plus belles. Florence eut son grand soldat-citoyen, Francesco Ferrucci, commissaire général, dont la mort à Gavinana semble avoir été le coup décisif qui la désarma. Autour de lui se créa très vite une légende : il fut le dernier héros républicain. La République lui avait attribué des pouvoirs extraordinaires, dont on s'étonna qu'il eût usé à la fois avec une vigueur extrême et un absolu respect de la légalité. Dans les derniers moments, on se résolut à une mesure, pour les gens d'alors, inouïe : on arma des habitants non citoyens : quatre mille personnes, dit Varchi. C'était, suivant les idées du temps, leur donner en quelque sorte le droit de cité. De fait, ils eurent le droit d'élire eux-mêmes leurs capitaines.

Trop tard. Si l'on peut voir là un essai *in extremis* d'élargir, en même temps que les moyens de la défense, les bases de la vie politique, une nouvelle défection de l'autre côté compensa ce qu'on aurait pu gagner de celui-ci : plusieurs centaines

de jeunes gens de bonne famille déclarèrent qu'ils voulaient cesser la résistance. Et ainsi le vice le plus profond, peut-être, que les Communes italiennes tenaient de leur naissance même et dont rien n'avait pu les guérir : l'esprit de caste, la tendance à l'autonomie des groupes sociaux, qui faisait de l'autorité publique chose toujours contestable, reparut au dernier jour de la démocratie italienne et marqua sa chute.

Cette fois, les Médicis ne s'ingénièrent plus à voiler sous des formes républicaines le pouvoir absolu qu'ils rétablissaient, en l'appuyant cette fois sur l'aristocratie. Alexandre de Médicis fut déclaré prince de l'État florentin, durant sa vie, et ses descendants après lui. Il n'y eut plus de Gonfalonier ni de Seigneurs. Une sorte de Sénat fut créé de quatre-vingts personnes, qui reçut le nom de Conseil des Grands. Un Conseil plus large, dit des Deux-Cents, fut conservé. Toutes ces fonctions étaient à vie. La distinction entre Arts majeurs et Arts mineurs fut supprimée. Le nouveau régime supprimait, avec la liberté, les formes anciennes des partis politiques ; il établissait, comme le premier des biens (et beaucoup alors l'apprécièrent) la stabilité, que la République n'avait jamais pu fonder.

Quelques hommages devaient être rendus encore à la foi républicaine, qui avait soutenu cette lutte

désespérée. Guichardin, quelques mois après la chute de Florence, reconnaissait implicitement la valeur persistante, dans la cité déchue, de l'opinion comme facteur de l'équilibre politique, quand il conseillait aux Médicis de prendre bien soin d'endormir tout le monde, et de suivre l'exemple d'Auguste en conservant le plus longtemps possible « l'ombre de la République ». Et quelques années après, « Lorenzaccio », l'assassin du duc Alexandre, faisait le dernier geste violent de cette longue histoire, où la violence avait été trop souvent le moyen d'exécution des idées créatrices ; il rappelait, en termes déclamatoires, les principes logiques de toute société républicaine, dont quelques-uns avaient été, depuis trois siècles, compris et appliqués en Italie ; d'autres y avaient été entrevus seulement alors, et trop tard.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Pages

I. — **Définitions à propos de l'histoire des démocraties italiennes** 1

II. — **Caractères essentiels, grandes questions**. . . 8

LIVRE I

LES FONDEMENTS DU RÉGIME

CHAPITRE I (Xe-XIe siècles). — **Les conditions de la naissance des Communes** 23

§ 1. — *La population : faiblesse des éléments féodaux*. 25

§ 2. — *Premières manifestations de la conscience populaire dans les villes*. 34

CHAPITRE II (Xe-XIIe siècles). — **Premières formes de la vie communale**. 42

§ 1. — *Premiers organismes municipaux*. 42

§ 2. — *Commencements de l'indépendance communale : la ligue lombarde*. 50

CHAPITRE III (XIIe-XIIIe siècles). — **Premières institutions politiques** 60

LIVRE II

LES GROUPEMENTS SOCIAUX ET LEUR VALEUR POLITIQUE

CHAPITRE I (XIIIe siècle). — **La noblesse** 72

CHAPITRE II (XIIIe siècle). — **Les classes populaires**. . 86

§ 1. — *Développement de l'élément populaire et caractères généraux de son action politique*. . . . 86

§ 2. — *La haute bourgeoisie* 94

§ 3. — *La petite bourgeoisie ; les non-citoyens*. . . 102

LIVRE III

LE GOUVERNEMENT DE LA HAUTE BOURGEOISIE

Pages

CHAPITRE I (XIII^e siècle). — **L'installation du régime des Majeurs** 108
§ 1. — *L'avènement du Peuple* 108
§ 2. — *Retours offensifs des Nobles et leur défaite.* 116

CHAPITRE II (XIII^e et XIV^e siècles). — **Les rouages politiques** 126
§ 1. — *La Seigneurie* 126
§ 2. — *Les Conseils et les élections.* 130
§ 3. — *Les hauts fonctionnaires* 139

CHAPITRE III (XIII^e et XIV^e siècles). — **Les mesures de sûreté politique** 145
§ 1. — *Contre les Nobles.* 145
§ 2. — *Contre le Clergé* 155

CHAPITRE IV (XIII^e et XIV^e siècles). — **L'œuvre administrative** 160
§ 1. — *Le contrôle politique sur l'administration* . . 160
§ 2. — *La politique économique* 164

LIVRE IV

L'OPINION ET L'ÉTAT

CHAPITRE I (XIII^e et XIV^e siècles). — **Les croyances directrices** 176
§ 1. — *Le patriotisme* 176
§ 2. — *L'idée de liberté* 182
§ 3. — *L'idée de justice* 188

CHAPITRE II (XIII^e et XIV^e siècles). — **Quelques variations du sentiment public** 193
§ 1. — *Les crises.* 193
§ 2. — *L'extension de l'opinion publique* 199
§ 3. — *La République des humanistes* 203

LIVRE V

L'ÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE

Pages

CHAPITRE I (XIIIe et XIVe siècles). — **La poussée de la classe moyenne** 211
§ 1. — *Débuts de l'action politique des Mineurs.* . . 211
§ 2. — *Les Ordonnances de justice à Florence* . . . 216
§ 3. — *L'extension du corps politique au XIVe siècle.* 223

CHAPITRE II (XIVe SIÈCLE). — **Les défaillances du régime** 227
§ 1. — *Violences des partis : les Blancs et les Noirs à Florence* 227
§ 2. — *Les difficultés de la politique extérieure.* . . 241

CHAPITRE III (XIVe siècle). — **La poussée prolétarienne et la fin de la République communale** 247
§ 1. — *Le mouvement ouvrier.* 247
§ 2. — *La fin de la République communale* 255

LIVRE VI

L'EFFORT RÉPUBLICAIN DE LA RENAISSANCE

CHAPITRE I (XVe siècle . — **La reprise de l'agitation politique**. 262
§ 1. — *Les bases du nouveau régime* 262
§ 2. — *Savonarole, la République puritaine* 270
§ 3. — *Le réveil des partis ; la réforme militaire.* . 277

CHAPITRE II. — **La pensée politique du XVIe siècle.** 287
§ 1. — *La critique politique* 287
§ 2. — *Étatisme et nationalisme* 295

CHAPITRE III (XVIe siècle). — **La dernière défense de la République** 302
§ 1. — *Les mesures de salut public.* 302
§ 2. — *La chute de la cité.* 311

5770. Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie. — 9-15.

LIBRARY